

INTRODUCTION

CHAPITRE 1

CHAPITRE 2

CHAPITRE 3

CHAPITRE 4

CHAPITRE 5

ANNEXES

LE LUXEMBOURG - PORTRAIT D'UN PETIT PAYS

LES CONDITIONS DE VIE DES JEUNES AU LUXEMBOURG

LA POLITIQUE JEUNESSE D'AUJOURD'HUI - UN APERÇU DES BASES ET STRUCTURES LÉGALES

LA POLITIQUE ACTUELLE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - CONCEPTS, ACTIONS, TENDANCES

LES DÉFIS DE LA POLITIQUE JEUNESSE AU COURS DES ANNÉES À VENIR

Rapport National

sur la Jeunesse
au Luxembourg

sur la Jeunesse au Luxembourg

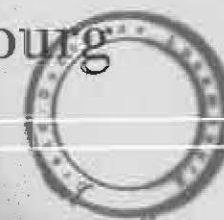
Rapport National

305.230604935 OTT



Rapport National

sur la Jeunesse
au Luxembourg



rapport

*"La jeunesse n'est qu'une
brève période de la vie,
elle est un état d'esprit."
Samuel Ullman*

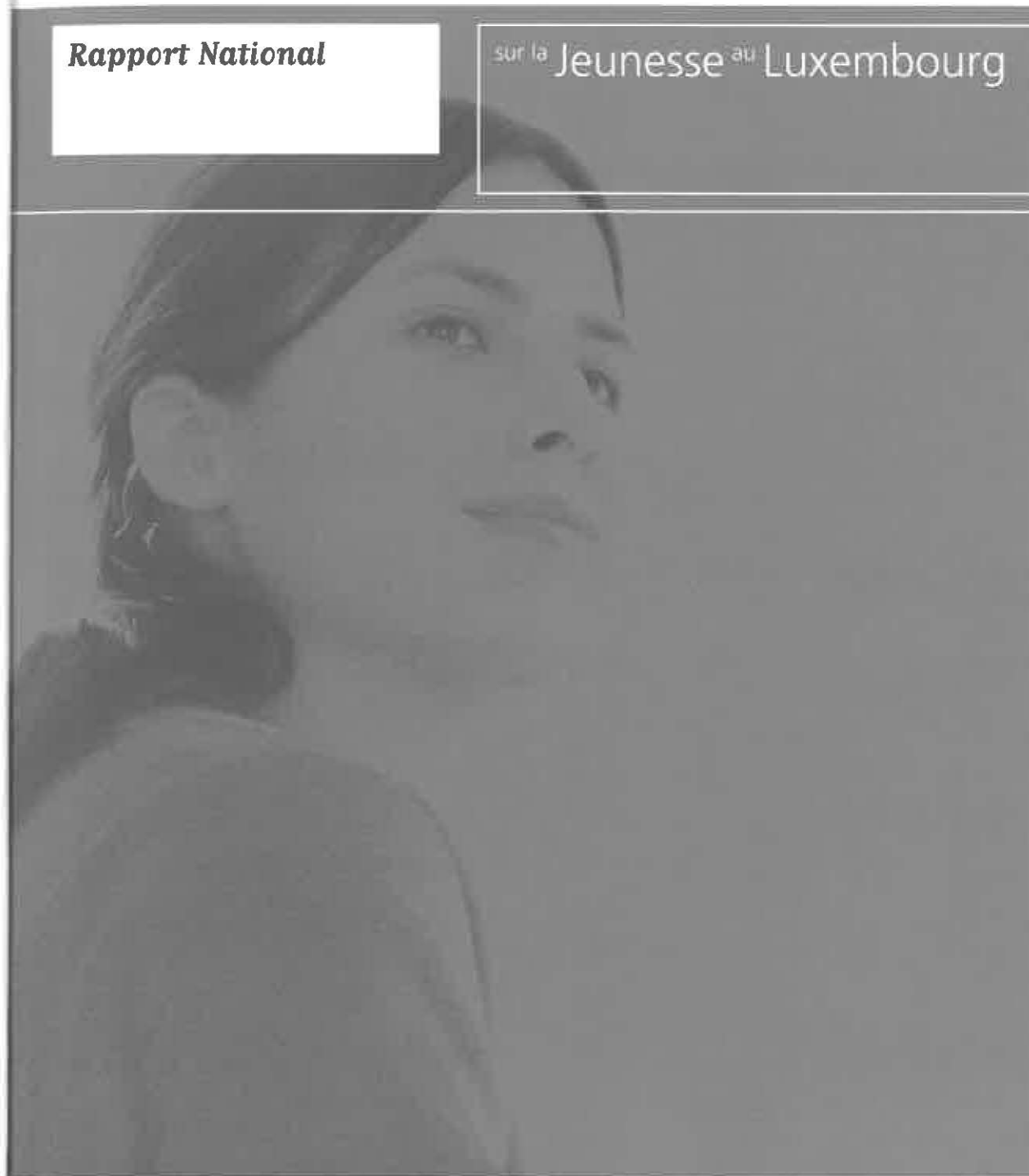
Rapport National sur la Jeunesse au Luxembourg

CESIJE ASBL
Centre d'Études sur la Situation
des Jeunes en Europe
LUXEMBOURG

Rapport National

sur la Jeunesse au Luxembourg

Auteurs: Hendrik OTTEN & Georges WIRTGEN
Avec la collaboration du: CeSije (Centre d'Études sur la Situation des Jeunes en Europe asbl)
et plus spécialement de Charles BERG et de Christiane MEYERS
Année de publication: 2001
Éditeurs: CeSije, Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse / SNJ
Traduction
des chapitres III à V: Anke KRAMER
Photos: Jean-Luc KOENIG & Romi WERNER
Stockbyte Resourcekit 4
Layout: rose de claire, design group
Impression: Imprimerie Saint-Paul

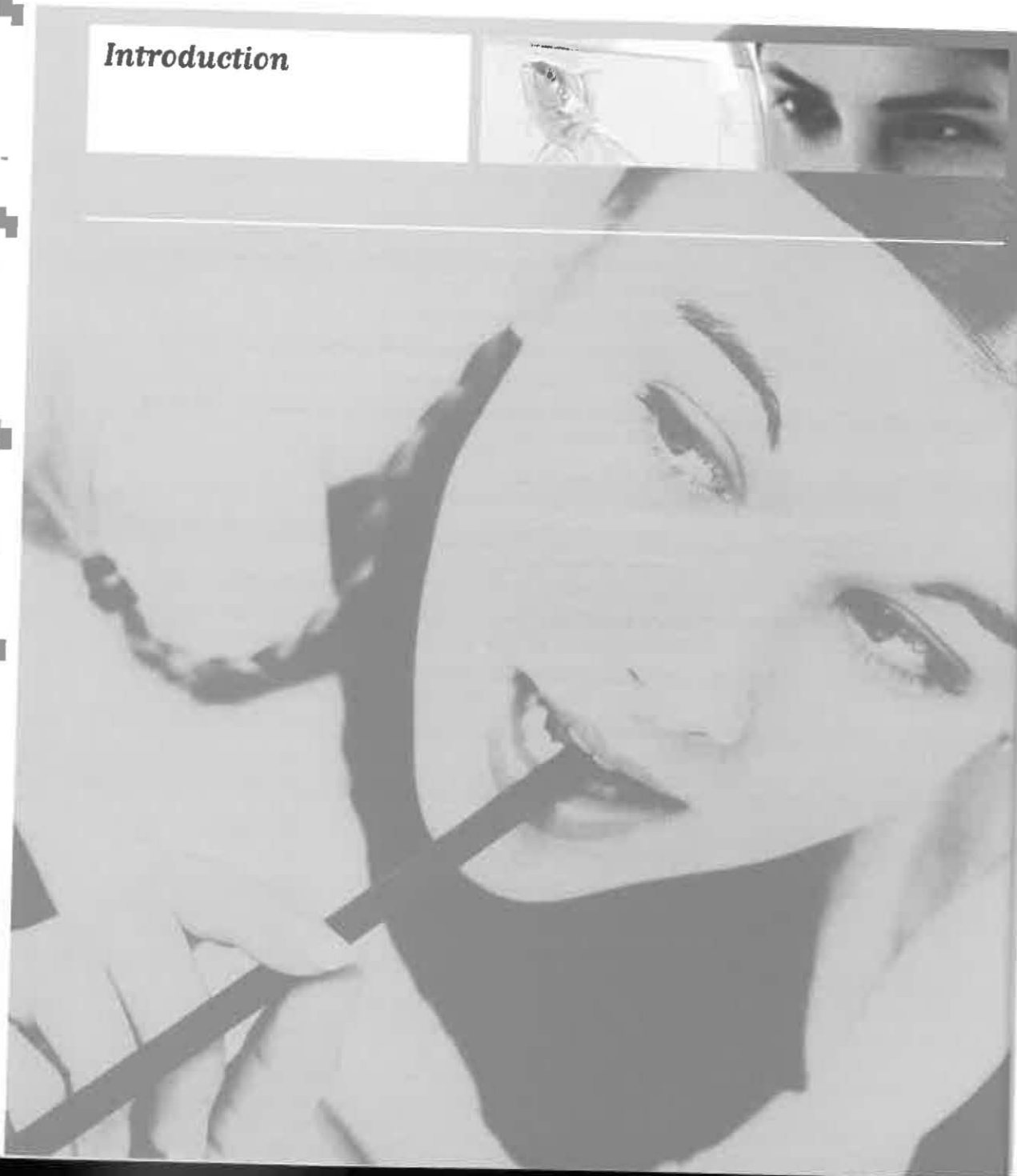


Sommaire

Introduction:	7	Préface
	8	Avant-Propos
Chapitre I:	11	Le Luxembourg: portrait d'un petit pays
	11	Le Luxembourg en bref
	11	Historique
	14	Situation démographique
	16	Système politique
	17	Situation linguistique
	20	Économie et marché du travail
Chapitre II:	25	Les conditions de vie des jeunes au Luxembourg
	25	Données démographiques
	27	Éducation
	37	Le passage de l'enseignement vers l'emploi
	45	Situation économique, revenus, pauvreté
	49	Santé et bien-être
	59	Les jeunes et leur famille
	64	Loisirs
	72	Valeurs et perspectives d'avenir
	75	Adolescence et violence
	83	Dimension européenne et mobilité
	86	Multiculturalité et tolérance

Chapitre III:	93	La politique jeunesse d'aujourd'hui – un aperçu des bases et structures légales
	93	Les acteurs de la politique jeunesse
	97	Le cadre légal de la politique jeunesse au Luxembourg
Chapitre IV:	103	La politique actuelle en faveur de la jeunesse – concepts, actions, tendances
	103	Introduction
	104	La politique jeunesse – une politique globale
	107	Participation des jeunes (Plan d'Action N° 1: Participation des jeunes, 1997)
	112	Communication avec les jeunes (Plan d'Action N° 2: Communication avec les jeunes, 1998)
	117	Travail de jeunesse, bénévolat, partenariat (Plan d'Action N°3: Travail de jeunesse, bénévolat, partenariat, 1999)
	119	Les maisons de jeunes au Luxembourg – un outil central de la politique jeunesse – et sa mise en œuvre décentralisée sur le plan local
	127	Formation
Chapitre V:	139	Les défis de la politique jeunesse au cours des années à venir
Annexes:	144	Abréviations
	145	Bibliographie
	151	Liste des tableaux
	153	Liste des graphiques

Introduction



Préface



Lors de la réunion informelle des ministres responsables de la jeunesse des pays membres du Conseil de l'Europe, tenue à Luxembourg du 3 au 4 mai 1995, la Finlande avait lancé l'idée de faire procéder, par pays, à un ensemble d'études des politiques nationales de la jeunesse.

Le Luxembourg s'est vite inscrit dans la liste des pays qui se sont déclarés d'accord à participer à ce processus.

M. Georges WIRTGEN, Directeur honoraire de l'Institut Supérieur d'Études et de Recherches Pédagogiques (ISERP), et Monsieur Hendrik OTTEN de l'"Institut für angewandte Kommunikationsforschung in der außerschulischen Bildung e.V." (IKAB), Bonn, ont été chargés de l'évaluation luxembourgeoise.

Le Centre d'Études sur la Situation des Jeunes en Europe (CeSiJe) a été sollicité pour soutenir les travaux d'évaluation.

Dans la procédure d'évaluation ont été impliqués dès le début le Conseil Supérieur de la Jeunesse, la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise et les organisations de jeunesse du pays.

Les travaux ont été menés parallèlement à ceux liés à l'élaboration du Livre Blanc de la Commission Européenne sur la politique jeunesse de l'Union Européenne.

Dans ce cadre ont eu lieu début 2000 des rencontres de jeunes au niveau régional et un forum national des jeunes, le 25 mai 2000.

En parallèle, la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise avait mobilisé ses membres.

Le 25 novembre 2000 un forum spécial, lié à l'évaluation de la politique jeunesse du Conseil de l'Europe a été organisé à Luxembourg.

Nous attendons de cette évaluation de nouvelles impulsions pour le développement de notre politique jeunesse.

Je voudrais dès à présent remercier tous les acteurs impliqués dans ce processus d'évaluation.

La Ministre de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse
Marie-Josée JACOBS

Avant-Propos

Les objectifs de ce rapport sont essentiellement triples:

- donner des informations sur le Luxembourg (chap. I)
- décrire les conditions de vie des jeunes au Luxembourg (chap. II)
- informer sur les bases légales et les structures de la politique jeunesse au Luxembourg; en décrire et en évaluer la mise en œuvre (chap. III et IV)

Le choix des chapitres présentés dans ce rapport, ainsi que la structure du livre ont été influencés par différents facteurs. Les grandes lignes de la structure sont déterminées par les recommandations du Conseil de l'Europe et se reflètent dans les rapports nationaux des autres pays. Dans cette structure commune aux rapports antérieurs, nous avons intégré les points forts de la situation luxembourgeoise. En deuxième lieu le contenu du rapport a également été influencé par la documentation sur les jeunes disponible au Luxembourg et rassemblée par le CeSJe durant ces dernières années. Comme l'équipe responsable de ce rapport a parallèlement collaboré à l'"Étude sur la condition des jeunes et sur la politique pour la jeunesse en Europe" commanditée par les Communautés Européennes et confiée à l'IARD de Milan, il est évident que cette source a également influencé la structure et le contenu des chapitres du rapport national.

Le premier chapitre décrit brièvement l'histoire du Luxembourg et certains aspects choisis comme la situation démographique, linguistique et économique. Il nous a paru important d'étoffer ces aspects en vue d'une information correcte sur un petit pays qui dans les encyclopédies n'est souvent traité que de manière superficielle.

Dans le deuxième chapitre nous avons essayé de rassembler un maximum d'informations sur les conditions de vie des jeunes. Nous nous sommes limités à dessein à la présentation de données quantitatives émanant des statistiques officielles ou d'enquêtes effectuées dans le cadre de recherches sur la jeunesse.

Selon les "Lignes directrices de la politique du Ministère de la Jeunesse" la jeunesse est définie par la tranche d'âge comprise entre 12 et 25 ans. Nous nous sommes donc tenus à cette définition dans la description des conditions de vie des jeunes.

Il faut remarquer en général que les études sur la jeunesse constituent un champ de recherche assez récent au Luxembourg; il s'ensuit que pour certains aspects des conditions de vie les données sont relativement rares alors que d'autres aspects sont mieux étudiés. Une disparité en volume des différents sous-chapitres en résulte.

En principe nous avons privilégié de mentionner des études réalisées sur des échantillons représentatifs. Vu la rareté de telles études, nous sommes obligés de citer parfois des études réalisées sur des échantillons à caractère régional. Les caractéristiques des échantillons et les limites de l'interprétation qui en découlent sont indiquées de cas en cas.

Pour être aussi complet que possible, nous avons cité parfois des études non encore publiées, mais mises à notre disposition par les auteurs que nous aimerions remercier à cet endroit. Il s'agit notamment de Mme Yolande Wagner du Ministère de la Santé

(Enquête sur le bien-être des jeunes au Luxembourg), de Mme Christiane Meyers du Cesije et de M. Ralph Schroeder du Ministère de la Famille (résultats de l'enquête Plan Communal Jeunesse).

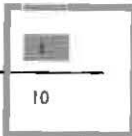
Il faut remarquer que les données fournies sur les jeunes concernent les jeunes vivant au Luxembourg et non les jeunes de nationalité luxembourgeoise. Dans un pays où plus d'un tiers des jeunes sont de nationalité étrangère, mais fréquentent les écoles luxembourgeoises et participent à la vie sociale et économique du pays, il est important de préciser ce point. La conséquence logique en aurait été de faire une comparaison systématique des données fournies en fonction de la nationalité. Malheureusement dans la plupart des études indiquées ces informations manquent.

Sur la base des données recueillies au sujet des jeunes, il aurait été tentant de donner les caractéristiques générales des jeunes et de brosser le tableau des jeunes vivant au Luxembourg. Nous avons à dessein évité ce piège; à notre avis il n'existe guère de jeune Luxembourgeois typique. Vu la diversité de la population du point de vue de la nationalité et de la situation économique, il existe une panoplie variée de jeunes au Luxembourg avec des caractéristiques propres. Les données des recherches sont actuellement insuffisantes pour oser en faire une description exhaustive et il serait téméraire de se fier à des impressions qualitatives.

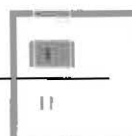
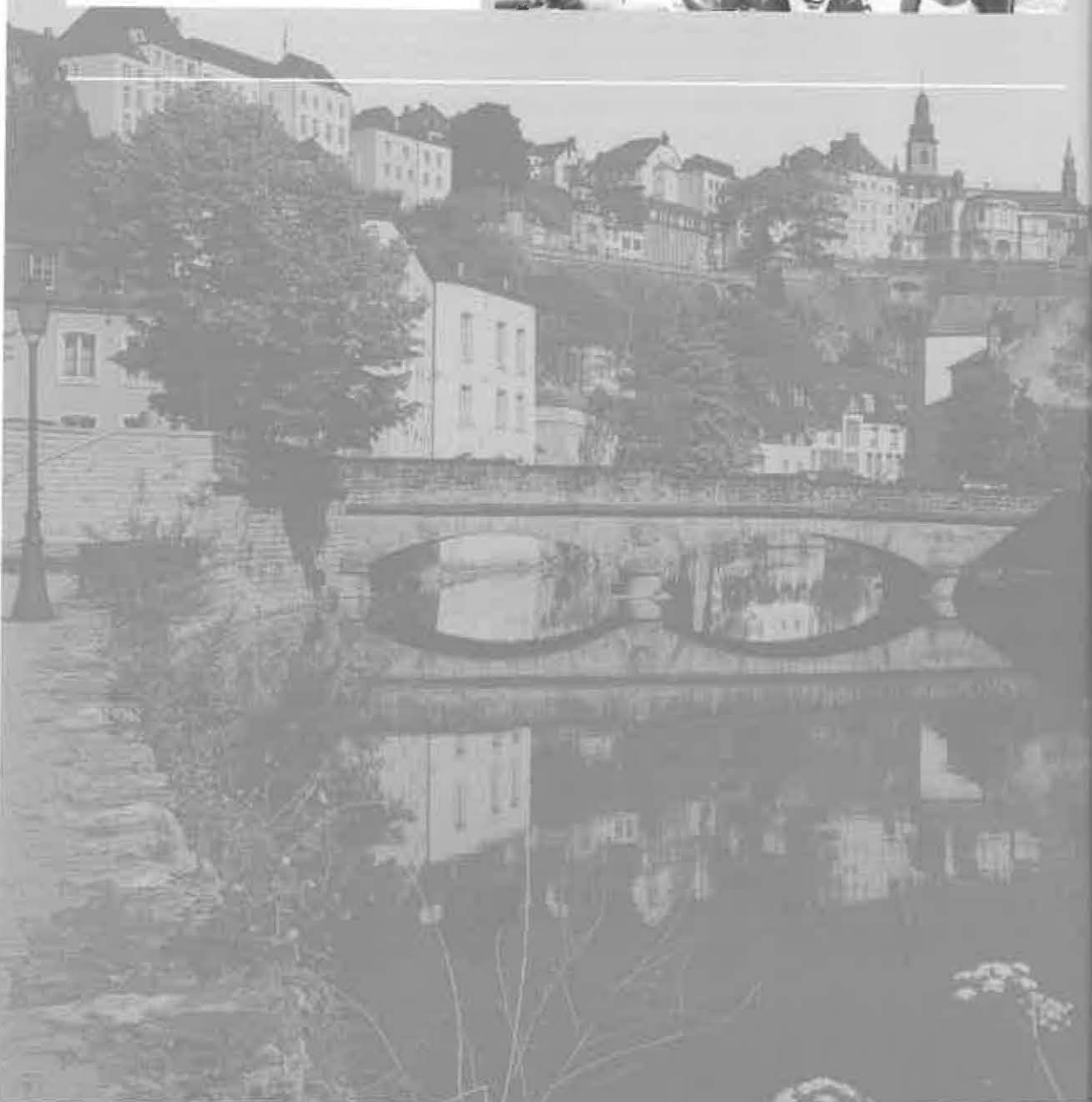
Le chapitre III passe en revue les structures et la législation de la politique jeunesse au Luxembourg. Les acteurs de cette politique au niveau national et local sont passés en revue de même que le cadre légal dans lequel ils travaillent. Le chapitre IV décrit les lignes directrices du Ministère de la Jeunesse et leur mise en œuvre grâce à différents plans d'action mettant successivement l'accent sur la participation des jeunes (1997), la communication avec les jeunes (1998) et le travail de jeunesse, le bénévolat et le partenariat (1999). Le rôle des maisons de jeunes dans le cadre de la politique luxembourgeoise de la jeunesse est particulièrement mis en évidence parce qu'il s'agit de structures impliquant la collaboration de l'État, des communes, d'institutions ou d'associations du secteur privé et des jeunes eux-mêmes.

Le dernier chapitre cherche à mettre en évidence les défis qui se posent à l'avenir à la politique jeunesse au Luxembourg et à esquisser les moyens permettant d'y répondre.

À la fin nous voudrions encore remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce rapport soit en nous fournissant des informations ou des documents, soit en nous faisant part de leurs réflexions et de leurs remarques critiques, soit en traduisant en français les textes rédigés en allemand.



Chapitre 1



Le Luxembourg: portrait d'un petit pays



Le Luxembourg en bref

Le Grand-Duché de Luxembourg est un État souverain situé entre la Belgique à l'ouest, la France au sud et l'Allemagne à l'est. Il se caractérise par son exiguïté, sa surface totale est de 2.586 km². Sa population est de 435.700 habitants¹. Son indépendance ne date que de 1839. Sa capitale est la Ville de Luxembourg.

Dans la suite nous allons brièvement insister sur quelques points, à savoir l'histoire, la démographie, le système politique et administratif ainsi que l'économie et la situation linguistique du pays. La connaissance de ces facteurs facilitera ultérieurement la compréhension des conditions de vie des jeunes au Luxembourg.

Historique²

Un bref survol de l'histoire du Luxembourg permettra de mieux comprendre la situation géographique, démographique, linguistique, politique et économique du pays.

Les débuts

Si on remonte aux débuts des temps historiques, la région du Luxembourg actuel était habitée par les Celtes et faisait partie jusqu'au cinquième siècle de l'empire romain. Après les invasions germaniques les Francs Ripuaires se fixèrent dans nos régions.

Durant la période féodale, le Luxembourg faisait partie du Saint-Empire Germanique. Le comte d'Ardenne Sigefroi acquit en 963 un promontoire rocheux sur lequel il édifia un château. C'était le début de la ville de Luxembourg. Les comtes luxembourgeois réussirent à agrandir progressivement leur territoire couvrant bientôt toute la région s'étendant entre Trèves, Metz, Liège et Namur. Jusqu'en 1443 le comté, puis le duché resta une entité autonome dans le cadre de l'Empire Germanique. Au cours du XIV^e siècle, quatre membres de la maison de Luxembourg furent élus empereurs du Saint-Empire Germanique (Henri VII, Charles IV, Wenceslas et Sigismond).

Les dominations étrangères (1443-1815)

Après une longue période de dominations étrangères, le Luxembourg obtint son indépendance nationale en 1815.

Jusqu'à cette date il connaissait de multiples souverainetés étrangères. Successivement on peut distinguer les époques de domination suivantes:

- époque bourguignonne (1443-1506)
- époque espagnole (1506-1684)
- première époque française (1684-1697)
- deuxième époque espagnole (1697-1714)
- époque autrichienne (1714-1795)
- deuxième époque française (1795-1814)

L'accès progressif à l'indépendance

Au Congrès de Vienne (1815) le duché de Luxembourg fut élevé au statut de Grand-Duché et attribué au Roi des Pays-Bas, Guillaume Ier d'Orange-Nassau "pour être possédé à perpétuité et à titre personnel par lui et ses successeurs légitimes". Le territoire du pays fut cependant réduit; toute la partie à l'est de la Moselle, de la Sûre et de l'Our était attribuée à la Prusse. De plus le pays était intégré dans la Confédération germanique et la capitale, Luxembourg, eut une garnison prussienne. Le territoire restant comprenait à ce moment l'actuel Grand-Duché et la province du Luxembourg belge.

La politique d'assimilation de Guillaume II introduisant le néerlandais comme deuxième langue nationale et l'introduction d'un système d'imposition très sévère ne fut pas de nature à lui attirer la sympathie de la population. Lors de la révolution belge de 1830 une grande partie du pays à l'exception de la ville de Luxembourg rejoignit le mouvement révolutionnaire contre les Pays-Bas. Lors de la Conférence de Londres (1831) le Grand-Duché devait céder sa partie ouest, le quartier wallon, à la Belgique; cette amputation ne devenait effective qu'en 1839. Depuis cette date le Luxembourg était de fait un pays germanophone, mais il gardait le français comme langue administrative.

L'année 1839 est considérée comme date-clef inaugurant l'indépendance du Grand-Duché dans ses limites territoriales actuelles. En 1842 le pays rejoignait le 'Zollverein', une union douanière, regroupant les États membres de la Confédération germanique. L'appartenance à cette organisation économique était très favorable au développement de l'économie luxembourgeoise trop faible pour survivre en autarcie.

Le régime de l'union personnelle dynastique entre le Luxembourg et les Pays-Bas était cependant maintenu et durait jusqu'en 1890. C'est durant cette période que les institutions démocratiques se mirent progressivement en place. En 1842 le Grand-Duché obtint son propre appareil administratif, en 1848 une constitution libérale s'inspirant de celle de la Belgique.

Le 11 mai 1867 est une des dates les plus importantes de l'histoire nationale. Le Traité de Londres réaffirma l'intégrité territoriale du Grand-Duché et décida qu'il serait "un État indépendant, perpétuellement neutre et placé sous la garantie collective des puissances signataires" (traité du 10 mai 1867). Le Traité de Londres exigea également le démantèlement de la forteresse de Luxembourg et le départ de la garnison prussienne.

À sa mort en 1890, Guillaume III n'avait pas d'héritier mâle. En vertu du pacte de famille des Nassau aucune succession ne peut passer aux femmes tant qu'il reste un héritier masculin dans quelque branche de la Maison de Nassau. Pour cette raison le successeur de Guillaume III devint Adolphe Ier de la maison de Nassau-Weilbourg qui avait perdu son duché de Nassau sous Bismarck. Depuis cette date, le Grand-Duché dispose en fait de sa propre dynastie à laquelle il est très attaché.

Le Luxembourg durant les deux Guerres Mondiales

Malgré son statut de neutralité, le Luxembourg a été envahi deux fois de suite par les troupes allemandes pendant les deux Guerres Mondiales. Alors qu'au cours de la Première Guerre Mondiale le statut du pays n'était pas changé, la Deuxième Guerre Mondiale fit disparaître le Grand-Duché pour l'intégrer au IIIe Reich. L'exil volontaire aux États-Unis de la Grande-Duchesse Charlotte suivie de la majorité du gouvernement était propice pour le pays parce que la souveraineté nationale pouvait être sauvée ainsi. Durant la Deuxième Guerre Mondiale le Luxembourg eut à subir des souffrances considérables. Les jeunes Luxembourgeois à l'instar de ce qui se passait en Alsace et en Lorraine étaient enrôlés de force dans l'armée allemande et envoyés en première ligne. Beaucoup de Luxembourgeois étaient déportés en Allemagne de l'Est voire enfermés dans des camps de concentration. Il n'est donc pas étonnant que le Luxembourg ait eu à déplorer, après l'Union Soviétique et la Pologne, le troisième pourcentage le plus important de victimes de la guerre 1940-1945. Au cours de la Bataille des Ardennes tout le Nord du pays était ravagé.

L'intégration internationale du Luxembourg

Après la dissolution du Zollverein en 1918, le Luxembourg conclut en 1921 une étroite union économique avec la Belgique, l'Union économique belgo-luxembourgeoise (U.E.B.L.). Cette union comprend une union douanière et une union monétaire garantissant une politique monétaire commune. Vers la fin de la guerre, en 1944, la décision est prise de former une union économique, ensemble avec la Belgique et les Pays-Bas, le BENELUX.

Sur le plan politique le Luxembourg cherche également à s'intégrer à des organisations internationales. En 1945 il devient membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et en 1949 de l'OTAN.

Le Luxembourg est un des membres fondateurs de l'Union Européenne. En 1951 il participe à la fondation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et en 1958 à la Communauté économique européenne (CEE; traité de Rome). En acceptant en 1952 de devenir le siège provisoire de la CECA, la Ville de Luxembourg devient la première capitale européenne. Actuellement, aux côtés de Bruxelles et de Strasbourg, elle est un des pôles de la Communauté européenne. Elle héberge plusieurs institutions dont notamment la Cour de Justice de l'Union Européenne, la Banque Européenne d'Investissements (BEI), la Cour des Comptes Européenne, l'Office statistique des Communautés européennes et le Secrétariat Général du Parlement européen.

Situation démographique Le tableau ci-dessous renseigne sur l'évolution de la population durant les 20 dernières années³.

Tableau 1 Recensements de la population

	1981	1991	1999*	2000*
<i>Évolution de la population du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1981</i>				
Population totale	364.600	384.400	429.200	435.700
Dont: Femmes	186.700	196.100	217.900	221.000
Luxembourgeois	268.800	271.400	276.300	276.300
Étrangers	95.800	113.000	152.900	159.400
(Étrangers en %)	26,3	29,4	35,6	36,6
Dont:				
Portugais	29.300	39.100	55.900	57.000
Italiens	22.300	19.500	20.000	20.100
Français	11.900	13.000	17.500	18.800
Belges	7.900	10.100	13.800	14.500
Allemands	8.900	8.800	10.300	10.500
Britanniques	2.000	3.200	4.400	4.600
Néerlandais	2.900	3.500	3.800	3.800
Autres UE	10.600	6.600	9.300	9.600
Autres		9.200	17.900	20.400

*chiffres calculés par le statec (situation au 1.1)

Le tableau montre que la population a augmenté de quelque 71.000 personnes durant les 20 dernières années, et de presque 100.000 depuis 1971. Cette augmentation est due surtout à l'immigration. Entre 1980 et 2000, le nombre des nationaux n'a augmenté que de quelque 8.000 unités, alors que celui des étrangers est passé de 95.800 à 159.400. En ce qui concerne la proportion des étrangers, le Luxembourg est en tête pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne avec un taux de 36,6%. Les Portugais viennent en tête avec 57.000 personnes suivis des Italiens (20.100), des Français (18.800), des Belges (14.500) et des Allemands (10.500).

L'augmentation de la population du pays a été en tout cas beaucoup plus rapide que le statec ne l'avait prévu dans la publication "Projections de la population luxembourgeoise 1987-2030" publiée en 1988⁴. Le tableau ci-dessous⁵ donne les résultats pour deux projections appelées variante plancher et variante plafond.

La variante plancher repose sur l'hypothèse d'une baisse de la fécondité jusqu'à 1,3, d'une mortalité constante, d'une migration nette négative de -500 par an et de 400 naturalisations ou options par an. La variante plafond présuppose une remontée de

la fécondité à 2,1, d'une mortalité en recul, d'une immigration nette positive de 1.500 par ans et de 850 naturalisations ou options par an.

Tableau 2

	Année	Population totale	Population luxembourgeoise	Population étrangère	Proportions d'étrangers
<i>Population luxembourgeoise et population étrangère: évolution prospective (1987-2030): variante plancher et variante plafond⁶</i>	2000	369.740-381.010	266.920-274.430	102.830-106.580	27,8-28,0
	2010	361.840-386.600	257.930-273.970	103.900-112.630	28,7-29,1
	2020	348.680-390.190	247.450-274.690	101.230-115.500	29,0-29,6
	2030	330.290-395.420	234.420-277.210	95.870-118.210	29,0-29,9

Même la variante plafond pour l'année 2030 est largement dépassée ou du moins approchée en l'an 2000; la population totale comprend en effet 435.700 habitants, la population luxembourgeoise 276.300 et la population étrangère 159.400 habitants. C'est dire que plusieurs présuppositions étaient erronées et notamment celle concernant l'excédent migratoire; la variante plafond avait prévu 1.500 personnes/année, en réalité elle dépassait largement les 3.500 par an. La prédiction la plus élevée pour les autochtones en 2030 est déjà presque atteinte en 2000 à cause d'une augmentation du nombre de naissances depuis une dizaine d'années.

Vu une natalité supérieure chez les étrangers comprenant un nombre plus important de jeunes couples et un solde migratoire très positif, il est à prévoir que le nombre des étrangers va se rapprocher graduellement de celui des Luxembourgeois d'origine. Il est cependant très difficile de prévoir cet instant vu que les 'prédicteurs', comme le solde migratoire ou le taux de natalité, peuvent changer facilement.

On peut en tout cas se demander avec Calot⁷ si la nationalité luxembourgeoise a encore un sens dans quelques décennies. "Quelles que soient les surprises que réserve l'avenir, il apparaît clair que la notion de "Luxembourgeois d'origine" se dissoudra peu à peu dans le grand brassage qui est en cours... La dichotomie Luxembourgeois/étranger est de moins en moins appropriée: la population "d'origine" est, en toute hypothèse, appelée à devenir minoritaire à échéance plus ou moins lointaine..."

La faible natalité et l'allongement considérable de la vie sont responsables d'une répartition de la population d'après l'âge qui est très différente de celle observée au début du siècle. En 1910 il y avait au Luxembourg 4,5 fois moins de personnes de plus de 60 ans que de jeunes de moins de vingt ans⁸.

Le tableau page 16 illustre l'évolution du rapport entre les jeunes de <20 ans et le groupe des >60 ans.

Tableau 3

	Année	Moins de 20 ans (J)	60 ans et plus (V)	Ratio (J/V)
Rapport entre la population jeune et la population âgée ⁹	1910	108.172	23.813	4,54
	1930	99.031	29.743	3,33
	1947	81.525	41.093	1,98
	1960	87.041	51.414	1,69
	1970	99.724	62.917	1,59
	1987	87.476	67.955	1,29
	1991	87.861	71.689	1,23

On constate que le rapport J/V descend entre 1910 et 1991, date du dernier recensement, de 4,54 à 1,23. On ne peut nier un vieillissement démographique important et il est à prévoir que le nombre des personnes de soixante ans et plus l'emportera un jour sur celui des jeunes de moins de vingt ans. Cette situation posera de nombreux problèmes au niveau du financement des retraites, de la santé et de l'hébergement des vieilles personnes.

Depuis 1991 on observe cependant une relative stabilité du taux des personnes du troisième âge comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 4

	Recensements de la population	1981	1991	1999*	2000*
Population d'après l'âge ¹⁰	Enfants 0 à 14	18,5%	17,3%	18,8%	18,9%
	Âge actif 15 à 64	67,9%	68,4%	66,9%	66,8%
	Troisième âge > 64	13,6%	14,3%	14,3%	14,3%

*chiffres calculés par le statec (situation au 1.1)

On constate que le pourcentage des enfants augmente légèrement depuis dix ans, celui des personnes du troisième âge est stable durant la même période et celui des actifs a tendance à diminuer.

Système politique

Le Luxembourg est une monarchie constitutionnelle. La Constitution actuelle du Luxembourg date de 1868; elle a connu une dizaine de révisions depuis son entrée en vigueur. Depuis octobre 2000, le Grand-Duc Henri est le chef de l'État.

Le Grand-Duc choisit le Premier ministre; ce dernier présente au Grand-Duc la liste des membres du gouvernement. Le Grand-Duc procède à la nomination formelle des

ministres qui sont responsables devant la Chambre des Députés. Depuis les élections du 13 juin 1999, le gouvernement luxembourgeois est composé d'une coalition entre le CSV ("Chrëschtlech Sozial Vollekspartei" - parti chrétien-social) et le DP ("Demokratesch Partei" - parti démocratique). Le chef du gouvernement est M. Jean-Claude Juncker du parti chrétien-social.

La Chambre des Députés comprend 60 députés élus pour cinq ans sur la base du suffrage universel et à la proportionnelle. Le vote est obligatoire pour tout Luxembourgeois à partir de 18 ans.

À côté de la Chambre des Députés, il existe un Conseil d'État faisant fonction, dans un certain sens, de deuxième chambre: il doit émettre obligatoirement son avis sur tous les projets de lois. Les 21 conseillers d'État sont nommés par le Grand-Duc sur une liste de trois candidats proposés à tour de rôle par le Gouvernement, par la Chambre des Députés et par le Conseil d'État lui-même.

Le système judiciaire luxembourgeois s'inspirant de la séparation des pouvoirs de Montesquieu est entièrement indépendant du système politique. Il comprend un ordre de juridictions civiles et administratives qui s'apparentent aux systèmes français et belge. Les juges de la Cour Supérieure de Justice et de la Cour Administrative sont nommés à vie par le Grand-Duc.

Situation linguistique

La situation linguistique du pays qui se trouve sur la frontière entre les régions germanophones et les régions romanophones est très spécifique et reflète l'histoire complexe du pays. Le Grand-Duché est ainsi caractérisé par un multilinguisme qui est codifié par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues. L'article premier dit que "la langue nationale des Luxembourgeois est le luxembourgeois". D'après l'article 2 "les actes législatifs et leurs règlements sont rédigés en français". Les langues française, allemande ou luxembourgeoise peuvent être utilisées en matière administrative ou judiciaire (article 3). Pour répondre à une requête, l'administration doit se servir, dans la mesure du possible, de la langue choisie par le requérant (article 4). La loi évite à dessein dans l'énonciation du texte des articles le terme de "langue officielle".

Vu le nombre considérable d'habitants de différentes nationalités, la situation linguistique dans la vie quotidienne est encore plus complexe que ne le laisse deviner le trilinguisme national. En 1985 le Service d'innovation et de recherches pédagogiques du Ministère de l'Éducation Nationale a réalisé une enquête sur les habitudes et les besoins langagiers du pays au niveau de la vie privée, de la vie professionnelle et de la vie culturelle¹¹. Pour des raisons de simplification il n'est tenu compte que des langues les plus répandues parmi les migrants à savoir le portugais et l'italien. Les pourcentages indiqués concernent l'emploi concurrentiel des langues, c'est-à-dire leur emploi dans une certaine situation avec éventuellement d'autres langues.

- Dans la vie privée au foyer l'ordre de fréquence des langues dans la communication orale est la suivante: luxembourgeois (80,6%), français (12,8%), portugais (7,9%), italien (5,6%) allemand (3,4%), et anglais (1,3%). Si on tient également

compte de la communication orale avec les proches et les amis, l'allemand remonte à la troisième place. Dans la communication écrite l'ordre des fréquences est assez différent: l'allemand (51,6%) l'emporte suivi du français (43,9%), du luxembourgeois (25,4%), du portugais (8,2%), de l'italien (6,3%) et finalement de l'anglais (3,3%). La différence entre l'emploi oral et écrit des langues est due surtout aux habitudes de communication des Luxembourgeois qui préfèrent écrire leurs lettres plutôt en allemand ou en français qu'en luxembourgeois. Depuis 1985 on constate d'ailleurs que le luxembourgeois joue un rôle de plus en plus important dans la communication écrite de sorte qu'il se peut qu'actuellement l'ordre soit peut-être changé¹².

- Dans la vie professionnelle, au lieu de travail, on trouve le classement suivant dans la communication orale: luxembourgeois (73,6%), français (58,9%), allemand (24%), anglais (7,1%), portugais (6%) et italien (4,8%). En ce qui concerne l'écrit l'ordre est différent, le français se situe en tête (72%) suivi de l'allemand (45,4%), de l'anglais (10,4%), du luxembourgeois (6,9%) et finalement du portugais (3,7%) et de l'italien (1,6%). On constate que l'importance du luxembourgeois, encore forte dans la communication orale, recule nettement pour l'écrit; quant à l'anglais, il dépasse le portugais et l'italien autant dans la communication orale qu'écrite. Ceci est dû au fait qu'il y a un certain nombre de banques et d'entreprises américaines ou anglaises dans lesquelles l'anglais est la langue de communication normale¹³.
- Dans les relations sociales le luxembourgeois s'impose en tant que langue parlée; plus de 70% des personnes interviewées s'en servent dans la communication avec l'administration et le personnel des cafés-restaurants et magasins. Le français occupe la deuxième place (55%) en ce qui concerne la communication orale, surtout dans les relations avec le personnel des cafés, restaurants et magasins qui emploient beaucoup d'étrangers. Le français l'emporte largement sur les autres langues dans les relations avec l'administration et les entreprises privées (55%). L'allemand joue un rôle négligeable dans la communication orale (8-9%); en revanche dans la correspondance privée il figure en première position. Le portugais, l'italien et l'anglais ne comptent guère dans la vie publique et sociale¹⁴.
- Dans la vie culturelle, politique et religieuse le français domine en ce qui concerne les cassettes et les disques préférés, les émissions télévisées et les films au cinéma¹⁵. Par contre l'allemand domine pour la presse et les livres de même que pour les émissions radiophoniques (où le luxembourgeois suit de près). Dans les cérémonies religieuses, les discours et les conférences, c'est le luxembourgeois qui domine. L'anglais joue un rôle important pour les cassettes et les disques et à un moindre degré pour les films¹⁶.

Une étude plus récente de Fehlen, Piroth et Schmit¹⁷ permet respectivement de confirmer ou de nuancer les résultats précédents. Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet "Baleine" conduit par le Centre de recherche public du Centre Universitaire dont le but était d'étudier l'intégration des étrangers au Luxembourg en explorant surtout certains domaines de l'intégration, l'utilisation des langues, la trajectoire

migratoire et la participation à la vie associative.

Dans la suite on relèvera les acquis les plus importants de cette étude au cours de laquelle 2.002 personnes ont été interviewées au téléphone. Le tableau qui suit renseigne sur l'usage des langues les plus répandues dans différentes situations.

Tableau 5

	Langue					
	français %	allemand %	luxemb. %	anglais %	italien %	portugais %
<i>L'usage des langues; échantillon total¹⁸</i>						
Utilisée plus ou moins régulièrement au cours de la vie ¹	95,8	80,8	80,4	57,4	24,9	17,7
Parlée au travail ²	29,9	3,4	57,9	3,5	0,9	3,5
Parlée avec les amis ²	12,2	2,2	70,5	1,4	2,3	9,2
Utilisée pour les achats ²	36,0	2,0	60,4			1,1

¹ plusieurs réponses possibles

² une réponse possible - la langue principale parlée

- Connaissance des langues: Pour explorer le degré de connaissance des langues on demandait aux personnes interviewées de citer les langues plus ou moins régulièrement utilisées au cours de leur vie. Dans le tableau sont mentionnées seulement les six langues les plus utilisées. Il ressort de l'enquête que le français arrive clairement en tête suivie de l'allemand et du luxembourgeois.
- Au travail c'est le luxembourgeois qui prédomine suivi du français; les autres langues arrivent largement derrière. Il est à remarquer que, si on considère les réponses en fonction de l'âge des interviewés, le français joue un rôle plus important chez les jeunes travailleurs que chez les plus âgés. C'est dire que les conditions de travail se sont modifiées, les jeunes étant davantage engagés dans des entreprises au personnel multilingue.
- Dans les relations avec les amis il est évident qu'au niveau de la population globale, c'est le luxembourgeois qui domine largement suivi loin derrière du français et du portugais. La ventilation de ces résultats par nationalité permet dans un certain sens une appréciation du degré d'intégration. On peut supposer en effet que les personnes intégrées sauront déjà communiquer en luxembourgeois et auront des amis luxembourgeois. En effet parmi les Portugais 11,5% affirment utiliser principalement le luxembourgeois avec leurs amis et parmi les Italiens il y en a même 34,8% qui sont dans ce cas. On peut admettre qu'il s'agit en l'occurrence de personnes ayant longtemps séjourné au pays et y ayant fait probablement leur scolarité.

- Pour faire les achats le français joue après le luxembourgeois un rôle dominant. Toutes les autres langues sont sans importance dans ce contexte.

Il est dommage que les résultats des études de 1985 et de 1998 soient difficilement comparables à cause du fait que les contenus et la forme des questions ne se correspondent pas exactement dans les deux enquêtes. Dans l'enquête de 1985 il fallait nommer les langues utilisées dans différentes situations alors que dans celle de 1998 il s'agissait de mentionner seulement la langue principale utilisée dans certains contextes. Les pourcentages obtenus ne sont donc pas directement comparables.

Malgré ces différences on relève que l'ordre des langues utilisées dans la communication au travail est identique en ce qui concerne le luxembourgeois (premier rang) et le français (deuxième rang). Alors que l'allemand est mentionné en 1985 comme troisième langue (24%), loin devant l'anglais (7,14%) et le portugais (6,5%), dans l'enquête de 1998 il arrive quasi à égalité avec l'anglais et le portugais comme langue principale utilisée ($\pm 3,5\%$).

Pareillement le luxembourgeois et le français occupent les deux premiers rangs dans la communication orale dans des situations d'achat.

On peut donc affirmer que la situation constatée déjà en 1985 pour l'emploi oral des langues persiste pour l'essentiel; il semble cependant que dans la communication au travail l'allemand ait subi un certain recul alors que la position du français s'est affermie.

Si on tient compte de l'emploi écrit des langues la situation est fort différente comme le montre l'étude de 1985. L'allemand joue un rôle important dans la presse et surtout au niveau de l'école.

Cette situation de multilinguisme qui est une des caractéristiques du pays a évidemment une influence notable sur le système scolaire. L'allemand est la langue dans laquelle se fait l'alphabétisation des enfants. À partir de la deuxième année de l'enseignement primaire les enfants apprennent le français. L'allemand reste la langue véhiculaire principale tout au long du cycle inférieur de l'enseignement secondaire. C'est à partir du cycle supérieur de l'enseignement secondaire que le français devient la langue véhiculaire principale¹⁸.

Économie et marché du travail

Situation au dix-neuvième siècle

Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle le Luxembourg était un pays agricole pauvre. Vu l'importante pression démographique, une émigration considérable vers le Nouveau Monde était inévitable. Un Luxembourgeois sur six a émigré au 19^{ème} ou au début du 20^{ème} siècle.

Décollage économique

Certes le pays disposait d'importants gisements de minerai de fer, mais leur teneur élevée en phosphore empêchait la fabrication de l'acier. En 1877 l'ingénieur anglais Gilchrist Thomas inventait un procédé de déphosphoration de la fonte qui rendait

rentable l'exploitation du minerai de fer luxembourgeois et permettait ainsi le décollage économique du Luxembourg. C'est à partir de cette date qu'on pouvait dire que "Le Luxembourg est un don du fer comme l'Égypte est un don du Nil"²⁰. Dans le sud du pays une importante industrie sidérurgique se développait, le point de gravité économique se déplaçait de la capitale vers le sud. Comme la main-d'œuvre luxembourgeoise était insuffisante, il fallait avoir recours à des milliers de travailleurs étrangers originaires d'Italie, d'Allemagne, de Belgique et de France.

Le bien-être économique et social du pays a certes son origine dans le développement de la sidérurgie. Néanmoins ce secteur était affecté dès le début de certaines faiblesses, comme par exemple l'absence de houille dans le pays, un minerai d'une faible teneur de fer (<30%) et des salaires relativement élevés. Malgré la réduction importante de la main-d'œuvre à la suite de la crise sidérurgique (chute du nombre des ouvriers attachés à la production et à l'entretien de 14.379 en 1970 à 2.595 en 1999²¹), le groupe ARBED reste le plus important employeur privé du pays. Au fil des années il est devenu un des plus grands groupes sidérurgiques au niveau européen et mondial.

Politique de diversification et d'expansion

Pour lutter contre le monolithisme de l'économie, d'importantes initiatives ont été prises depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale afin de diversifier le secteur industriel. En vue d'attirer des investisseurs étrangers, l'infrastructure économique a été améliorée: agrandissement de l'aéroport, électrification ferroviaire, canalisation de la Moselle et construction d'un port; des barrages ont été construits à Esch-sur-Sûre et à Rosport. La localité de Vianden dispose d'une importante usine de production hydro-électrique. Pour favoriser la diversification et l'expansion industrielles, la loi-cadre du 2 juin 1962 permet à l'État de prendre des mesures qui "contribuent directement à la création, à la conversion et à la rationalisation des entreprises industrielles, artisanales et commerciales, pour autant qu'elles améliorent la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et en stimulent l'expansion"²². Ces mesures peuvent consister entre autre en subventions en capitaux, bonifications d'intérêts, de primes spécifiques, de garanties de l'État etc. Cette loi-cadre a été régulièrement reconduite depuis 1962 et a contribué à l'installation de beaucoup d'entreprises nouvelles au Grand-Duché. Déjà avant la première loi-cadre l'entreprise multinationale Goodyear s'est installée à Colmar-Berg. Profitant de la situation géographique du Luxembourg au centre de l'Europe, d'autres groupes étrangers comme Dupont de Nemours, TDK et LuxGuard ont choisi d'y investir. Au fil des reconductions de la loi-cadre ses objectifs ont été ajustés. Alors que la première loi-cadre était destinée exclusivement à l'industrie, cette loi visait, par la suite, également les petites et moyennes entreprises du secteur industriel et artisanal et finalement les entreprises du secteur tertiaire.

L'établissement des nouvelles entreprises ne suffisait cependant pas à compenser les pertes d'emploi subies par la sidérurgie. Il fallait trouver d'autres débouchés dans le secteur tertiaire et notamment le secteur bancaire.

La place financière

L'origine de la place financière remonte aux débuts des années soixante. Un nombre croissant de banques ont été attirées grâce à certains atouts non négligeables comme la position géographique au cœur de l'UE, l'infrastructure de communication, la bonne santé de l'économie, un taux de chômage faible garantissant une situation sociale calme, et finalement des avantages d'ordre fiscal et une législation propice aux sociétés holdings et aux activités d'assurance²³.

Grâce à ces facteurs, le Luxembourg est devenu un centre financier international. En 1960 le nombre de banques installées au Luxembourg était inférieur à 20, en novembre 2000 il est de 203²⁴. De plus, quelque 13.000 sociétés holding et 1.400 fonds de placement s'y sont installés et de grandes compagnies d'assurances et de ré-assurances ont ouvert des succursales.

Dans le domaine des télécommunications, le Luxembourg s'est créé une place enviable; le gouvernement luxembourgeois, en accord avec la politique "télévision sans frontières" de l'Union Européenne, a encouragé la société privée SES (Société Européenne des Satellites) qui fut créée en 1985, à opérer un système de transmission de programmes de télévision par satellites couvrant toute l'Europe.

Un dernier domaine en pleine expansion est l'industrie du film qui profite de mesures fiscales prises les dernières années. Un nombre croissant de productions est réalisé au Luxembourg.

L'évolution économique depuis les dernières décennies se reflète dans le fait qu'actuellement 83,2% des travailleurs sont actifs dans le secteur tertiaire, 14,3% dans l'industrie et seulement 2,5% dans l'agriculture.

Marché du travail

Le développement considérable du secteur tertiaire entraîne une création d'emplois continue à laquelle le Luxembourg ne peut pas toujours satisfaire. Le développement de l'économie luxembourgeoise est étroitement lié à l'appel à une force de travail étrangère. Ceci explique le pourcentage croissant d'étrangers résidant au Luxembourg qui est passé de 26,3% en 1981 à 36,6% en 2000. Beaucoup d'étrangers, originaires des régions voisines du Luxembourg, préfèrent cependant garder leur résidence à l'étranger et venir travailler comme frontaliers. Le nombre de ces frontaliers est en croissance continue; il est passé de 13.400 en 1980 à 33.700 en 1990 et à 78.400 (estimation) en 1999 ce qui correspond à presque un cinquième de la population du pays²⁵.

En raison de ce marché du travail en pleine expansion, il est compréhensible que le taux de chômage soit faible (2,6% en avril 2000).

L'Économie en bref²⁶

PIB brut en 1999.....	731,8 milliards de LUF
PIB (au prix du marché) en SPA.....	35.980

Belgique: 23.343
France: 21.395
Allemagne: 22.463

Taux de croissance du PIB (1999).....	7,5
Répartition du PIB en 1999.....	Agriculture 0,7%
	Industrie 18,3%
	Services 81,0%
Taux de chômage moyen.....	en 1999: 2,9%
	en 2000: 2,6%

¹ statec (2000). *Le Luxembourg en chiffres*.

² GENGLER, Claude (1991). *Le Luxembourg dans tous ses états*.
ALS, Georges (1980). *Le Luxembourg-Profil Historique, Géographique, Économique*.
ALS, Georges (1989). *Population et Économie du Luxembourg 1839-1989*.

BECSKY, Stefan & MULLER, Marc (2000). *Jeunesse: politiques et structures au Grand-Duché de Luxembourg*.
HERCHEN, Arthur (1972). *Manuel d'histoire nationale*.
TRAUSCH, Gilbert (1975). *Le Luxembourg à l'époque contemporaine*.

³ statec (2000). *Le Luxembourg en chiffres*.

⁴ LANGERS, Jean (1988). *Projections de la population luxembourgeoise 1987-2030*, pp.259-280.

⁵ cité d'après CALOT, Gérard (1992). *L'évolution démographique au Luxembourg*, p.47.

⁶ CALOT, Gérard (1992). *L'évolution démographique au Luxembourg*.

⁷ id., p.48.

⁸ id., p.47.

⁹ statec (1990). *Statistiques historiques: 1839-1989*.

statec (1995). *Le recensement de la population au 1er mars 1991: principaux résultats*.

¹⁰ statec (2000). *Le Luxembourg en chiffres*, p.7.

¹¹ Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (1986). *Enquête sur les habitudes et besoins langagiers au Grand-Duché de Luxembourg*.

¹² id., p.7.

¹³ id., p.12.

¹⁴ id., p.16.

¹⁵ id., p.19.

¹⁶ id., p.18.

¹⁷ FEHLEN, Fernand, PIROTH, Isabelle & SCHMIT, Carole (1998). *Les langues au Luxembourg*.

¹⁸ id., pp.132-135.

¹⁹ BERG, Charles & THOSS, Robert (1996). *Une situation de multilinguisme. Le cas du Luxembourg*.

²⁰ ALS, Georges (1980). *Le Luxembourg-Profil Historique, Géographique, Économique*, p.27.

²¹ statec (2000). *Annuaire statistique*, tableau E.408.

²² cité d'après statec (1987). *Mutations structurelles et politiques de diversification économique*.

²³ GENGLER, Claude (1991). *Le Luxembourg dans tous ses états*, p.171.

²⁴ voir site de la Banque Centrale du Luxembourg: www.bcl.lu

²⁵ statec (2000). *Le Luxembourg en chiffres*.

²⁶ id.

Chapitre 2



Les conditions de vie des jeunes au Luxembourg



Données démographiques

Nationalité

Dans la population des jeunes (12 à 24 ans) la proportion des étrangers est en partie différente de la proportion dans l'échantillon total. À 57,4% de Luxembourgeois s'opposent 42,6% d'étrangers¹. La distribution par nationalité est semblable à celle de la population totale: 19% sont de nationalité portugaise, 3,6% de nationalité italienne, 4% de nationalité française, 3,2% de nationalité yougoslave/bosniaque, 2,6% de nationalité belge; les autres appartiennent à plus de 100 nationalités différentes, dont les plus importantes sont en ordre décroissant les nationalités allemande, anglaise, néerlandaise et espagnole.

Répartition géographique

La répartition des jeunes par nationalité révèle des disparités importantes au niveau des cantons. À Luxembourg-Ville les jeunes Luxembourgeois ne représentent qu'un tiers des jeunes, les jeunes Portugais un quart et tous les autres étrangers environ 40%. Par contre à Rédange 75% des jeunes sont des Luxembourgeois.

Âge

Dans la pyramide des âges, les jeunes de 12 à 24 ans représentent 15% de la population, 8% pour le groupe âgé de 12 à 18 et 7% pour celui âgé de 19 à 24 ans. En comparaison avec l'étranger, le pourcentage des jeunes au Luxembourg est relativement faible. Avec un taux de 11% de jeunes entre l'âge de 15 à 24 ans, le U.S. Bureau of Census (2000) range ainsi le Luxembourg avec l'Allemagne à la dernière position en Europe tandis que l'Irlande serait première avec un taux de 17%.

Les prévisions démographiques ne paraissent néanmoins pas trop pessimistes si on tient compte du solde migratoire excédentaire depuis plusieurs années. En admettant que ce solde migratoire se poursuive jusqu'en 2010 les prévisions faites par le service Eurostat en 1996 pourraient bien se réaliser. Le service statistique de l'Union Européenne prévoit que le groupe des jeunes âgés de 15 à 24 ans montera jusqu'en 2010 à 13% au Luxembourg qui serait à ce moment un des trois pays disposant du taux de jeunes le plus élevé de l'UE, laissant derrière lui la France et la Belgique (12%) et l'Allemagne (11%).

Ainsi les prévisions de Calot se sont révélées erronées du fait qu'au moment où il faisait ses recherches le taux de fécondité des femmes était seulement de 1,52 alors

qu'en 1997 il était de 1,71 et en 1998 de 1,67. La montée du taux de fécondité est en grande partie le fait des immigrants qui appartiennent pour la plupart au groupe des jeunes adultes en âge de fonder une famille.

Durant la décennie à venir il faudra donc très probablement compter avec une augmentation du nombre des jeunes. Vu l'impact des migrants sur l'évolution démographique, la jeunesse sera encore plus multiculturelle qu'elle ne l'est actuellement. Les politiques de l'éducation et de la jeunesse devront tenir compte de ces phénomènes et prévoir des ressources adéquates pour garantir à l'avenir des structures adaptées à cette population de jeunes diverse et complexe.

¹ Centre Informatique de l'État (i.i.2001). Répertoire général des personnes physiques.



Éducation

Structure et fonctionnement du système éducatif¹

La scolarité obligatoire comprend deux années de jardin d'enfants, six années d'enseignement primaire et trois années d'enseignement secondaire, en tout donc onze années.

Depuis deux ans l'éducation préscolaire est précédée de l'éducation précoce, un régime facultatif pour les enfants âgés de trois ans accomplis. L'objectif essentiel est de garantir une meilleure socialisation de l'enfant. De plus les enfants étrangers pourront être familiarisés davantage avec le luxembourgeois dont la connaissance facilitera leur intégration sociale autant que scolaire. Cette éducation précoce fait partie intégrante du système éducatif, elle est gratuite et relève du point de vue organisationnel des autorités communales.

Après l'enseignement primaire deux voies sont ouvertes au jeune:

L'enseignement secondaire général d'une durée de sept ans prépare les élèves aux études universitaires; il mène au Diplôme de fin d'études secondaires qui donne accès aux études supérieures dans toutes les disciplines. Cet ordre d'enseignement comprend trois cycles:

- un cycle inférieur de trois années. La première année (classe de septième) appelée classe d'orientation doit permettre au jeune de s'adapter aux études secondaires et de se faire une idée de ses chances de réussite. En deuxième année (classe de sixième), l'élève opte soit pour l'enseignement classique avec le latin comme troisième langue, soit pour l'enseignement moderne avec l'anglais comme troisième langue. Les élèves de la section classique commencent l'étude de l'anglais en 3^{ème} année (classe de cinquième).
- un cycle polyvalent de la division supérieure (4^{ème} et 3^{ème}) qui comprend une orientation littéraire et une orientation scientifique. Sauf pour les mathématiques le programme de base des cours est le même pour les deux orientations. Par le choix d'une à deux options les élèves peuvent donner une certaine direction à leurs études.
- un cycle de spécialisation (classes de 2^{ème} et de première) comprenant à l'intérieur des deux orientations plusieurs sections. L'orientation littéraire comprend les sections A1-langues, sciences humaines; A2-sciences humaines et sociales; E-arts plastiques; F-musique. L'orientation scientifique comprend les sections B-mathématiques et physique; C-sciences naturelles et mathématiques; D-sciences économiques.

L'enseignement secondaire technique (EST) est très complexe et comprend plusieurs cycles.

- Le cycle inférieur comprend trois ans (7^e, 8^e, 9^e). Il est destiné à compléter la formation générale des élèves et à les mener vers la formation ou la profession correspondant à leurs capacités et leurs goûts. Dès la deuxième année on cherche par des cours à caractère pratique à familiariser les élèves avec diverses familles de métiers et à contribuer à leur orientation future. Après la réussite d'une classe

de neuvième, l'élève est orienté vers un des régimes du cycle moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique.

- Le cycle moyen et supérieur de l'EST. Le cycle moyen de l'EST a une double fonction: soit de préparer au CATP (certificat d'aptitude technique et professionnel), soit de permettre à ceux qui sont capables d'assimiler des matières plus théoriques et plus abstraites d'accéder au cycle supérieur de l'EST. Selon le régime choisi la durée du cycle moyen est de deux ou de trois ans. Pour permettre des orientations différentes, il comprend trois régimes: le régime professionnel, le régime de la formation de technicien et le régime technique.
- Le régime professionnel prépare directement à une qualification professionnelle, le certificat d'aptitude technique et professionnel (CATP). Pour certains métiers la formation de trois ans a lieu exclusivement à l'école, pour d'autres il y a une formation patronale de trois ans avec des cours concomitants au lycée technique, pour d'autres enfin il y a un régime mixte, c'est-à-dire l'apprenti suit un régime à temps plein durant un à deux ans au lycée et accomplit le reste de sa formation chez un patron.
- Le régime de la formation de technicien a pour objectif la formation d'une main-d'œuvre hautement qualifiée capable de participer à la conception de projets techniques. Le diplôme de technicien est acquis après quatre années d'études (deux années de cycle moyen et deux années de cycle supérieur) et permet d'entrer immédiatement dans la vie professionnelle. Il permet cependant aussi la poursuite des études dans des écoles supérieures dans la spécialité correspondant au diplôme acquis. L'élève peut choisir entre plusieurs divisions: administrative et commerciale, agricole, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, mécanique, informatique.
- Le régime technique mène en quatre ans vers un baccalauréat technique dénommé diplôme de fin d'études secondaires techniques. Il vise d'un côté à former des cadres administratifs et techniques capables d'assumer des tâches à responsabilité relativement élevée et d'un autre côté à préparer à la poursuite des études dans des écoles supérieures ou des universités.

Au niveau de l'enseignement supérieur le Luxembourg n'offre que des possibilités d'études restreintes. Le système de l'enseignement supérieur comprend à l'heure actuelle seulement trois instituts permettant des études supérieures complètes. Il s'agit de

- L'Institut Supérieur de Technologie qui permet d'acquérir en quatre ans le diplôme d'ingénieur industriel. Il comprend quatre sections: électrotechnique, génie civil, mécanique et informatique appliquée.
- L'Institut Supérieur d'Études et de Recherches Pédagogiques qui forme les enseignants de l'enseignement primaire et de l'éducation préscolaire. Pour être admissibles les étudiants doivent être détenteurs d'un diplôme de fin d'études

secondaires ou secondaires techniques et se classer en rang utile dans un concours d'entrée basé sur les résultats à l'examen de fin d'études et ceux obtenus à une épreuve de langues. La durée des études est de trois ans et mène au certificat d'études pédagogiques.

- L'Institut d'Études Éducatives et Sociales forme en trois ans des éducateurs gradués ou des éducatrices dans des sections différentes. Pour être admis à la section d'études supérieures préparant au diplôme d'éducateur gradué l'étudiant doit disposer d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques. L'étudiant peut suivre un régime de formation à plein temps de trois ans ou un régime de formation en cours d'emploi complémentaire à une activité professionnelle socio-éducative d'une durée de six ans.
- Le Centre Universitaire de Luxembourg ne permet pas de faire des études universitaires complètes à Luxembourg: il n'a qu'un premier cycle de un ou de deux ans selon les branches. Il comprend les départements suivants: droit et sciences économiques, lettres et sciences humaines, sciences. Les étudiants qui ont commencé leurs études universitaires au Centre Universitaire doivent les poursuivre à l'étranger pour obtenir un diplôme dans le domaine qu'ils ont choisi. La majeure partie des étudiants luxembourgeois sont donc obligés de séjourner plusieurs années à l'étranger.



Graphique 1

La structure de l'enseignement luxembourgeois¹⁾

Age						Classe
21/22	Institut d'Études Éducatives et Sociales	Institut Supérieur de Technologie	Institut Sup. d'Études et de Recherches Pédagogiques	Centre Universitaire	Brevet de Technicien Supérieur	
20/21						
19/20						
18/19						13
17/18						12
16/17						11
15/16		Enseignement secondaire technique	Enseignement secondaire général			10
14/15	Régime préparatoire					9
13/14						8
12/13				7		
11/12						6
10/11		Enseignement primaire				5
9/10						4
8/9						3
7/8						2
6/7						1
5/6		Education préscolaire				
4/5						

Données statistiques-clefs

Les données les plus récentes sur les effectifs datent de l'année 1998/99¹⁾.

Répartition des élèves sur les ordres d'enseignement

L'enseignement secondaire général est fréquenté par 31,33% des élèves, l'enseignement secondaire technique par 68,67% des élèves, le rapport est donc pratiquement

d'un tiers à deux tiers. La différence est due au fait que l'enseignement technique est considéré comme moins exigeant, il est conseillé par les conseils d'orientation à un nombre plus élevé d'élèves que l'enseignement secondaire général.

Durant les quatre dernières années les conseils d'orientation ont orienté 39,1-40,5% des jeunes vers le secondaire général, 51,8-53,3% vers le secondaire technique et 7,3-8,7% des jeunes vers les classes préparatoires de l'enseignement secondaire technique³⁾.

Vu qu'au cours des premières années de l'enseignement postprimaire on constate que l'enseignement technique absorbe peu à peu les élèves qui ont connu un échec dans l'enseignement secondaire, on arrive à la proportion d'un tiers à deux tiers.

Répartition par sexe et par nationalité

Tableau 6

			Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique
<i>Répartition des élèves par sexe et par nationalité à l'intérieur de l'enseigne- ment secondaire général et de l'enseignement secon- daire technique⁴⁾</i>	sexe	masculin	44,8%	52,4%
		féminin	55,2%	47,6%
	nationalité	luxembourgeoise	87,4%	63,3%
		étrangère	12,6%	36,7%

On constate clairement que la population des deux ordres d'enseignement diffère en fonction du sexe et de la nationalité. Les filles sont plus nombreuses dans l'enseignement secondaire général alors que dans l'enseignement technique les garçons l'emportent en nombre. Ceci peut en partie être dû au fait que les garçons sont plus portés vers les branches techniques; d'un autre côté il ne faut pas oublier que l'enseignement secondaire technique est réputé comme moins exigeant et que le service d'orientation a tendance à le conseiller aux élèves ayant des problèmes d'apprentissage. N'est-il pas possible que les jeunes filles soient plus appliquées et plus ambitieuses et disposent à la fin de l'enseignement primaire de meilleures notes que les garçons?

Quant à la nationalité on relève un pourcentage beaucoup plus élevé d'élèves étrangers dans l'enseignement technique que dans l'enseignement secondaire général. Comme ces élèves connaissent des difficultés considérables au niveau de l'apprentissage des langues, il est compréhensible qu'ils s'orientent davantage ou soient davantage orientés vers l'ordre d'enseignement où - toutes proportions gardées- les langues jouent un rôle moins important.

On constate néanmoins d'année en année une augmentation progressive quoique lente du pourcentage des élèves étrangers dans l'enseignement secondaire général.

Le pourcentage est passé de 7,1% en 1973/74 à 12,6% en 1998/99.

Le SeSoPI - Centre Intercommunautaire met l'accent sur les risques de cette situation. "Il convient aussi à cet égard d'être particulièrement attentif aux mécanismes de marginalisation à l'œuvre dans la société luxembourgeoise. Ainsi le système scolaire luxembourgeois, très sélectif, conduit toujours à l'échec scolaire bon nombre d'enfants latinophones, ou à leur cantonnement dans une filière courte. Le risque existe que ces communautés se perçoivent comme volontairement mises à l'écart et le risque de contribuer ainsi à une ethnicisation de ces communautés"⁵

Répartition par âge

La répartition par âge permet de dresser un bilan du retard scolaire par rapport à l'âge normal, c'est-à-dire l'âge que les jeunes auraient s'ils n'avaient jamais redoublé. Dans l'enseignement secondaire général la proportion des élèves ayant l'âge normal (ou étant plus jeunes) passe de 90% en première année à 58% en terminale. Les chiffres correspondants pour l'enseignement secondaire technique sont de 61,2% en première année et de 23,2% en treizième (dernière année dans la majorité des sections). Il ressort des ces chiffres que tout l'enseignement postprimaire est très sélectif et est caractérisé par une proportion d'échec élevée. Dans l'enseignement secondaire général par exemple le taux d'échec par classe est relativement stable et tourne autour de 10% par année avec une pointe en troisième année où il est de 15%. À ce rythme il ne reste après sept ans que la moitié des élèves sans avoir doublé.

Raisons des échecs

Cette situation est due en partie à la situation bilingue de l'enseignement exigeant de tous les élèves, qu'ils soient Luxembourgeois ou étrangers, d'apprendre l'allemand et le français à un niveau élevé. Les élèves romanophones (Italiens et Portugais) connaissent un pourcentage d'échec élevé en allemand, tandis que les Luxembourgeois échouent surtout en français dans l'enseignement secondaire technique⁶.

Réussite à l'examen de fin d'études

Les taux d'échec à l'examen de fin d'études secondaires générales ont été de l'ordre de 10 à 14% durant les six dernières années. Auparavant ils approchaient ou dépassaient même les 20%. Une réforme de l'examen introduisant des épreuves orales et des mécanismes de compensation a conduit à une amélioration des résultats constatée également par une étude d'Eurostat qui montre que le pourcentage de ceux qui terminent avec succès l'enseignement secondaire a augmenté durant la dernière décennie⁷.

Les données correspondantes pour l'enseignement secondaire technique ne sont malheureusement pas disponibles.

Études universitaires ou supérieures

On ne dispose guère de statistiques fiables sur le nombre des étudiants universitaires.

Ceci est dû au fait que la majeure partie des jeunes faisant des études universitaires séjournent à l'étranger. Des statistiques précises existent seulement pour les jeunes fréquentant les écoles supérieures à l'intérieur du pays, c'est-à-dire l'ISERP, l'IST, l'IEES, ou fréquentant les deux premières années du Centre universitaire. Comme ces étudiants ne constituent qu'une fraction de l'ensemble des étudiants, il faut avoir recours à des estimations pour connaître la proportion des jeunes de 20 à 25 ans engagés dans des études post-secondaires. La meilleure estimation peut être obtenue en calculant la proportion des jeunes de ce groupe d'âge obtenant une allocation familiale pour cause d'études⁸. On arrive ainsi à un pourcentage de 33,2% pour l'année 1998. Comme les informations obtenues de la part de la Caisse Nationale des Prestations familiales concernent la population active et non les familles domiciliées au Grand-Duché, il peut y avoir une surestimation vu le nombre important de frontaliers travaillant au Luxembourg, mais domiciliés dans les trois pays contigus. Parmi les jeunes profitant des allocations familiales un cinquième ne réside pas au pays; comme il est probable que les étudiants universitaires sont plutôt sous-représentés dans ce groupe, on peut admettre que le pourcentage d'erreur maximum est de 20%. Le pourcentage réel des jeunes de 20-25 ans engagés dans des études supérieures est donc compris entre 26,6 et 33,2%.

Une confirmation de ces estimations est apportée par une étude réalisée par le CEPS/Instead en 1997⁹ sur l'échantillon PSELL (Panel socioéconomique "Liewen zu Lëtzebuerg") qui indique un pourcentage de 36,6% d'étudiants et de 3,3% d'apprentis dans le groupe des 20-24 ans.

Problèmes essentiels de l'enseignement luxembourgeois

Il ressort des pages précédentes que plusieurs problèmes sont endémiques à l'enseignement luxembourgeois. Il s'agit notamment de la **proportion élevée d'échecs**: les autorités en sont bien conscientes et des mesures sont proposées pour lutter contre ce fléau, comme p.ex.

- rendre la promotion plus flexible par l'assouplissement des critères de promotion
- améliorer le processus d'évaluation en fixant de manière précise les objectifs à atteindre. L'élève ayant un retard, mais qui progresse bien, devrait avoir la possibilité de combler ses lacunes pendant une période qui pourrait dépasser une année scolaire sans qu'il connaisse un redoublement inutile.

De nouvelles voies permettant une évaluation plus nuancée seront explorées:

- mise en compte des progrès constatés
- mise en compte des compétences déjà acquises
- diversification de l'évaluation en fonction des objectifs visés
- recours à un système d'appui systématique du moins dans les classes du cycle inférieur¹⁰

Un autre problème majeur de l'enseignement luxembourgeois est la **proportion très élevée de jeunes d'origine étrangère**.

Cette situation est à l'origine de plusieurs questions délicates qui se posent:

Intégration des jeunes étrangers dans le système luxembourgeois ou mise en place d'une filière spéciale plus appropriée?

Il est évident qu'à cause du bilinguisme l'enseignement luxembourgeois est déjà fort exigeant pour les élèves luxembourgeois eux-mêmes. Que dire des élèves de nationalité étrangère dont la situation linguistique est encore plus complexe?

Les autorités luxembourgeoises ont opté pour l'intégration des élèves étrangers dans le système scolaire luxembourgeois. La publication "Demain l'école", publiée en 1991 à l'instigation du Ministre de l'Éducation Nationale Marc Fischbach, motive cette décision de la manière suivante: "... l'école luxembourgeoise, dans son ensemble, doit rester la même pour tous, car grandir ensemble est le meilleur moyen de conférer à chacun le sentiment d'appartenir à une même société"¹¹

Intégration ou sauvegarde de l'identité culturelle des étrangers?

Quoique l'accent soit mis davantage sur le pôle de l'intégration, on cherche à prendre des mesures permettant aux enfants étrangers de garder le lien avec leur culture d'origine. Ainsi au niveau de l'enseignement primaire on a essayé dans certaines communes d'intégrer dans l'enseignement normal des cours de langue et de culture d'origine. Rien de tel n'existe cependant au niveau de l'enseignement secondaire.¹²

Pour résoudre le dilemme mentionné on fait appel à la notion d'éducation interculturelle dont les objectifs sont les suivants:

- "développer chez tous les enfants la conscience et l'acceptation de la société multiculturelle
- rendre attentif au concept de culture en tant que processus dynamique et promouvoir les échanges entre cultures
- prévenir dès le plus jeune âge l'intolérance et le racisme par une meilleure connaissance et compréhension de l'autre et de soi-même"¹³

L'éducation interculturelle est une attitude qui devrait s'insérer dans les différentes matières scolaires et prendre en compte à tout moment la diversité de notre société multiculturelle.

Principes pour l'avenir de la société luxembourgeoise- leur application à l'école

Comme on l'a vu le système scolaire luxembourgeois est confronté à des problèmes complexes découlant non seulement de sa structure relativement rigide, mais également de son niveau d'exigence élevé et de sa population scolaire multilingue et multiculturelle. Pour arriver progressivement à une meilleure adaptation du système scolaire aux élèves, le Ministère de l'Éducation Nationale est obligé depuis de nombreuses années à introduire des réformes tantôt ponctiformes, tantôt de plus grande envergure.

Afin que ces réformes puissent être bien ciblées, le Ministère s'est donné un ensemble de principes directeurs dont toute réforme de notre enseignement devra s'inspirer. Il s'agit des principes suivants énoncés dans la publication "Pour une école d'intégration" (1998) plus particulièrement consacrée aux problèmes posés par l'intégration des jeunes étrangers au niveau de l'école.

- "Principe de la **cohésion sociale**: dans un petit pays comme le nôtre, où la proportion d'étrangers est si élevée et la situation linguistique si complexe, le premier objectif consiste à maintenir la cohésion sociale. Il s'agit de privilégier les mesures d'intégration et d'éviter toutes celles susceptibles de conduire à une polarisation de la société. Il faut notamment que les trois langues traditionnelles de notre pays deviennent le patrimoine commun de tous et que tous les enfants qui passent par l'école luxembourgeoise apprennent le luxembourgeois.
- Principe de l'**égalité**: notre objectif doit être une école pour tous, adaptée à la diversité des élèves et de leurs besoins. L'égalité des droits en matière d'éducation n'est possible qu'en réservant plus d'attention et de moyens à ceux qui en ont le plus besoin. Toute mesure prise pour éliminer une discrimination ou une entrave doit valoir pour tous les enfants, luxembourgeois et étrangers.
- Principe de l'**efficience**: depuis son indépendance, le Luxembourg se caractérise par l'emploi simultané de trois langues. Ce multilinguisme représente un élément constitutif de notre identité nationale en même temps qu'un atout précieux pour notre pays et pour tous ceux qui y vivent et travaillent. Il faut faire en sorte que cet avantage soit non seulement préservé mais développé. Cela signifie un investissement ciblé dans la qualité et la différenciation de l'enseignement des langues, sans pour autant que cet effort n'aboutisse à une sélection scolaire accrue ou à une entrave à la formation professionnelle. Le multilinguisme doit constituer une chance et un enrichissement pour tous et non un obstacle ou un privilège pour une minorité.
- Principe de la **valorisation de l'identité de chaque enfant**: la rencontre des diverses cultures constitue une source d'enrichissement mutuel. L'école est particulièrement sollicitée: chaque enfant, luxembourgeois ou étranger, a sa propre identité et doit avoir la possibilité de connaître le milieu et la culture dont lui-même et ceux qu'il côtoie quotidiennement sont originaires. Du fait de la diversité culturelle, le processus de socialisation qui s'effectue au sein de la société comme au sein de l'école se trouve modifié: compréhension et tolérance réciproques prennent de plus en plus d'importance."¹⁴

¹ HARSCH, Raymond (1997). *Aperçu sur le système d'enseignement luxembourgeois*.

² LEVY, Jérôme (2000). *Examen de fin d'études secondaires 1999. Comparaisons et analyse*.

LEVY, Jérôme (2000). *L'enseignement secondaire général 1998/99. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires*.

LEVY, Jérôme (2000). *L'enseignement secondaire technique 1998/99. Statistiques générales et analyse de la promotion des élèves*.

³ THILL, Mireille (2000). *Résultats des conseils d'orientation et des procédures de recours*, p.9.

- ⁴ LEVY, Jérôme (2000). *L'enseignement secondaire général 1998/99. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires*.
- ⁵ LEVY, Jérôme (2000). *L'enseignement secondaire technique 1998/99. Statistiques générales et analyse de la promotion des élèves*.
- ⁶ BESCH, Sylvain (Ed.) (1997). *Luxembourg, pays immunisé contre le racisme? Le débat face au racisme et à la xénophobie au Luxembourg entre 1993 et 1996*, p.56.
- ⁷ www.script.men.lu
- ⁸ MEYERS, Christiane & SCHENK, Manfred (1997). *Kinder und Jugendliche im Großherzogtum Luxemburg. Lebenslagen, Perspektiven und Hilfsangebote*, p.52.
- ⁹ statec (s.l.1999). *Estimations de population*.
- ¹⁰ Caisse Nationale des Prestations Familiales (1999). *Les prestations familiales au Grand-Duché de Luxembourg. Compte rendu de l'exercice 1998*.
- ¹¹ HAUSMAN, Pierre (1999). *La situation des résidents sur le marché de travail en décembre 1997*, p.2.
- ¹² Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (1998). *Pour une école d'intégration. Constats-questions-perspectives*, pp.15-17.
- ¹³ Ministère de l'Éducation Nationale (1990). *Demain l'école. Le système éducatif luxembourgeois face au changement*, p.36.
- ¹⁴ id., p.36.
- ¹⁵ Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (1998). *Pour une école d'intégration. Constats-questions-perspectives*, p.24.
- ¹⁶ id., pp.2-3.



Le passage de l'enseignement vers l'emploi

Données statistiques

Les jeunes sur le marché du travail

L'IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) fournit pour 1997 un taux d'occupation des jeunes de 16 à 25 ans de 32%. Évidemment ce taux est fonction de l'âge. Ainsi seulement 14% des jeunes de 18 ans sont actifs alors que la moitié des jeunes de 22 ans travaillent.

Eurostat relève une autre particularité de l'entrée des jeunes sur le marché du travail: celle-ci est de plus en plus retardée. En 1987 la moitié des jeunes étaient engagés dans une activité professionnelle à l'âge de 19 ans, en 1995 à 21 ans. En 1997, selon l'IGSS, c'est seulement à 22 ans que la moitié des jeunes environ travaillent.

Tableau 7

	Âge\sexe	Femmes	Hommes	Total
Taux d'activité des jeunes (mars 1997) ¹	16	3%	3%	3%
	17	6%	8%	7%
	18	13%	15%	14%
	19	19%	22%	21%
	20	29%	28%	28%
	21	35%	37%	36%
	22	49%	48%	48%
	23	60%	55%	57%
	24	58%	59%	59%
	Total	31%	32%	32%

Chômage des jeunes

Le nombre des demandeurs d'emploi est mensuellement publié par l'Administration de l'Emploi (ADEM). À partir de ces données nous avons calculé pour les années 1998, 1999, 2000 la moyenne des demandeurs d'emploi pour différentes classes d'âge.

On observe que le nombre total des demandeurs d'emploi a diminué durant les trois années passées; ceci est vrai également pour les différents groupes de jeunes.

Tableau 8

		< 20 ans	21-25 ans	26-30 ans	31 ans et plus	Total
Moyenne des demandeurs d'emploi de 1998 à 2000	1998 (nombre)	426	748	778	3.584	5.536
	1998 (%)	7,70%	13,51%	14,05%	65,74%	100%
	1999 (nombre)	384	661	706	3.602	5.353
	1999 (%)	7,17%	12,34%	13,19%	67,30%	100%
	2000 (nombre)	339	570	585	3.472	4.960
	2000 (%)	6,83%	11,47%	11,78%	69,92%	100%

On constate que les jeunes forment une partie importante des demandeurs d'emploi. Si on ne considère que les jeunes jusqu'à 25 ans, leur groupe forme à peu près un cinquième du nombre des demandeurs d'emploi. Si on tient compte de l'ensemble des jeunes adultes jusqu'à l'âge de 30 ans, on arrive même à plus d'un tiers des demandeurs d'emploi.

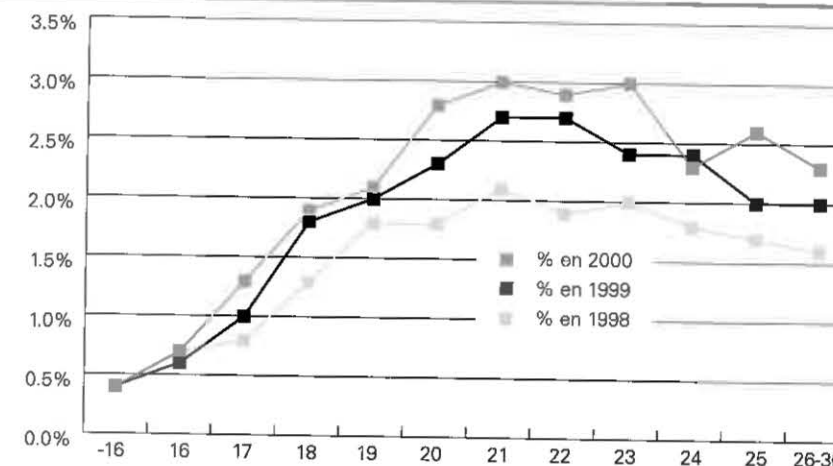
À défaut de statistiques du statec sur le taux de chômage en fonction de l'âge, nous avons calculé pour chaque classe d'âge le pourcentage des jeunes et des jeunes adultes qui sont demandeurs d'emploi. Le tableau ci-dessous indique le taux des demandeurs d'emploi dans les différentes tranches d'âge de 1998 à 2000. Les pourcentages indiqués ne doivent pas être interprétés comme taux de chômage (=relation entre demandeurs d'emploi et population active).

Tableau 9

			1998	1999	2000
Pourcentage des jeunes demandeurs d'emploi par rapport aux jeunes de même âge dans la population (moyenne des années 1998, 1999, 2000) ²	15-20 ans	hommes	1,5%	1,3%	1,1%
	15-20 ans	femmes	1,5%	1,4%	1,2%
	15-20 ans	Total	1,5%	1,4%	1,2%
	21-25 ans	hommes	2,7%	2,4%	1,9%
	21-25 ans	femmes	3,1%	2,8%	2,5%
	21-25 ans	Total	2,9%	2,6%	2,2%
	26-30 ans	hommes	2,3%	2,0%	1,6%
	26-30 ans	femmes	2,4%	2,2%	1,9%
	26-30 ans	Total	2,3%	2,1%	1,8%

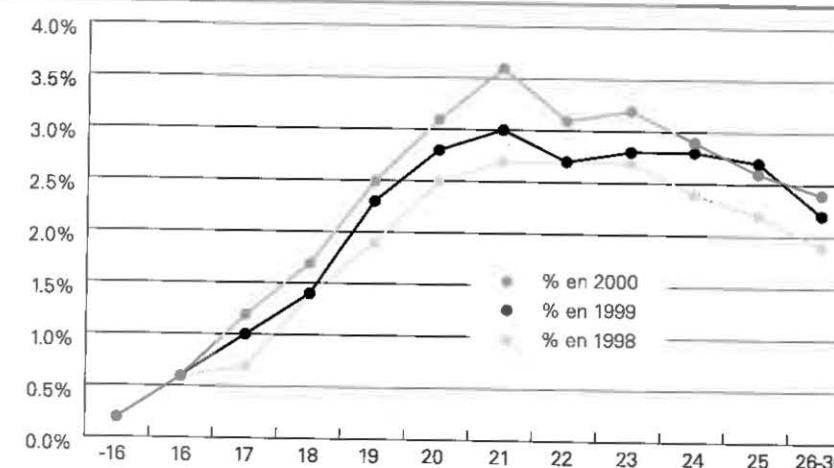
Graphique 2

Le pourcentage de jeunes gens au chômage de 1998 à 2000



Graphique 3

Le pourcentage de jeunes femmes au chômage de 1998 à 2000



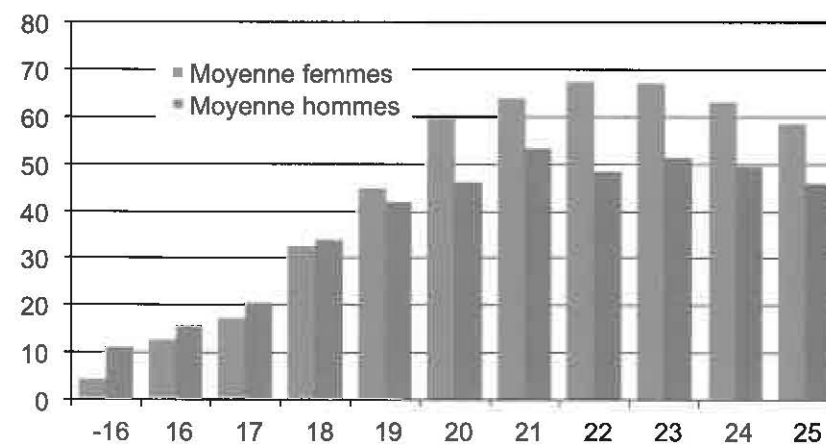
Le tableau et les graphiques ci-dessus permettent les conclusions suivantes:

- Jusqu'à l'âge de 19 ans le taux des demandeurs d'emploi est faible ce qui s'explique aisément par le fait que beaucoup de jeunes sont encore en formation et ne sont donc pas à la recherche d'un travail.

- Le pourcentage global des demandeurs d'emploi a progressivement diminué entre 1998 et 2000. Pour les jeunes hommes de 20 à 23 ans, il s'agit pour cette période d'une diminution de 1% des demandeurs d'emploi, pour les jeunes femmes la diminution est moins importante, mais s'élève néanmoins à plus d'un demi-pourcent.
- Globalement le pourcentage des jeunes demandeurs d'emploi est faible en comparaison avec l'étranger. Le taux de chômage réel est évidemment supérieur, parce qu'il exprime le rapport entre les demandeurs d'emploi et la population active augmentée du nombre de ceux qui sont à la recherche d'un travail. Or nous ne disposons pas de ces données pour les trois années considérées.
- Une comparaison entre les hommes et les femmes révèle qu'il y a plus de demandeurs d'emploi parmi les femmes. La différence est négligeable pour le groupe des 15 à 20 ans, mais dans le groupe d'âge des 21 à 25 ans la différence est nettement plus importante (1998: 0,4%; 1999: 0,4%; 2000: 0,6%) et de nouveau légèrement plus faible dans le groupe d'âge des 26 à 30 ans (1998: 0,1%; 1999: 0,2%; 2000: 0,3%).

Graphique 4

Moyenne annuelle des chômeurs en fonction de l'âge et du sexe pour 2000²

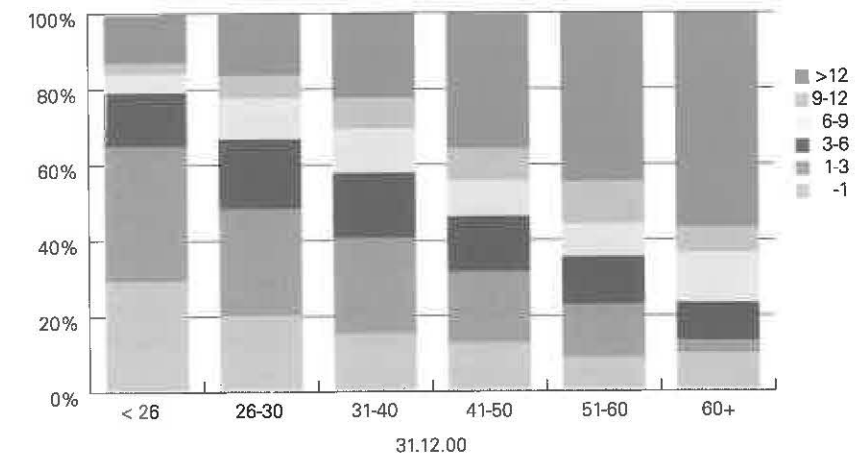


Durée d'inscription au chômage

Puisque la situation économique du pays est actuellement favorable, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi est relativement peu important et la période durant laquelle ils sont en quête de travail est assez brève.

Graphique 5

Durée d'inscription au chômage pour différentes tranches d'âge de l'ensemble des demandeurs d'emploi²



Le graphique montre que 65% des jeunes au-dessous de 26 ans ne sont inscrits que pour trois mois avant de trouver un travail. Dans les autres groupes d'âge la durée d'inscription est nettement plus importante, elle est effectivement corrélée avec l'âge des demandeurs d'emploi. Chez les jeunes au-dessous de 26 ans il reste un groupe de 12% dont la période d'inactivité se prolonge au-delà d'une année. On peut présumer qu'il s'agit essentiellement de jeunes ayant très peu de formation.

Caractéristiques des jeunes demandeurs d'emploi

Même si la proportion des demandeurs d'emploi est relativement faible par rapport à l'étranger, il faut néanmoins se rendre compte du fait que les jeunes forment une partie importante de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Pour cette raison, il est nécessaire de s'interroger sur les caractéristiques de ce groupe.

Tableau 10

Formation	<26 ans	>26 ans	Total
Niveau inférieur (scolarité obligatoire)	49,1%	56,2%	54,9%
Niveau moyen (10e à 13e, 4e à 1ère)	45,1%	32,3%	34,7%
Niveau supérieur (enseignement post-secondaire)	5,4%	11,2%	10,1%
Non précisé	0,4%	0,2%	0,3%
Total	100%	100%	100%

Une formation faible semble être la raison la plus fréquente du chômage. Le tableau montre que plus de la moitié des jeunes demandeurs d'emploi ont une formation se limitant à la scolarité obligatoire. Il s'agit de jeunes qui n'ont pas réussi les classes préparatoires de l'enseignement secondaire technique (anciennement dénommées enseignement complémentaire) ni le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique.

Une étude de Kop³ (1993) apporte des informations supplémentaires fort instructives. Elle se base sur les données fournies par une enquête par panel auprès des ménages luxembourgeois (PSELL) et analyse les facteurs en rapport avec la durée de non-emploi des jeunes à la fin de leur scolarité. L'auteur constate que la durée de non-emploi est fonction des caractéristiques des individus. L'intégration dans le monde professionnel est positivement influencée par

- le fait d'avoir suivi un apprentissage à la fin de la scolarité dans la filière professionnelle de l'enseignement secondaire technique
- des contacts sociaux intenses
- une bonne intégration socio-culturelle du ménage
- un haut niveau d'études.

Cette étude montre que les contacts sociaux de l'individu ou de sa famille facilitent la recherche d'un emploi: en effet ils augmentent les occasions d'entendre parler d'un emploi ou permettent aux jeunes de mentionner qu'ils sont à la recherche d'un emploi. Pareillement le fait d'avoir suivi un apprentissage permet aux jeunes de faire la connaissance de personnes qui leur faciliteront la recherche d'un emploi.

L'étude de Allegrezza-Carvoyeur et Kop⁴ (1991) attire l'attention sur plusieurs autres facteurs. Une comparaison entre une population qui a trouvé un emploi au cours d'une période d'observation de neuf mois et une autre qui n'en a pas trouvé au cours de la même période met en évidence, outre les différences au niveau de la formation, des facteurs comme le niveau de formation du chef de famille ou la taille du ménage. Les enfants issus de ménages dont le chef a un niveau de formation faible ou de ménages comptant un grand nombre de personnes ont le moins de chances de trouver un emploi.

Il ressort des recherches précédentes que les caractéristiques essentielles du jeune chômeur sont

- une faible scolarité (premier cycle de l'enseignement secondaire technique pas accompli)
- l'appartenance à un milieu ouvrier non-qualifié.

Il est un fait que ces caractéristiques se rencontrent plus souvent chez les jeunes issus du milieu des immigrés.

Mesures en faveur de l'emploi des jeunes

La description de la situation du chômage des jeunes serait incomplète si on ne men-

tionnait pas l'existence de différentes mesures en faveur de l'emploi des jeunes. Ceci est d'autant plus important que les jeunes qui bénéficient de telles mesures ne figurent pas dans les statistiques sur le nombre des demandeurs d'emploi mentionnés plus haut.

Dans le Plan d'Action National en faveur de l'emploi (PAN) élaboré en 1998 quelques mesures sont proposées qui sont destinées à réduire le nombre des jeunes quittant prématurément le système scolaire et à doter les jeunes d'une plus grande capacité d'adaptation aux mutations technologiques et économiques et de qualification correspondant aux besoins du marché du travail.

Ces dispositions intègrent des mesures plus anciennes existant souvent déjà depuis une vingtaine d'années et visant à faciliter la transition des jeunes de l'enseignement reçu à l'insertion dans la vie active. En 1995 le Comité de Coordination Tripartite avait arrêté que chaque jeune n'ayant pas trouvé un emploi après trois mois d'inscription auprès de l'ADEM, était d'office affecté dans l'une de ces mesures.

Les trois premières de ces mesures s'adressent aux jeunes de moins de trente ans inscrits auprès de l'ADEM et leur garantissent une indemnité de 80% du salaire social minimum.

- Contrat d'Auxiliaire Temporaire du secteur public (CAT PU); ancienne dénomination Division d'auxiliaires temporaires (DAT). Pendant une durée de 12 à 18 mois, les jeunes ont un emploi auprès de l'État, d'un établissement public, d'une commune ou auprès d'un établissement d'utilité publique ou tout autre organisme, institution ou groupement de personnes qui poursuit un but non-lucratif, qui leur permettra de trouver par après un emploi stable.
- Contrat d'Auxiliaire Temporaire du secteur privé (CAT PR); ancienne dénomination Stage d'insertion (SI). Pendant une durée maximale d'un an, le jeune peut effectuer un stage-initiation auprès d'une entreprise, qui l'aide à s'insérer dans la vie active et lui permet, pendant cette année, ou consécutivement à cette année, de recevoir un contrat de travail.
- Stage d'insertion en entreprise (SIE); ancienne dénomination Stage de préparation en entreprise (SP). Les jeunes font une formation pratique dans une entreprise ainsi qu'une introduction théorique mensuelle et ont ainsi de bonnes chances de recevoir un contrat de travail, souvent dans la même entreprise.

La dernière mesure s'adresse plus particulièrement aux jeunes qui ont fait des études supérieures.

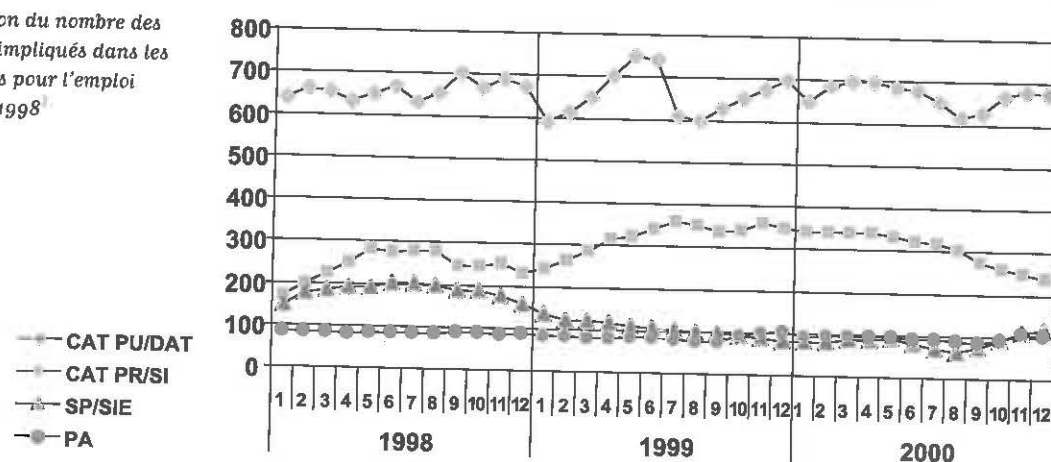
- Pool des assistants à la direction (PA). Le groupe cible sont les demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM, qui ont suivi avec succès des études supérieures ou universitaires d'au moins une année et qui ont une bonne connaissance des trois langues officielles du pays. Ces jeunes assistent les directeurs des établissements d'enseignement postprimaire dans la surveillance et les domaines périscolaire et administratif. Ces jeunes reçoivent une indemnité fixe (2 fois le Salaire Social Minimum). Le financement de cette mesure est garanti entièrement par le Fonds pour l'emploi.

Tableau 11

		CAT PU / DAT	CAT PR / SI	SP / SIE	PA	Total
Moyenne annuelle des jeunes engagés dans les différentes mesures d'emploi durant les trois années passées ²	1998	660	245	183	85	1.173
	1999	659	323	106	85	1.173
	2000	668	306	87	94	1.155

Graphique 6

Évolution du nombre de jeunes impliqués dans les mesures pour l'emploi depuis 1998¹



¹ Inspection Générale de la Sécurité Sociale (mars 1997). Banque de données de la Sécurité Sociale. statec (i.i.1997). Estimations de population.

² Administration de l'Emploi (janvier 1998 à décembre 2000). Bulletin luxembourgeois de l'emploi. statec (i.i.1998-1.1.2000). Estimations de population.

³ KOP, Jean-Luc (1993). Approche socio-économique de l'éducation au Grand-Duché de Luxembourg. Analyses à partir du panel des ménages luxembourgeois.

⁴ ALLEGREZZA-CARVOYEUR, Laure-Suzanne & KOP, Jean-Luc (1991). L'analyse de la transition formation-emploi: le cas du Grand-Duché de Luxembourg.

Situation économique, revenus, pauvreté

Sources de revenus

Comme l'office des statistiques luxembourgeois ne publie pas d'informations sur les sources de revenus par classe d'âge, on ne peut se reporter qu'à des sources d'informations de moindre envergure comme l'Eurobaromètre et l'enquête Plan Communal Jeunesse.

Tableau 12

Source	Eurobaromètre	Plan Communal Jeunesse
Sources de revenus des jeunes selon deux enquêtes différentes		
Âge	15-24 ans	15-20 ans
Année de l'enquête	1997	1999
Échantillon	Échantillon au hasard représentatif pour tout le pays	Échantillon au hasard dans les communes de Wiltz, Lorentzweiler, Sanem et Dudelange
Taille de l'échantillon	N= 200	N=1.050
Travail régulier	37,3%	17,4%
Chômage/sécurité sociale	1,4%	Allocation familiale: 3% Chômage: 1% Orphelin: 0,8%
Subsides/ bourses	4,7%	0,8%
Parents/ famille	58%	Parents: 84,4% Membre de la famille: 49%
Travail occasionnel	23,2%	Travail de vacances: 43% Travail occasionnel: 18%
Partenaire	5,3%	2,3%
Travail au noir	7%	

Les deux sources d'informations donnent des résultats sensiblement différents. Ces différences sont évidemment dues au fait que les deux échantillons varient quant à l'âge des interviewés et la représentativité au niveau géographique.

Différences entre les sexes

Une étude du CEPS/Instead¹ (1995) montre qu'il existe des différences en ce qui concerne les revenus personnels. Les sources de revenus considérées proviennent d'une activité professionnelle, du chômage, de ressources de la sécurité sociale, de subsides. Dans le groupe des jeunes de 15-19 ans 87,5% des jeunes filles, mais 97,2% des jeu-

nes gens disposent de revenus personnels. Dans le groupe des jeunes de 20-24 ans les pourcentages correspondants sont de 90,7% et 97,7%. La différence constatée peut être due au fait qu'il y a davantage de jeunes gens que de jeunes filles qui se consacrent à une activité professionnelle.

Si nous considérons les groupes d'âge de 20-24 ans, de 25-29 ans et de 30-34 ans, nous constatons que chez les hommes le pourcentage de ceux qui disposent de revenus personnels augmente progressivement jusqu'à 100% alors que chez les femmes on constate une chute progressive (90,7%, 71,4%, 52,7%). Ce phénomène pourra sans doute s'expliquer par le fait qu'un certain nombre de femmes arrêtent leur activité professionnelle lorsqu'elles se marient. Il n'en reste pas moins vrai qu'on trouve chez les femmes une diminution de leur indépendance économique dans les groupes d'âge considérés.

Les salaires des jeunes

Tout comme dans beaucoup d'autres pays on relève au Luxembourg une différence de salaires entre hommes et femmes. D'après l'étude de Engel et Lejealle² le rapport moyen entre le salaire des femmes et celui des hommes varie en fonction des professions (les effets de structure ayant été neutralisés). La disparité entre les salaires des femmes et des hommes est la plus élevée chez les ouvriers qualifiés, les femmes ne touchant que 74,4% du salaire des hommes et la moins élevée chez les employés de type administratif où ce pourcentage est de 95,5%.

Pour savoir si cette disparité est constante durant toute la vie ou varie en fonction de l'âge on peut se reporter à une étude de Langers³ (1999) qui indique le salaire brut moyen par catégorie socio-économique, groupe d'âges et sexe.

Tableau 13

Rapport femmes/hommes (en %)	Rapport								
	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	
Rapport entre les salaires bruts des femmes et des hommes par catégorie socio-économique et groupe d'âge ⁴	Cadres	101	99	89	90	83	73	75	67
	Techniciens	91	99	97	89	92	84	83	77
	Employés administratifs	98	99	94	86	88	82	72	77
	Ouvriers qualifiés	84	78	76	69	71	69	70	67
	Travailleurs non qualifiés	88	88	79	80	69	74	77	69

Les effets de structure ne sont pas neutralisés

Plusieurs constatations s'imposent:

- la différence de salaires est la plus faible dans les groupes d'âge des 20 à 24 ans et des 25 à 29 ans;

- on observe en général dans toutes les catégories socio-économiques un écart grandissant avec l'âge entre les salaires bruts des hommes et des femmes; ce phénomène s'explique en partie par des arrêts de travail chez les femmes entraînant des retards dans leurs carrières;
- les écarts de salaires dépendent de la catégorie socio-économique: ils sont particulièrement élevés chez les ouvriers qualifiés et les travailleurs non qualifiés.

Tendance à une diminution des salaires chez les jeunes

Depuis le milieu de la décennie passée les revenus provenant d'une activité professionnelle ont tendance à diminuer. Une comparaison des jeunes de 16 à 24 ans en 1985 avec le même groupe d'âge en 1993 montre qu'en moyenne les jeunes gens gagnent 4,7% de moins et les jeunes filles 8,7% de moins qu'en 1985, si on maintient constant le niveau de vie. Les différences constatées peuvent varier beaucoup avec les secteurs. Ainsi on observe des revenus plus élevés dans le secteur des services (+2,5%) et des petites entreprises (1-10 personnes; +9,3%); dans les autres secteurs on constate des pertes de l'ordre de 2 à 14%⁵.

Pauvreté

Malgré le chômage réduit et les salaires assez élevés, un certain nombre de jeunes vivent dans une situation de pauvreté.

L'enquête européenne sur les ménages (European Household Panel Survey) indique pour 1996 un pourcentage de 10% de jeunes de 16 à 24 ans en situation de pauvreté, si on prend comme critère 40% du revenu moyen. Le pourcentage s'élève à 12% au cas où on prendrait plutôt comme critère 50% du revenu moyen. D'après ces indicateurs le Luxembourg occuperait, par rapport aux autres pays de l'UE, une position favorable dans le tiers des pays les moins pauvres de l'UE.

Le nombre des jeunes en situation de pauvreté est cependant nettement moins élevé si on prend comme critère l'attribution du RMG (revenu minimum garanti) à la famille du jeune ou au jeune lui-même. Avant 1999 seulement des personnes âgées de 30 ans au moins pouvaient prétendre au RMG, depuis cette date la limite inférieure a été abaissée à 25 ans. Des exceptions sont prévues pour des personnes en-dessous de cette limite d'âge au cas où, pour cause de maladie ou d'infirmité, elles ne pourraient pas gagner leur vie ou qu'elles élèveraient un enfant.

Le nombre de jeunes de 15 à 24 ans dépendant du RMG s'est élevé, selon les statistiques de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale, à 679 en 1998 et à 647 en 1999, ce qui correspond à respectivement 1,42% et 1,34% de la cohorte correspondante des jeunes⁶.

La part des jeunes en situation de pauvreté varie donc fortement selon les critères adoptés. Quoi qu'il en soit, la politique jeunesse devrait consacrer son attention à ces jeunes qui risquent d'être définitivement marginalisés et prévoir des mesures supplémentaires de soutien et d'intégration.

- ¹ HAUSMAN, Pierre (1995). *Les Femmes au Grand-Duché de Luxembourg, No.3. Revenus, conditions de vie.*
- ² ENGEL, Danielle & LEJEALLE, Blandine (1999). *Les femmes et le marché de l'emploi. Étude statistique II*, p.77.
- ³ LANGERS, Jean (1997). *Enquête sur la structure des salaires 1995*, p.274.
- ⁴ Id., p.274.
- ⁵ GAILLY, Bernard (1996). *Revenus du travail des jeunes en 1993. Équivalents à ceux de leurs aînés?*
- ⁶ Inspection Générale de la Sécurité Sociale (1999). *Rapport général sur la sécurité sociale.*



Santé et bien-être

Perception subjective

Un critère général de la santé et du bien-être consiste dans l'appréciation subjective de sa propre santé et du sentiment de se sentir bien dans sa peau.

L'enquête Eurobaromètre¹ (1996) donne pour les jeunes au Grand-Duché de Luxembourg âgés de 15 à 25 ans les résultats suivants: 31,1% considèrent leur santé comme très bonne, 45,4% comme bonne, 18,5% comme satisfaisante, 4,2% comme mauvaise et enfin 0,8% comme très mauvaise. Plus des trois quarts des jeunes se voient donc en bonne voire en très bonne santé ce qui semble fort satisfaisant. L'Eurobaromètre permettant des comparaisons entre les pays européens révèle cependant que le Luxembourg se situe assez loin à l'arrière et n'est suivi que de la France, du Royaume-Uni, de la Suède et du Portugal dont les jeunes ont encore moins bonne opinion de leur santé.

Une question similaire² est posée dans le cadre d'une recherche récente (1999) non encore publiée "Das Wohlbefinden der Jugend in Luxemburg – Le bien-être des jeunes au Luxembourg" initiée par le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Éducation Nationale. L'enquête a été menée sur un échantillon représentatif de l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire de la septième à la deuxième secondaire. Le questionnaire correspond à celui utilisé dans l'étude HBSC (Health Behaviour of school-aged Children). L'échantillon total comprend 7.672 sujets.

47,6% des garçons pensent que leur santé est très bonne, 48,4% la considèrent comme bonne et 4% la voient comme "pas très bonne". Chez les jeunes filles les pourcentages respectifs sont de 30,1%, 60,1% et de 9,8%. Il existe une différence significative entre les garçons et les filles, celles-ci se croyant en moins bonne santé. Cette tendance augmente avec l'âge chez les filles. Les élèves du lycée général se perçoivent comme plus sains que ceux des autres types d'enseignement.

En grandes lignes les résultats des deux enquêtes se confirment mutuellement. Il existe une grande majorité de jeunes qui ont l'impression d'être en bonne santé et seulement une minorité se plaignent de leur mauvaise santé. Une comparaison précise est rendue difficile du fait que les individus se distribuent de manière différente sur une échelle à trois degrés (Étude "Bien-être") et sur une l'échelle à cinq degrés (Enquête "Eurobaromètre").

Dans la suite du questionnaire, le jeune doit se prononcer sur la fréquence de ses maux de tête, de ventre et/ou de dos, de ses insomnies et de ses accès de vertige. Le tableau ci-dessous renseigne sur les pourcentages des garçons et des filles qui ressentent ces maux "tous les jours" ou "une fois par semaine".

Tableau 14

	Malaises (en % par ligne)	tous les jours			1 fois par semaine			1 fois par mois			rarement		
		masc.	fém.	total	masc.	fém.	total	masc.	fém.	total	masc.	fém.	total
Combien de fois avais-tu les maux suivants durant l'année passée? ³													
Maux de tête		2,0	6,7	4,3	18,8	33,7	26,1	28,6	27,4	28,0	50,7	32,1	41,5
Maux de ventre		1,3	3,4	2,4	10,8	21,4	16,0	25,9	51,9	38,7	61,9	23,4	42,9
Maux de dos		3,8	6,9	5,3	15,4	20,5	17,9	20,8	22,2	21,5	60,0	50,5	55,3
Insomnies		3,9	7,5	5,6	17,5	24,1	20,8	17,2	16,9	17,1	61,4	51,6	56,6
Vertige		2,2	5,4	3,8	9,0	18,9	13,9	13,2	18,1	15,6	75,5	57,6	66,7

Ce tableau permet les remarques suivantes:

- Si on considère la réponse "au moins une fois par semaine", l'ordre des maux évoqués est le suivant selon leur fréquence: maux de tête, insomnies, maux de dos, maux de ventre, vertige; l'ordre est presque le même pour les garçons et les filles à l'exception des maux de ventre plus fréquents chez ces dernières.
- Chez les jeunes filles la fréquence des malaises est significativement plus élevée que chez les garçons. Les maux de tête augmentent d'ailleurs considérablement avec l'âge chez elles. Il semble que les jeunes filles soient plus sensibles et réagissent davantage que les garçons par des réactions psychosomatiques aux exigences posées par l'école et en général par la société.

Les plaintes d'ordre psychologique⁴ concernant la tristesse, la mauvaise humeur, la nervosité et la fatigue sont très fréquentes. 55% de tous les jeunes avouent être nerveux et 75% se disent fatigués au moins une fois par semaine. Ces plaintes sont également plus fréquentes chez les filles. Il n'y a guère de différence en fonction de l'âge.

La prise de médicaments⁵ contre les maux de tête s'observe plus fréquemment chez les filles que chez les garçons et on constate une augmentation avec l'âge de l'usage d'analgésiques chez les jeunes filles.

Santé et alimentation

On cherche à déterminer la fréquence de consommation de différents aliments ou boissons énumérés sur une liste⁶. Si on regroupe ces produits en deux catégories, ceux qui sont favorables à la santé et ceux qui ne le sont pas, certaines observations s'imposent:

Les jeunes du lycée général ont une alimentation plus saine que les autres: en effet le nombre de lycéens qui boivent plus d'une limonade par jour, mangent chaque jour des bonbons ou des chips ou des frites est moins élevé que ce n'est le cas pour les élèves de l'enseignement technique ou professionnel. Inversement les lycéens sont plus nombreux à prendre régulièrement un petit-déjeuner, à manger des légumes cuits chaque jour.

Les jeunes filles ont tendance à être plus attentives à s'alimenter correctement que les garçons. Il résulte de ces observations qu'un programme d'information dans l'intérêt des jeunes serait souhaitable et qu'un intérêt particulier devrait être prêté aux garçons et en général aux élèves des filières technique et professionnelle.

Les jeunes et la drogue

La recherche la plus détaillée sur le problème des drogues chez les jeunes au Grand-Duché de Luxembourg a été publiée en 1995 par Matheis, Prussen et Reuter⁷ dans les cinquièmes classes de l'enseignement secondaire. Les données ont été collectées en 1992 de sorte que les résultats ne sont plus très récents. L'âge moyen des 1.400 participants était de 17,6 ans. L'échantillon était représentatif par rapport au sexe, à la nationalité, à la répartition sur les différents ordres d'enseignement.

L'objectif de la recherche était d'explorer les connaissances des jeunes sur les drogues légales et illégales et leurs comportements par rapport aux drogues.

Il faut préciser que le terme de drogue a été utilisé au sens large et désigne autant les substances autorisées par la loi comme l'alcool et la nicotine que les substances prohibées comme les dérivés du cannabis et l'héroïne, la cocaïne, le LSD, le crack et l'ecstasy ou encore des substances destinées à d'autres fins mais utilisées comme drogues (inhalation de colles, prise de médicaments comme des analgésiques ou des tranquillisants).

En ce qui concerne les connaissances des jeunes au sujet des drogues on peut retenir les points suivants:

- Beaucoup d'élèves prétendent connaître les différentes drogues, mais en réalité ils ignorent quel est l'aspect matériel de plusieurs drogues.
- Alors que la loi (1992) prohibe tout contact avec les drogues illégales, une partie assez importante des élèves croit qu'il n'est pas répréhensible de les essayer (46,6%), de les accepter comme cadeaux (24,1%) voire de les consommer régulièrement (25,1%).
- À la question s'ils connaissent les risques présentés par la consommation des drogues le pourcentage de ceux qui avouent leur ignorance ("je n'ai aucune idée") est élevé pour le crack (29,2%) et l'ecstasy (65,6%) alors que pour les autres drogues (alcool, hachisch, héroïne, nicotine, cocaïne, marie-jeanne, LSD) le degré d'ignorance est nettement plus faible et s'échelonne de 2,2% à 12,2%.
- Les drogues les plus dangereuses à leur avis sont en ordre décroissant: héroïne (98,5%), cocaïne (96,6%), crack (95,9%), LSD (93,8%), ecstasy (90,1%), hachisch (74,8%), marie-jeanne (73,7%), substances à inhaler (72,2%), stimulants (62,1%), alcool (60,4%) et nicotine (57,9%).

On peut se réjouir que les jeunes semblent conscients du danger présenté par les drogues illégales; d'un autre côté on ne manquera pas d'être inquiet parce qu'ils manifestent beaucoup moins de réserve à l'égard de l'alcool, de la nicotine et des stimulants. À la question s'ils considèrent la conduite d'une voiture comme dangereuse

après la consommation de drogues ou d'alcool, ils donnent les réponses suivantes: plus de la moitié des jeunes sont d'avis que la conduite d'une voiture est dangereuse après la consommation de drogues; quant à l'alcool cependant, ils croient qu'il est sans danger (16,4%) ou peu dangereux (49,1%) de conduire après la consommation de trois verres de bière ou de deux verres de vin.

Une différence significative apparaît entre les jeunes gens et les jeunes filles dans leur évaluation du risque présenté par certaines drogues (haschich, marie-jeanne, cocaïne, alcool et nicotine); les jeunes filles considèrent ces substances comme significativement plus dangereuses.

Les causes de la consommation de drogues sont, selon les jeunes, de plusieurs ordres:

- la répression de sentiments désagréables (46,3% des réponses) comme la peur, l'ennui, des tensions intérieures
- la curiosité (20,1%)
- le sentiment d'appartenance (14,4%): le besoin d'être accepté et respecté par le groupe des pairs
- la stimulation (9,9%): pour se donner du courage, pour se sentir physiquement en forme
- la protestation (5%) contre la société, le monde des adultes
- l'élargissement de l'expérience personnelle et de la conscience (3,1%).

La plupart des raisons alléguées sont du domaine émotivo-affectif. Il est curieux de constater que les raisons mentionnées jadis par beaucoup de jeunes impliqués dans le mouvement hippy figurent aujourd'hui en dernière position.

En ce qui concerne la consommation proprement dite de drogues on peut relever les faits suivants:

- 18,1% des jeunes affirment qu'ils ont consommé au moins une fois dans leur vie des drogues illégales. Les jeunes gens sont plus nombreux à l'avoir fait (22%) que les jeunes filles (15,1%). Il n'y a pas de différence significative entre les Luxembourgeois et les étrangers sauf pour les stimulants plus souvent consommés par les élèves luxembourgeois. Il y a une augmentation progressive des consommateurs avec l'âge, surtout importante après 19 ans.
- Le nombre des consommateurs réguliers de drogues illégales est évidemment moins élevé. 6% des jeunes se disent consommer des dérivés du cannabis, 3,5% des stimulants. Pour toutes les autres drogues le pourcentage est nettement moins élevé (autour de 0,5%).
- On constate que les élèves qui disent avoir consommé de l'héroïne ou de la cocaïne affirment tous avoir pris également des dérivés du cannabis. Sans pouvoir parler d'une relation de cause à effet, il est néanmoins évident qu'il existe une relation entre la consommation de drogues dures et celle du cannabis.

- Le premier contact avec des drogues illégales se passe normalement en présence de jeunes du même âge. Ce sont souvent des amis, des camarades de classe qui offrent la drogue.
- En ce qui concerne la consommation d'alcool, 12,5% des jeunes disent qu'ils n'en consomment pas, 75,5% affirment en boire rarement ou parfois et 12% régulièrement. Le nombre de filles qui sont consommatrices régulières d'alcool est considérablement moins élevé que celui des garçons.
- 27,7% des jeunes sont fumeurs. Là encore les garçons prédominent (31,6% contre 24,3%). Il y a une nette progression avec l'âge. Un peu plus d'un tiers des fumeurs peuvent être considérés comme gros fumeurs (au moins un paquet de cigarettes par jour).
- Deux tiers des jeunes ont déjà pris des analgésiques, un quart des tranquillisants et un dixième des somnifères. Les jeunes filles utilisent plus souvent de tels médicaments (83,3%) que les jeunes gens (70%).

Caractéristiques des jeunes à consommation élevée de drogues légales et illégales

Ce groupe est composé de ceux qui ont une consommation élevée d'alcool, de nicotine, de médicaments ou de drogues illégales. Les auteurs de l'étude essaient de comparer ce groupe avec les autres élèves pour mettre en évidence d'éventuelles différences permettant de le caractériser. Certains points méritent d'être relevés. Les membres de ce groupe:

- considèrent plus souvent que les autres la plupart des drogues illégales comme "sans danger" ou du moins "peu dangereuses"
- croient à un moindre degré que les drogues rendent dépendants
- croient plus souvent que la conduite d'une voiture après la consommation d'alcool ou de drogues est sans grand danger
- pensent que la consommation de dérivés du cannabis devrait être autorisée.

Au niveau de l'école ils présentent également des différences notables avec les autres élèves:

- ils ont eu plus souvent des échecs scolaires
- ils se considèrent plus souvent comme de mauvais élèves
- ils manifestent moins d'intérêt pour l'école et indiquent de mauvaises relations avec les maîtres
- ils savent plus souvent où on peut se procurer des drogues à l'extérieur de l'école ou à l'école
- ils connaissent d'autres élèves qui prennent des drogues et ont tendance à les considérer comme des amis.

Au niveau de la famille les différences suivantes apparaissent:

- les parents sont plus souvent séparés
- les jeunes estiment qu'ils ont une mauvaise relation avec leur mère et que l'atmosphère familiale est plutôt mauvaise
- ils ont l'impression de ne pas être compris par les parents
- ils n'aiment pas être beaucoup avec la famille.

Au niveau des loisirs

- ils passent plus souvent leur temps libre avec des copains
- ils sont plus fréquemment membres d'une clique avec laquelle ils fréquentent les bistros ou les discos
- ils prétendent plus souvent avoir une relation avec un ami/une amie et considèrent que le contact avec l'autre sexe est assez aisé⁹

Comparaison entre 1983 et 1992

Une comparaison avec une étude similaire conduite une dizaine d'années plus tôt révèle certains changements du comportement mais aussi une certaine continuité.

En ce qui concerne la consommation d'alcool on constate plutôt une stabilité des résultats. La proportion des élèves ayant un contact avec l'alcool dépasse les 85% dans les deux études. Le nombre des consommateurs occasionnels (83: 77,2%; 92: 75%) et des buveurs réguliers (83: 12%; 92: 12,2%) est pratiquement le même. Les jeunes gens sont toujours plus nombreux à consommer régulièrement de l'alcool que les jeunes filles et l'augmentation de la consommation d'alcool avec l'âge s'observe dans les deux échantillons.

La consommation de tabac, par contre, a changé durant la période considérée. En 1983 41,2% des jeunes fumaient, en 1992 ce pourcentage est tombé à 27,7%. Les gros fumeurs ont diminué de moitié, les autres d'un septième. La diminution du nombre de fumeurs est plus importante chez les filles que chez les garçons.

En général le pourcentage des élèves qui étaient en contact avec certaines drogues a diminué. Les différences sont très significatives pour les dérivés du cannabis et le LSD. Par contre le nombre des utilisateurs de stimulants a fortement augmenté. Les garçons sont toujours plus nombreux que les filles à consommer des drogues.

Les résultats ci-dessus datant de 1992 correspondent en grande partie aux données obtenues dans l'étude "Das Wohlbefinden der Jugend in Luxemburg- Le bien-être des jeunes au Luxembourg"¹⁰. Une partie du questionnaire utilisé dans le cadre de cette enquête explore les comportements des jeunes par rapport au tabac, à l'alcool et aux drogues. Les comparaisons des résultats de ces deux études ne peuvent être faites que sur des échantillons comparables. C'est pourquoi on a tiré dans l'étude "Bien-être" un sous-échantillon des élèves fréquentant les classes de cinquième (N=1.117).

- Sur l'ensemble des jeunes de 12 à 20 ans faisant partie de l'échantillon

(N=7.352) 24,5% des garçons et 25,8% des filles fument tous les jours. On trouve une augmentation significative des fumeurs réguliers avec l'âge et ceci autant chez les garçons que chez les filles. À 14 ans 16,3% des garçons et 13,6% des filles fument régulièrement (tous les jours), à 17 ans les pourcentages respectifs sont de 33,5% et de 29,8%, à 19 ans de 43,7% et de 47,8%.

Dans la recherche de Matheis et al. on trouvait que les filles fumaient significativement moins que les garçons. Il semble qu'entre 1992 et 1999 les jeunes filles aient rattrapé voire dépassé les jeunes gens en ce qui concerne la consommation de tabac. Après la chute observée entre 1983 et 1992, la consommation de tabac a de nouveau augmenté selon les résultats de cette recherche. On observe encore des différences entre les ordres d'enseignement: les élèves du secondaire général fument le moins, puis viennent en ordre croissant ceux du technique et du professionnel. Des relations avec d'autres comportements sont remarquables. Les fumeurs réguliers ont davantage tendance à boire de l'alcool au moins une fois par semaine, à sortir souvent avec les copains (plus de trois fois par semaine) ou à avoir consommé une drogue illégale durant les douze derniers mois. Ils ont également davantage d'argent de poche.

- D'après les données de l'étude "Bien-être", la consommation d'alcool (au moins une fois par semaine) augmente également de manière significative avec l'âge. À la différence de la consommation de tabac, la progression s'arrête chez les filles à 16 ans (32%) alors que chez les garçons elle continue pour arriver à 19 ans au seuil de 65,2%. La différence entre les sexes est très nette, les filles sont presque moitié moins nombreuses à consommer de l'alcool que les garçons. La consommation excessive d'alcool est également plutôt le fait des garçons: 14,6% d'entre eux affirment s'être enivrés déjà plus de dix fois, chez les filles ce chiffre n'est que de 4,8%. Les différences entre les ordres d'enseignement constatées à propos de la consommation de tabac se retrouvent pour la consommation d'alcool. Celle-ci est également liée aux comportements suivants: fumer régulièrement, sortir fréquemment avec les copains, avoir pas mal d'argent de poche.

Depuis 1992, date de l'étude de Matheis et al., le taux des forts buveurs (jeunes qui affirment s'être enivrés plus de dix fois) est passé de 16,7% à plus de 18% en 1999.

- Les résultats de l'étude "Bien-être" varient assez fortement selon qu'on considère les pourcentages de ceux qui consomment une drogue "au moins une fois au cours de leur vie" ou "une fois au cours de l'année écoulée" ou "plusieurs fois/souvent". En ce qui concerne la consommation unique, on constate pour certaines drogues une augmentation régulière et importante entre 13 et 20 ans. C'est le cas du cannabis (de 3,5% à 13 ans à 46,8% à 19 ans) et des champignons (de 0,3% à 13 ans à 9,9% à 19 ans). Pour les autres drogues telles que XTC, amphétamine, héroïne, médicament, cocaïne, colle, LSD, on constate une consommation faible jusqu'à 18 ans (entre 1% et 4% de consommateurs) et une augmentation à partir de 19 ans. Une différence significative se manifeste entre les deux sexes, les garçons étant plus expérimentateurs. Tout comme précédemment

pour le tabac et l'alcool, les élèves des lycées généraux consomment moins de drogues que les autres.

Lorsqu'on considère les taux des jeunes consommant régulièrement des drogues ("plusieurs fois" ou "souvent") au cours de la dernière année, on trouve pour l'ensemble de l'échantillon un taux de consommation de 15,1% pour le cannabis (17,7% pour les filles et 12,4% pour les garçons) et des taux pour la plupart inférieurs à 1% pour les autres drogues.

Ici encore apparaît une relation avec d'autres comportements comme fumer, boire de l'alcool, sortir beaucoup avec les copains, avoir pas mal d'argent de poche.

Parmi les raisons évoquées par les jeunes pour expliquer la consommation de drogues illicites, la curiosité prédomine très largement (52,8% pour les garçons et 54,8% les filles). D'autres raisons sont plus rarement invoquées. La réponse "parce que j'avais des problèmes" est citée par 14,4% des filles et 7,3% des garçons.

La comparaison avec l'étude de 1992 montre que la consommation des drogues illégales a augmenté au cours de la dernière décennie. Dans l'étude de Matheis et al. 18,1% des jeunes des classes de 3e secondaire (11e technique ou professionnelle) affirment avoir eu du contact avec des drogues alors que dans l'enquête de 1999 ce taux est monté à 41,1%. Ceci peut être dû à une accessibilité accrue de certaines drogues comme le cannabis dont la consommation a été banalisée. Heureusement la consommation des véritables drogues dures est toujours assez peu répandue au Luxembourg.

La recherche la plus récente dans le domaine des drogues porte exclusivement sur le cannabis et s'inscrit dans le contexte de la discussion sur la dépénalisation éventuelle des drogues douces au Luxembourg¹¹. L'objectif de l'étude est d'obtenir des informations sur la situation actuelle (connaissance de la situation légale, attitudes à l'égard de cette drogue, consommation), sur les consommateurs et leurs conditions de vie et sur le besoin de prévention.

La méthode utilisée est celle du "rapid assessment" qui se propose de collecter rapidement des informations de différentes sources autour d'une thématique spécifique. Dans le contexte de l'étude en question les informations suivantes étaient obtenues par des enquêtes diverses: une enquête auprès des habitants de plusieurs communes participant au projet "Suchtpräventioun an der Gemeng" (prévention de la toxicomanie au niveau de la commune), une autre enquête auprès d'un échantillon d'élèves des huitième (N=290) et douzième (N=272) classes, une enquête auprès de personnes fréquentant un cinéma multiplex, des interviews de consommateurs de cannabis, des enquêtes auprès de différentes institutions (p.ex. SPOS, services s'occupant de jeunes drogués) et enfin des interviews de médecins généralistes, de psychiatres, ainsi que de représentants de la police et de la justice.

Dans notre contexte les résultats suivants sont à relever¹²:

- Consommation de cannabis: D'après l'enquête dans les communes 3,2% des jeunes de 12-16 ans, 5,8% du groupe des 17-25 ans et 3,9% des adultes de 26-40 ans consomment du cannabis. L'échantillon des classes donne les résultats suivants: les jeunes de la huitième classe (âge moyen: 13,5 ans) affirment dans 4,7% des cas consommer irrégulièrement ou régulièrement du cannabis alors que les jeunes de la douzième (âge moyen: 18 ans) indiquent un pourcentage de 13,3%. Que ces résultats soient supérieurs à ceux obtenus dans l'enquête auprès des communes peut s'expliquer du fait que les communes concernées sont pour la plupart de petite taille et le contact avec les drogues y est plus difficile. Le pourcentage de ceux qui affirment avoir pris au moins une fois dans leur vie du cannabis est évidemment beaucoup plus élevé et se situe pour la huitième à 14,5% et pour la douzième à 43,4%.
- Connaissances des effets du cannabis: 41,3% des élèves de la huitième et 21,1% des élèves de la douzième se disent peu informés sur les effets du cannabis.
- Connaissances juridiques: La majeure partie des jeunes savent que la consommation de cannabis est défendue (huitième: 75,7% des garçons et 59,7% des filles; douzième: 63,4% des garçons et 59,5% des filles). Un pourcentage largement plus élevé sait que la vente en est défendue (huitième: 90,1% des garçons et 79,4% des filles; douzième: 90,1% des garçons et 89,6% des filles). Quant à la possession de petites quantités de cannabis, approximativement un tiers des élèves de la huitième (30,2%) et un quart de ceux de la douzième (24%) ne savent pas si elle est permise.
- Motivation de la consommation: La curiosité est le motif principal allégué par ceux qui ont essayé une fois du cannabis; chez ceux qui en consomment régulièrement, c'est sa faculté d'équilibrer l'humeur, de permettre la détente et l'oubli des problèmes. Les motifs de la non-consommation sont surtout l'absence de besoin ("Verlangen"), le manque d'intérêt pour les expériences liées à la consommation ("kein Interesse an Drogenverföhrung"), le refus de la perte de contrôle, le danger de la dépendance. La peur de conséquences juridiques ou les motifs d'ordre financier sont allégués en dernier lieu et ne semblent guère avoir une influence notable.
- Conditions de la consommation: la consommation a lieu normalement durant le week-end (57,4%) et le soir (52%); les endroits privilégiés pour la consommation sont "dehors, dans la nature" (63,3%), lors d'une boum (60,5%), dans un endroit public (44,2%), à la maison (30,6%). L'ordre des lieux de consommation est approximativement le même chez les consommateurs réguliers et les autres.
- Relation entre la consommation de cannabis et les conditions de vie: les jeunes qui ne sont pas consommateurs se considèrent en général comme plus satisfaits de l'école, de la famille et de la vie que les consommateurs. Ces derniers estiment que le style éducatif de leurs parents est trop peu démocratique.

pour le tabac et l'alcool, les élèves des lycées généraux consomment moins de drogues que les autres.

Lorsqu'on considère les taux des jeunes consommant régulièrement des drogues ("plusieurs fois" ou "souvent") au cours de la dernière année, on trouve pour l'ensemble de l'échantillon un taux de consommation de 15,1% pour le cannabis (17,7% pour les filles et 12,4% pour les garçons) et des taux pour la plupart inférieurs à 1% pour les autres drogues.

Ici encore apparaît une relation avec d'autres comportements comme fumer, boire de l'alcool, sortir beaucoup avec les copains, avoir pas mal d'argent de poche.

Parmi les raisons évoquées par les jeunes pour expliquer la consommation de drogues illicites, la curiosité prédomine très largement (52,8% pour les garçons et 54,8% les filles). D'autres raisons sont plus rarement invoquées. La réponse "parce que j'avais des problèmes" est citée par 14,4% des filles et 7,3% des garçons.

La comparaison avec l'étude de 1992 montre que la consommation des drogues illégales a augmenté au cours de la dernière décennie. Dans l'étude de Matheis et al. 18,1% des jeunes des classes de 3e secondaire (11e technique ou professionnel) affirment avoir eu du contact avec des drogues alors que dans l'enquête de 1999 ce taux est monté à 41,1%. Ceci peut être dû à une accessibilité accrue de certaines drogues comme le cannabis dont la consommation a été banalisée. Heureusement la consommation des véritables drogues dures est toujours assez peu répandue au Luxembourg.

La recherche la plus récente dans le domaine des drogues porte exclusivement sur le cannabis et s'inscrit dans le contexte de la discussion sur la dépénalisation éventuelle des drogues douces au Luxembourg¹¹. L'objectif de l'étude est d'obtenir des informations sur la situation actuelle (connaissance de la situation légale, attitudes à l'égard de cette drogue, consommation), sur les consommateurs et leurs conditions de vie et sur le besoin de prévention.

La méthode utilisée est celle du "rapid assessment" qui se propose de collecter rapidement des informations de différentes sources autour d'une thématique spécifique. Dans le contexte de l'étude en question les informations suivantes étaient obtenues par des enquêtes diverses: une enquête auprès des habitants de plusieurs communes participant au projet "Suchtpräventioun an der Gemeng" (prévention de la toxicomanie au niveau de la commune), une autre enquête auprès d'un échantillon d'élèves des huitième (N=290) et douzième (N=272) classes, une enquête auprès de personnes fréquentant un cinéma multiplex, des interviews de consommateurs de cannabis, des enquêtes auprès de différentes institutions (p.ex. SPOS, services s'occupant de jeunes drogués) et enfin des interviews de médecins généralistes, de psychiatres, ainsi que de représentants de la police et de la justice.

Dans notre contexte les résultats suivants sont à relever¹²:

- Consommation de cannabis: D'après l'enquête dans les communes 3,2% des jeunes de 12-16 ans, 5,8% du groupe des 17-25 ans et 3,9% des adultes de 26-40 ans consomment du cannabis. L'échantillon des classes donne les résultats suivants: les jeunes de la huitième classe (âge moyen: 13,5 ans) affirment dans 4,7% des cas consommer irrégulièrement ou régulièrement du cannabis alors que les jeunes de la douzième (âge moyen: 18 ans) indiquent un pourcentage de 13,3%. Que ces résultats soient supérieurs à ceux obtenus dans l'enquête auprès des communes peut s'expliquer du fait que les communes concernées sont pour la plupart de petite taille et le contact avec les drogues y est plus difficile. Le pourcentage de ceux qui affirment avoir pris au moins une fois dans leur vie du cannabis est évidemment beaucoup plus élevé et se situe pour la huitième à 14,5% et pour la douzième à 43,4%.
- Connaissances des effets du cannabis: 41,3% des élèves de la huitième et 21,1% des élèves de la douzième se disent peu informés sur les effets du cannabis.
- Connaissances juridiques: La majeure partie des jeunes savent que la consommation du cannabis est défendue (huitième: 75,7% des garçons et 59,7% des filles; douzième: 63,4% des garçons et 59,5% des filles). Un pourcentage largement plus élevé sait que la vente en est défendue (huitième: 90,1% des garçons et 79,4% des filles; douzième: 90,1% des garçons et 89,6% des filles). Quant à la possession de petites quantités de cannabis, approximativement un tiers des élèves de la huitième (30,2%) et un quart de ceux de la douzième (24%) ne savent pas si elle est permise.
- Motivation de la consommation: La curiosité est le motif principal allégué par ceux qui ont essayé une fois du cannabis; chez ceux qui en consomment régulièrement, c'est sa faculté d'équilibrer l'humeur, de permettre la détente et l'oubli des problèmes. Les motifs de la non-consommation sont surtout l'absence de besoin ("Verlangen"), le manque d'intérêt pour les expériences liées à la consommation ("kein Interesse an Drogeneinführung"), le refus de la perte de contrôle, le danger de la dépendance. La peur de conséquences juridiques ou les motifs d'ordre financier sont allégués en dernier lieu et ne semblent guère avoir une influence notable.
- Conditions de la consommation: la consommation a lieu normalement durant le week-end (57,4%) et le soir (52%); les endroits privilégiés pour la consommation sont "dehors, dans la nature" (63,3%), lors d'une boum (60,5%), dans un endroit public (44,2%), à la maison (30,6%). L'ordre des lieux de consommation est approximativement le même chez les consommateurs réguliers et les autres.
- Relation entre la consommation de cannabis et les conditions de vie: les jeunes qui ne sont pas consommateurs se considèrent en général comme plus satisfaits de l'école, de la famille et de la vie que les consommateurs. Ces derniers estiment que le style éducatif de leurs parents est trop peu démocratique.

- Évolution de la consommation: Le centre de prévention des toxicomanies de Luxembourg qui est à l'origine de cette étude entreprend régulièrement depuis 1994 des enquêtes sur la consommation de cannabis soit dans les communes soit auprès d'échantillons d'élèves. Malgré des fluctuations assez importantes en fonction des échantillons interviewés, le centre de prévention est d'avis qu'il faut admettre une progression continue de la consommation de cannabis par les jeunes des groupes d'âge considérés (12 à 16 ans et 17 à 25 ans).

¹ Eurobaromètre 44,3 (1996), cité d'après HACKAUF, Horst & WINZEN, Gerda (1998). *On the state of young people's health in the European Union*, p.70.

² "Comment évalues-tu ta santé? comme très bonne, bonne, pas très bonne"

³ Ministère de la Santé (1999). *Le bien-être des jeunes au Luxembourg*, Question 28.

⁴ id., Question 29.

⁵ id., Question 31.

⁶ id., Question 10.

⁷ MATHEIS, Jos, PRUSSEN, Paul & REUTER, Paul (1995). *Schüler und Drogen. Eine repräsentative Untersuchung bei den Schülern der 5. Klasse des allgemeinen und technischen Sekundarunterrichts in Luxemburg. Ausmaße, Zusammenhänge, Vergleiche, Präventionsmaßnahmen*.

⁸ id., pp.166-167.

⁹ MATHEIS, Jos, PRUSSEN, Paul & BINTENER, Gina (1985). *Nos élèves devant la drogue. Étude faite auprès des élèves de la 5e année d'études des enseignements secondaire et secondaire technique du Grand-Duché de Luxembourg*.

¹⁰ Les résultats de cette étude réalisée en 1999 ne sont pas encore publiés. C'est pourquoi nous remercions le Dr. Yolande Wagener qui nous a autorisé à utiliser les données de l'enquête qu'elle a analysées pour son mémoire de maîtrise "L'état de santé des jeunes du Luxembourg - Drogues légales et illégales" (2000).

¹¹ FISCHER, Uwe Ch. & JUNG, Claudia (2000). *Cannabis in Luxemburg*.

¹² id., p.112 sq.

Les jeunes et leur famille

Changements

Plusieurs changements sont intervenus depuis les années quatre-vingts au niveau des familles dont voici les plus importants:

- L'âge où l'on se marie a augmenté: en 1980 43,7% des hommes et 51% des femmes avaient 20 à 24 ans au moment de leur mariage, alors qu'en 1994 les pourcentages respectifs étaient de 15,9% et de 29,1% et en 1997 de 11% et de 21,2%¹.
- Le nombre des couples mariés dont un partenaire est de nationalité étrangère a augmenté: en 1980 dans 68,2% des cas les mariés étaient tous les deux de nationalité luxembourgeoise, en 1994 ceci n'était vrai que dans 54,5% des mariages et en 1997 dans 48,2% des mariages².
- Chez les jeunes l'union libre devient de plus en plus fréquente. Alors que seulement 9% de l'ensemble des couples ne sont pas mariés, chez les jeunes de moins de 35 ans (âge du conjoint homme), ce pourcentage s'élève à 17%. On ignore évidemment si cette union libre va se prolonger ou si elle va déboucher sur un mariage³.
- Le nombre des divorces a augmenté: de 582 en 1980 il est passé à 1.043 en 1999. Il a donc presque doublé durant cette période⁴. Le nombre de divorces pour 1.000 habitants (taux de divortialité) a régulièrement augmenté depuis 1950; à partir de 1990 on constate une certaine stabilisation⁵.
- Type de famille et nombre d'enfants: Les statistiques sur les ménages montrent que le type de famille le plus fréquent est le couple sans enfants (31,8%) suivi par le couple avec un enfant (24,5%) ou deux enfants (22,8%)⁶. Dans les familles avec enfants 48,1% ont un enfant, 37,6% deux enfants, 11,3% trois enfants et 3% plus de trois enfants⁷.

Familles monoparentales

Selon l'enquête Forces de Travail de 1992, 7% des ménages avec enfants étaient des familles monoparentales avec un enfant au-dessous de 18 ans. Dans 90% des cas, le chef de famille était une femme. La moyenne d'âge de ces femmes était de 39 ans. En 1997 le taux des familles monoparentales est monté à environ 10% des familles avec enfants.

Activité professionnelle des mères de famille

Durant le dernier quart de siècle le taux d'activité des femmes a beaucoup augmenté. Entre 1975 et 1994, celui des femmes de 25 à 44 ans a doublé⁸. Il faut noter cependant que le taux d'activité de l'ensemble des femmes âgées de 15 à 64 ans est resté assez stable depuis 1992 tournant autour de 47%⁹.

En 1997, selon l'enquête Forces de Travail, le taux d'activité des hommes était de 75,9%, celui des femmes de 15 à 64 ans était de 46,8%. En comparaison avec la moyenne européenne qui est de 57,6%, le taux d'activité des femmes au Luxem-

bourg est relativement faible¹⁰. Ce pourcentage varie considérablement en fonction de la situation matrimoniale des femmes. Ainsi le taux d'activité des femmes divorcées ou séparées est de 70,6%, celui des célibataires de 54,6% et celui des femmes mariées de 43,7%¹¹.

Conclusion

Depuis plus d'un quart de siècle la famille luxembourgeoise a subi de profondes transformations. Vu la fréquence des divorces, les familles monoparentales et les familles recomposées sont de plus en plus fréquentes. Les familles sont devenues plus multiculturelles et multilingues à la suite des nombreux mariages dont un des partenaires est d'origine étrangère. Les mères de famille ont de plus en plus souvent une activité professionnelle et ne sont plus disponibles à plein temps pour leurs enfants. Toutes ces transformations de la famille ont certainement un impact sur le développement psychosocial des jeunes. De plus à l'instar des autres pays industrialisés, le Luxembourg se caractérise par des familles peu nombreuses. Les jeunes ne grandissent plus au sein d'une fratrie nombreuse. Les relations sociales avec des frères et sœurs ou avec des pairs du voisinage sont plus restreintes qu'auparavant ce qui influe sans doute sur le processus de socialisation.

Atmosphère familiale

Il ne suffit pas de connaître la structure objective des familles et leur fonctionnement. Il faudrait savoir comment les jeunes ressentent l'atmosphère familiale.

Dans l'enquête de Matheis et al. sur les jeunes et la drogue, on avait posé quelques questions à ce sujet à des jeunes de 16 à 20 ans. À la question comment ils considéraient l'atmosphère à la maison, 42,4% répondaient qu'elle était "bonne", 47,7% "assez bonne", 7,9% "mauvaise" et 2% "très mauvaise".

En ce qui concernait la relation avec la mère, 49,3% affirmaient qu'elle était "très bonne", 42,8% la disaient "bonne", 6,1% "mauvaise" et seulement 1,8% "très mauvaise". La qualité des relations avec le père est jugée comme légèrement moins bonne: 35,3% la considèrent comme "très bonne", 49,4% comme "bonne", 10,6% comme "mauvaise" et 4,8% comme "très mauvaise". On constate que les velléités des jeunes pour se détacher psychologiquement du milieu familial et pour devenir plus autonomes ne mènent que rarement à une mauvaise entente avec les parents. Vu que les jeunes qui ont répondu au questionnaire le faisaient anonymement on n'a guère de raisons pour mettre en doute leurs réponses.

La communication avec la mère est considérée comme bonne: 76,4% des jeunes disent qu'on peut parler avec elle sur presque tout, tandis qu'il n'y a que 52,7% qui sont d'avis qu'on peut le faire avec le père.

Ces résultats sont confirmés par l'enquête plus récente "Plan Communal Jeunesse" (1999) qui montre que la majorité des jeunes ont de l'estime pour leurs parents. On leur demandait d'exprimer sur une échelle d'évaluation à cinq points (1=pas important du tout; 5=très important) l'importance de certaines personnes. L'ordre d'impor-

tance obtenu était le suivant (les échelons "très important" et "important" étant cumulés): mère (89,8%), ami (88,8%), père (85,3%), groupe d'amis (75,1%), ami de sexe opposé (70,3%), camarades de classe (63,1%), partenaires (62,9%), entraîneurs, chefs scouts etc. (35%), médecin (29,8%) et finalement enseignants (19,2%). Il en résulte que la mère est considérée comme la personne la plus importante, le père et le groupe d'amis figurent comme également importants.

Une confirmation des relations relativement bonnes entre les jeunes et leurs parents est fournie par l'étude "Das Wohlbefinden der Jugend in Luxemburg- Le bien-être des jeunes au Luxembourg" (1999). La qualité de la relation avec les parents peut être estimée à partir des réponses à la question si les jeunes plaisaient avec leurs parents, discutent avec eux, participent aux activités familiales et contribuent aux décisions familiales¹². Les pourcentages des réponses affirmatives à ces différents items pour l'ensemble des jeunes sont respectivement de 71%, 55,8%, 52,8% et 38,3%. Plus de la moitié des jeunes communiquent avec leurs parents et collaborent activement aux tâches familiales. Pour l'ensemble de ces formes d'interaction, les jeunes du lycée général l'emportent sur les autres, les différences entre les sexes sont cependant négligeables.

À la question "Comment te sens-tu auprès de ta mère"¹³ 95,3% des garçons et 89,9% des filles répondent par "très bien" ou "bien". Les réponses correspondantes à la même question concernant le père sont de 90% pour les garçons et de 81,7% pour les filles. Une très large majorité des jeunes se sentent donc à l'aise dans le milieu familial. Il est à relever que les rapports avec la mère et le père semblent plus favorables chez les garçons que chez les filles. Chez les garçons aussi bien que chez les filles, c'est la mère qui est préférée.

Une mesure de la communication avec les parents est encore fournie par l'item "Est-ce facile pour toi de parler de tes soucis avec ton père, avec ta mère?"¹⁴. 53,4% des garçons estiment qu'ils peuvent facilement ou très facilement parler avec leur père, et 68,2% avec leur mère. Dans 34,7% des cas les jeunes filles partagent leurs soucis avec le père et dans 65,3% des cas avec la mère.

Malgré une bonne entente globale avec les parents, la capacité de communication diminue avec l'âge. Par rapport au père, la capacité de se confier est toujours moins prononcée que par rapport à la mère. Chez les jeunes de 15 à 17 ans, ce sont davantage les amis/amies auxquels on a tendance à confier ses soucis.

Logement et Famille

Cohabitation avec les parents et départ du foyer parental

Pareillement à ce qui a été observé à l'étranger, les jeunes ont tendance à rester plus longtemps au foyer parental. En 1985 la moitié des jeunes avait quitté le foyer parental à l'âge de 23 ans alors qu'en 1997 ce n'est qu'après l'âge de 24 ans qu'ils le font.

On a demandé à des jeunes en 1983 et en 1993 quels avantages ils retiraient de la cohabitation avec les parents¹⁵. Les arguments en faveur de la cohabitation sont sen-

siblement les mêmes durant cette période. En 1993 les jeunes déclarent qu'ils profitent de cette situation pour

- disposer d'un logement (96%)
- faire des économies (95%)
- payer l'alimentation (90%)
- payer les charges (91,4%).

Il faut remarquer d'ailleurs que la reconnaissance de ces avantages s'est accrue depuis 1983¹⁰. Ce sont donc essentiellement des raisons d'ordre financier qui expliquent l'allongement de la période de cohabitation avec les parents. Ce mode de vie est en somme une réponse adéquate aux changements socio-économiques actuels.

L'âge auquel les jeunes quittent le foyer parental est lié à plusieurs facteurs mis en évidence dans une recherche de Berger (1998)¹¹. Parmi ces facteurs il y a notamment la nationalité: 25% des jeunes Luxembourgeois entre 21 et 25, mais 60% des jeunes étrangers ont quitté le foyer parental. Serait-ce parce que beaucoup de jeunes étrangers n'ont pas leurs parents au Luxembourg? La cohabitation avec les parents varie également en fonction du sexe: 45% des jeunes femmes, mais seulement 33% des jeunes gens sont partis. L'activité professionnelle joue évidemment aussi un rôle: parmi ceux qui exercent une activité professionnelle, 52% ont quitté le foyer parental alors que chez les étudiants pratiquement personne ne l'a fait. En dernier lieu on peut mentionner la situation maritale: les jeunes couples, mariés ou non mariés, restent rarement avec leurs parents. Ces facteurs se retrouvent aussi bien en 1985 qu'en 1997.

Selon Berger depuis 1985 des changements structuraux ont eu lieu qui expliquent l'allongement de la période de cohabitation. Les études se sont allongées: en 1997 les jeunes finissent leurs études deux années plus tard qu'en 1985, ce qui entraîne une entrée plus tardive dans la vie professionnelle. Les jeunes se mettent plus tardivement en couple: en 1985 la moitié des jeunes de 24 ans vivaient en couple alors qu'en 1997 cet âge est remonté à 27 ans.

¹⁰ statec (2000). *Annuaire statistique*, tableau B.310.

¹¹ statec (2000). *Annuaire statistique*, tableau B.312.

LEJEALLE, Blandine (1999). *Histoires de couples: la place de l'union libre dans le paysage familial luxembourgeois*, p.5.

statec (2000). *Le Luxembourg en chiffres*, p.8.

LEJEALLE, Blandine (1999). *Histoires de couples: la place de l'union libre dans le paysage familial luxembourgeois*, p.2.

statec (1994). *Recensement de la population au 1er mars 1991. Volume 4. Ménages et familles*, p.29.

⁷ statec (1994). *Recensement de la population au 1er mars 1991. Principaux résultats*, tableau T.81.

Ministère de la Promotion féminine (1995). *Rapport National du Grand-Duché de Luxembourg - Quatrième Conférence mondiale sur les femmes*, p.6.

LEJEALLE, Blandine (1999). *Histoires de couples: la place de l'union libre dans le paysage familial luxembourgeois*, p.7.

¹⁰ ENGEL, Danielle & LEJEALLE, Blandine (1999). *Les femmes et le marché de l'emploi. Étude statistique II*, p.7.

¹¹ id., p.91.

¹² Ministère de la Santé (1999). *Le bien-être des jeunes au Luxembourg*, Question 43.

¹³ id., Question 39.

¹⁴ id., Question 41.

¹⁵ HAUSMAN, Pierre (1996). *Le mode de vie des jeunes adultes. Cohabitation avec les parents et départ du foyer parental*.

¹⁶ id., p.7.

¹⁷ BERGER, Frédéric (1998). *Habiter ou ne plus habiter chez ses parents*.



Loisirs

Les activités des jeunes durant leurs loisirs sont documentées par l'enquête Eurobaromètre 47.2 des Communautés Européennes permettant d'établir quelques comparaisons avec les autres pays de l'UE. On obtient des informations supplémentaires grâce à une étude non encore publiée du Ministère de la Jeunesse, le "Plan Communal Jeunesse", qui a pour but d'explorer au plan local les besoins des jeunes afin de permettre aux autorités étatiques et communales d'en tenir compte lors de l'aménagement de l'infrastructure locale.

Eurobaromètre

Dans l'Eurobaromètre 47.2 la question suivante est consacrée aux activités de loisirs: "Parmi les activités suivantes, quelles sont celles, s'il y en a, que vous pratiquez régulièrement durant votre temps libre?" Les jeunes Luxembourgeois indiquent comme activités les plus fréquentes:

- rencontrer des amis (70,4%)
- regarder la TV (64%)
- pratiquer des sports (59%)
- écouter de la musique (57,3%)
- aller au cinéma, au théâtre ou aux concerts (45%).

On peut relever qu'au moins trois de ces activités se passent en-dehors du foyer familial et impliquent une rencontre avec des copains. Le besoin de contact social semble donc motiver fortement les jeunes au Luxembourg.

Si on se hasarde à faire une comparaison avec les autres jeunes de l'UE, on pourrait souligner que les jeunes Luxembourgeois s'adonnent davantage aux sports que les jeunes des autres pays de l'UE. Les raisons en sont multiples. L'infrastructure sportive au niveau local est généralement bonne. L'école primaire ainsi que l'enseignement secondaire offrent aux jeunes la possibilité de pratiquer différents sports au cours de leur temps libre. La LASEP (Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire) et la LASEL (Ligue des Associations Sportives Estudiantines Luxembourgeoises) mettent à la disposition des jeunes l'encadrement en personnel et l'infrastructure sportive nécessaires pour leur permettre des activités sportives très variées. De plus, toutes les communes d'une certaine envergure disposent de clubs sportifs désireux d'enrôler les jeunes.

Les jeunes au Luxembourg dépassent encore nettement la moyenne de l'UE pour les activités de loisirs suivantes: "aller au cinéma, au théâtre, aux concerts" (45,9% /moyenne européenne: 37,6%), "faire des petits travaux rémunérés" (23,5% /moyenne européenne: 15,8%) et "jouer d'un instrument de musique" (15,3% /moyenne européenne: 10,7%). Comme les jeunes disposent au Luxembourg de suffisamment d'argent de poche, on comprend qu'ils puissent fréquenter le cinéma et le théâtre sans se faire des soucis d'ordre financier. Ils sont d'ailleurs aussi parmi ceux qui s'adonnent le plus à de "petits travaux rémunérés". Qu'ils soient au-dessus de la moyenne pour jouer d'un instrument de musique s'expliquera sans doute par le fait qu'au niveau scolaire la MUSEP (musique à l'école primaire) leur propose durant leur temps

libre des activités musicales et que le pays est quadrillé de conservatoires ou d'écoles de musique communales ou privées permettant l'apprentissage d'un instrument de musique.

Selon Eurobaromètre les jeunes Luxembourgeois sont au-dessous de la moyenne de l'UE pour les activités suivantes: "lire" (34,8% /moyenne européenne: 40,7%); "écouter de la musique" (57,3% /moyenne européenne: 63,7%) et "aider à la maison" (21,5% /moyenne européenne: 26,9%). Ceci semble concorder avec la constatation que les jeunes donnent leur préférence aux activités leur permettant de sortir du foyer familial.

Plan Communal Jeunesse

Les résultats de cette étude, par ailleurs très intéressants, ne se laissent pas généraliser à l'ensemble de la jeunesse vu que l'échantillon n'est représentatif que pour les petites villes, mais non pour la ville de Luxembourg et les régions rurales.

Dans le cadre de cette recherche on demandait aux jeunes âgés de 12 à 20 ans (N=1.050) d'indiquer sur une échelle d'appréciation à cinq points leurs préférences pour différentes sortes d'activités. Le tableau qui suit indique les activités auxquelles ils s'adonnent le plus souvent.

Tableau 15*Les activités de loisirs des jeunes*

1. Écouter de la musique	4,29	14. Lire des livres	2,92
2. Être avec des amis	4,22	15. Aller à des fêtes/des boums	2,85
3. Regarder la télévision	3,91	16. Jouer sur ordinateur	2,84
4. Être avec la famille	3,82	17. Peindre/ dessiner/ photographier/filmer	2,58
5. Regarder des vidéos	3,41	18. Exercer des hobbies	2,49
6. Faire du sport/fitness/sauna	3,40	19. Aller en boîte/danser	2,41
7. Faire du shopping/ lèche vitrines	3,32	20. Écrire des lettres/ un journal intime	2,24
8. Aller au cinéma	3,29	21. Jouer sur des machines à sous	2,01
9. Entreprendre quelque chose ensemble avec la famille	3,17	22. Aller à des concerts de rock/pop	2,01
10. Être avec ma petite copine/ mon petit copain	3,16	23. Aller au centre de jeunesse	1,79
11. Être seul et se détendre	3,11	24. Théâtre, musées, expositions d'art, aller à des concerts classiques	1,63
12. Lire le journal	3,00	25. Jouer un instrument/ faire de la musique	1,57
13. Réparer la voiture ... vélo ou faire des tours avec	2,95		

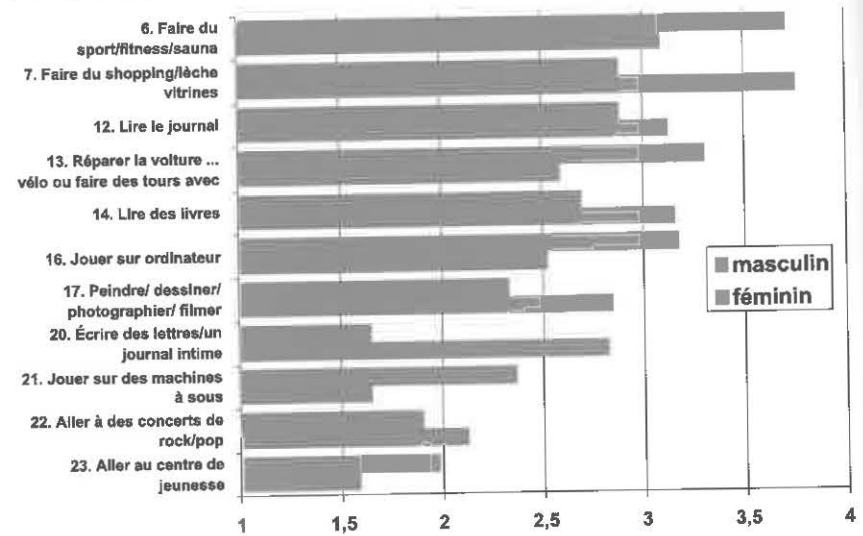
Moyenne entre 1= jamais et 5= très souvent

Il est évident qu'une comparaison avec les résultats de l'Eurobaromètre n'est pas possible, la méthode et l'échantillon n'étant pas immédiatement comparables. Néanmoins on constate que les préférences énoncées dans l'Eurobaromètre figurent également en tête de liste dans le tableau ci-dessus quoique dans un ordre légèrement différent. On peut donc dire que les deux recherches se confirment.

L'enquête du Plan Communal permet d'enrichir le tableau vu qu'elle met en évidence des différences au niveau du sexe et de l'âge. Les garçons préfèrent faire du sport, réparer la voiture ou le vélo et faire des tours avec et jouer sur ordinateur; les filles préfèrent faire du lèche vitrines, lire des livres ou le journal, écrire des lettres ou un journal intime, peindre, faire des photos ou filmer.

Graphique 7

Les activités de loisirs des jeunes par sexe

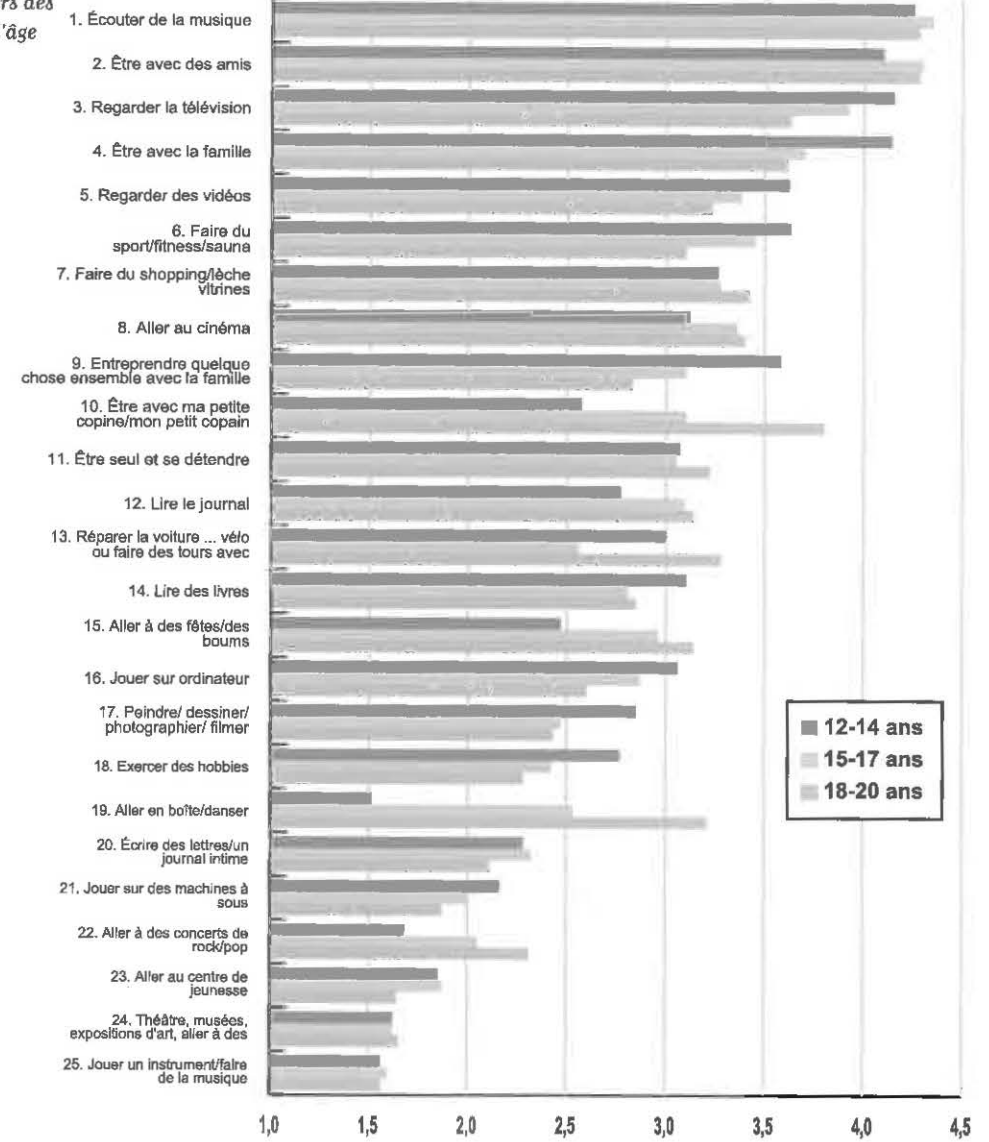


Moyenne entre 1 = jamais et 5 = très souvent

Certains comportements comme regarder la TV ou des vidéos, être avec la famille, entreprendre quelque chose ensemble avec la famille, pratiquer des sports ont tendance à diminuer avec l'âge alors que "aller au cinéma, être avec sa petite copine, son petit copain" augmentent avec l'âge.

Graphique 8

Les activités de loisirs des jeunes par groupe d'âge



Moyenne entre 1 = jamais et 5 = très souvent

Étude "Das Wohlbefinden der Jugend in Luxemburg-Le bien-être des jeunes au Luxembourg"

Les résultats les plus récents sont apportés par l'étude non encore publiée "Le bien-être des jeunes au Luxembourg". Une liste d'activités de loisir est proposée et on demande aux jeunes d'indiquer auxquelles de ces activités ils s'adonnent plus d'une heure par semaine en dehors des heures de classe. Voici le classement obtenu par ordre de préférence et par sexe.

Tableau 16

	Garçons		Filles		
<i>Les activités de loisirs préférées des jeunes par sexe (Étude "Le bien-être des jeunes au Luxembourg")</i>	1)	sport	82,9%	sport	64,0%
	2)	musique	28,5%	musique	38,9%
	3)	Groupe de jeunes	19,4%	danse	32,0%
	4)	peindre, dessiner	16,0%	peindre, dessiner	29,2%
	5)	danser	11,1%	Groupe de jeunes	13,1%
	6)	Scouts	8,4%	Scouts	7,7%
	7)	Organisations d'aide	4,2%	Organisations d'aide	4,4%
	8)	Groupe paroissial	3,7%	Théâtre	4,0%
	9)	Théâtre	2,9%	Groupe paroissial	3,5%
	10)	Groupe politique	2,0%	Groupe politique	0,9%

Les résultats ne sont de nouveau pas directement comparables avec ceux des études précédentes vu que la liste des activités de loisir proposée est plus restreinte. En grandes lignes nos constatations précédentes sont cependant confirmées. Le sport arrive largement en tête chez les garçons et les filles comme activité préférée de loisir suivi par la musique. Les activités artistiques comme le dessin et la danse sont encore assez prisées par les jeunes filles alors que les garçons s'y adonnent moins souvent. Ceux-ci préfèrent la participation à des groupes de jeunes. Néanmoins les groupes présupposant un engagement social ou politique ne connaissent pas la faveur des jeunes. Les jeunes du lycée général s'adonnent davantage aux activités sportives que les autres; en revanche l'intérêt pour les groupes de jeunes est plus prononcé chez les élèves du professionnel et du technique que chez ceux du lycée général.

Une recherche de Steffgen et Schwenkmezger (1995)¹ étudie de façon détaillée les raisons d'ordre social et personnel qui sont à l'origine des activités sportives. Malheureusement leurs résultats ne peuvent pas être généralisés vu que le l'échantillon est composé uniquement de membres de clubs sportifs. Le but de l'étude était en effet

de faire le diagnostic des conditions dans lesquelles s'exercent les activités sportives en vue de faire des recommandations pour favoriser les jeunes doués pour le sport.

Dans ce contexte il sera utile de citer les motivations qui poussent les jeunes aux activités sportives; aucune autre étude ne donne d'indications valables dans ce domaine. Avec toute la précaution requise, vu le biais de l'échantillon, on pourra cependant affirmer que c'est la composante sociale des sports qui semble le plus motiver les jeunes, vient ensuite la croyance que le sport est sain et permet de réduire les tensions intérieures. La rivalité est considérée comme une motivation puissante. La moitié des jeunes est également motivée par l'attrait du risque. La grande majorité des jeunes (>90%) affirment que la pratique des sports leur fait plaisir.

Quant aux motivations, il y a des différences entre les sexes. Les jeunes filles sont davantage motivées par le côté social du sport et par sa composante esthétique. Pour les jeunes gens par contre, c'est l'attrait du risque et la rivalité qui sont plus motivants ainsi que la conviction que le sport est profitable pour la santé.

Avec l'âge, la recherche de la santé, l'attrait du risque et la possibilité de réduire les tensions intérieures deviennent des facteurs motivationnels de plus en plus importants.

Selon cette étude, l'attitude des parents à l'égard de la pratique sportive est ambivalente. D'un côté ils stimulent les jeunes à mieux s'entraîner, d'un autre côté ils limitent la pratique des sports dès que les résultats scolaires ne sont pas à la hauteur. Il paraît que cette attitude autoritaire est plus prononcée chez les parents luxembourgeois que chez les parents allemands, étudiés sur un échantillon parallèle, mais plus restreint.

L'étude consacrée au bien-être de la jeunesse² met également en évidence le fait qu'il y a un grand nombre de jeunes qui regardent la TV; elle permet de se rendre compte que 23% des garçons et 18% des filles sont des passionnés de la TV et la regardent quatre heures ou plus par jour. Il n'y a pas de relation significative avec l'âge. Par contre il y a une forte relation avec le type d'école; les élèves de l'enseignement général la regardent moins longtemps que ceux du technique et ceux du professionnel.

Une étude menée en février 2000 par des jeunes du Lycée Hubert Clement d'Esch-sur-Alzette³ sur un échantillon de 589 élèves de leur établissement (256 garçons et 333 filles) permet de relativiser certaines constatations de l'étude précédente. Pour la plupart des jeunes, un temps de vision de deux heures est normal; ceux qui regardent la TV plus longtemps disposent très souvent d'un poste dans leur chambre. 43% des jeunes ont un poste individuel. Les films constituent la catégorie d'émission privilégiée par tout le monde. Les filles préfèrent en outre les soaps, les garçons des émissions du genre "Simpsons" et les émissions sportives. Le classement des différentes chaînes résulte en somme des ces préférences et est donc sujet à changement. Il est cependant frappant de constater que la majorité des chaînes germanophones rangent devant les chaînes de langue française. Il n'est pas sûr que cette préférence soit due exclusivement au fait de la meilleure maîtrise de la langue allemande. Les émis-

sions préférées des jeunes se trouvent pour la plupart sur les chaînes germanophones.

Malgré l'engouement des jeunes pour la pratique des sports on constate avec étonnement que la chaîne sportive DSF range en dernier lieu et n'est regardée que par les férus de sport. Les chaînes musicales comme MTV et Viva se trouvent respectivement en cinquième et en septième position sur un total de 16 chaînes classées par ordre de préférence. Il est très intéressant de relever les critiques des jeunes lorsqu'on leur demande ce qu'ils changeraient aux programmes si on leur en donnait la possibilité. Ils aimeraient réduire l'importance de la violence sur le petit écran, et de même le nombre des séquences publicitaires et des talk-shows. Les garçons préféreraient davantage d'émissions sportives et moins de soaps.

Mentionnons à la fin que les élèves de la Ville de Luxembourg ont participé à quatre enquêtes comparatives organisées par le Prix Grinzane Cavour dans six capitales européennes: Lisbonne, Londres, Madrid, Paris, Rome et Luxembourg. Les enquêtes portaient sur les activités et les intérêts culturels des jeunes dans les domaines de la lecture (1997), du cinéma et de la littérature (1998), des livres favoris (1999) et de la musique (2000, enquête en cours d'exploitation). Les jeunes ayant participé appartenaient aux trois dernières classes de l'enseignement secondaire dans des lycées des capitales citées. Vu les différences entre les systèmes scolaires des pays respectifs, les échantillons ne sont malheureusement pas comparables. Les comparaisons ne peuvent donc qu'être indicatives et ne permettent que de relever des tendances. De toute façon les résultats ne peuvent pas être généralisés à tout le pays parce que l'échantillon est essentiellement urbain. Néanmoins certaines informations intéressantes peuvent être retenues.

Ainsi une typologie des lecteurs a été construite à partir des résultats de l'enquête sur la lecture: il y a ceux qui ne lisent que très rarement, ceux qui dévorent les livres, ceux qui lisent pour se distraire et finalement ceux qui le font pour se cultiver. Ainsi les deux premiers types de lecteurs sont sous-représentés à Luxembourg et les deux derniers sont sur-représentés par rapport à la distribution sur l'ensemble de l'échantillon. Les jeunes lecteurs luxembourgeois lisent des livres en plusieurs langues, ce qui est compréhensible si on se rappelle la situation linguistique et multiculturelle du pays; les auteurs nationaux sont cependant peu lus.

L'enquête sur la littérature et le cinéma (1998) montre que les jeunes Luxembourgeois ne voient pas d'opposition entre les deux moyens d'expression et croient à une influence réciproque favorable des deux arts. Deux tiers des jeunes disent que le cinéma provoque plus d'émotions que le livre, d'un autre côté le film ne laisse pas autant de place à l'imagination. L'approche multiculturelle constatée pour la lecture se vérifie dans la consommation des films. Les productions des pays étrangers et particulièrement celles des États-Unis sont bien connues.

Conclusion

Le tableau qui résulte de l'ensemble des études mentionnées est assez cohérent. Il y

a une grande concordance quant aux loisirs préférés des jeunes. Des comportements typiques en rapport avec l'âge et le sexe se manifestent dans le choix des loisirs. Dans les recherches citées le rôle du milieu familial n'apparaît guère; il semble cependant que les parents aient tendance -du moins dans le domaine de la pratique des sports- à intervenir dès que les résultats scolaires laissent à désirer.

Alors qu'on est assez bien renseigné sur les jeunes en tant que consommateurs de la vie culturelle, on manque de données précises sur leur participation active à la vie culturelle. Sans pouvoir avancer de chiffres précis, il faut cependant souligner qu'un certain nombre de jeunes font partie de groupes musicaux, d'orchestres de jeunes ou de groupes théâtraux et collaborent au niveau des communes à animer la vie culturelle.

¹ Commission Européenne (1997). *Les jeunes Européens. Eurobaromètre 47.2.*

² STEFFGEN, Georges & SCHWENKMEZGER, Peter (1995). *Jugend und sportliche Aktivität. Soziale und persönliche Determinanten sportlicher Aktivität Jugendlicher Sportvereinsmitglieder in Luxemburg und im internationalen Vergleich.*

³ Ministère de la Santé (1999). *Le bien-être des jeunes au Luxembourg.*

⁴ BANDULET, Anne et al. (2000). *TV Total? Umfrage im Lyöe Hubert Clement, Esch/Alzette.*



Valeurs et perspectives d'avenir

Les recherches sur les valeurs, les idéaux des jeunes sont assez rares au Luxembourg. Les informations rapportées ci-dessous sont pour la plupart tirées d'enquêtes dont l'objectif premier était assez loin de celui d'explorer les valeurs des jeunes.

Une enquête déjà ancienne ("Déi Jonk - Les jeunes") commanditée par le quotidien "Tageblatt" a été réalisée en 1988 par l'institut de sondage ILReS¹. On demandait aux jeunes de répondre à la question "Lesquels parmi les domaines suivants sont les plus importants pour vous?". Ci-dessous leurs réponses en pourcentage:

1. santé:	68%
2. amis:	59%
3. salaire élevé:	42%
4. partenaires:	41%
5. loisirs:	38%
6. travail intéressant:	37%
7. environnement stable:	33%
8. liberté personnelle:	29%
9. environnement naturel intact:	28%
10. vie de famille:	22%
11. sexe:	16%
12. foyer agréable:	16%
13. voiture:	12%
14. éducation:	11%
15. religion:	5%
16. technologie:	3%

Le Luxembourg n'a malheureusement pas participé au "World Value Survey" (WVS). Malgré les différences d'échantillon et de choix des items une comparaison des résultats de l'enquête "Déi Jonk" avec cette étude internationale n'est pas sans intérêt. Il y a en effet des similitudes prononcées. Le rang élevé accordé à l'amitié (59%) et le faible rang attribué à la religion (5%) se retrouvent dans le WVS.

La raison pourquoi la vie de famille est peu valorisée ne semble pas résider dans de mauvaises relations avec les parents. En effet l'enquête "Plan Communal Jeunesse" (voir page 60) montre que la majorité des jeunes estiment leurs parents. On pourra en conclure que l'évaluation précaire réservée à la vie de famille semble due tout simplement au fait qu'ils considèrent les activités en famille comme moins attrayantes que celles avec les copains.

On ne laisse pas d'être frappé par la dépréciation de la technologie et de l'éducation dans ce sondage. Il paraît étrange que d'un côté ces domaines rangent à la fin de l'échelle des valeurs alors que d'un autre côté les avantages qui en découlent au niveau

de la profession, des loisirs, de la santé sont hautement appréciés.

Les buts à atteindre au cours de la vie

Le tableau des valeurs des jeunes peut être complété si on considère les réponses à une question de l'enquête du Plan Communal Jeunesse². Sur une liste les jeunes doivent choisir les trois buts les plus importants qu'ils désirent atteindre au cours de leur vie. Les cinq objectifs le plus souvent choisis sont en ordre décroissant: fonder une famille (68,9%), avoir un travail intéressant (55,4%), avoir beaucoup d'amis (34,6%), voir le monde (30,8%), gagner beaucoup d'argent (23,8%).

Perspectives d'avenir optimistes/pessimistes

Le Plan Communal Jeunesse³ donne également quelques informations sur la façon dont les jeunes envisagent l'avenir. 43,9% disent qu'ils ont confiance en l'avenir, 2,6% voient leur avenir comme noir et 59,6% comme mixte, tantôt négatif et tantôt positif. Dans un pays où il n'y a presque pas de chômage on comprend que le nombre de ceux qui sont pessimistes soit réduit; néanmoins il faut relever le nombre important de ceux qui voient leur avenir comme incertain.

La façon dont ils envisagent le présent est par contre tout à fait positif. On leur demandait dans le même questionnaire⁴ d'exprimer leur accord avec les deux affirmations suivantes "Je suis satisfait de ce que j'ai" et "Je me sens complètement heureux" (1 = pas d'accord du tout; 5 = complètement d'accord). L'appréciation moyenne pour les deux items était de 4,0, un signe que le sentiment général concernant le présent est positif.

Dans la recherche "Le bien-être des jeunes au Luxembourg"⁵ les jeunes s'estiment également "heureux" ou "assez heureux" dans des proportions élevées (92% des garçons et 85,5% des filles). On observe une différence significative entre les sexes, le nombre des jeunes filles se sentant mal dans leur peau est presque le double de celui des garçons.

Malgré un sentiment assez général de bien-être, on observe quand même chez un nombre non négligeable de jeunes un sentiment de tristesse. Le pourcentage des garçons qui se sentent régulièrement (une fois par semaine au moins) en proie à de tels sentiments est moitié moins élevé que chez les filles (50,3%). Il n'y a guère de relation avec l'âge et le type d'école.

Ces résultats correspondent en grande partie à ceux obtenus sur un échantillon de 1.311 sujets dans le cadre de la recherche de Matheis et al. portant sur les jeunes et la drogue⁶. Les jeunes devaient exprimer leur attitude à l'égard de l'avenir sur une échelle à 11 points passant de (-5) très pessimiste à (+5) très optimiste. 73,1% des jeunes sont du côté optimiste et parmi ce groupe 13,1% choisissent même la réponse "très optimiste"; un peu plus d'un cinquième des jeunes voient l'avenir plutôt de manière pessimiste.

Dans la même recherche les jeunes sont interrogés sur leur vécu; ils doivent indiquer s'ils se sentent "très bien", "plutôt bien", "plutôt mal" ou "très mal". Les réponses

sont les suivantes: 21,6% se sentent "très bien", 47,5% "bien", 29% "plutôt mal" et 1,9% "très mal". Les filles ont davantage tendance que les garçons à se sentir mal dans leur peau. On peut relever également une différence significative entre les ordres d'enseignement: les jeunes des lycées généraux se sentent moins bien dans leur peau que ceux des lycées techniques.

Conclusion

Comme on l'a dit plus haut, on ne dispose pas d'étude approfondie consacrée principalement aux valeurs et aux aspirations des jeunes. Il est donc inévitable que le tableau présenté ci-dessus soit lacunaire et partiellement incohérent. On peut retenir cependant quelques points forts:

- Même si la concordance entre les différentes sources d'information n'est pas parfaite, on constate que certaines valeurs s'imposent: fonder une famille, avoir de bonnes relations sociales avec des amis, les parents et les partenaires, trouver un travail intéressant.
- La plupart des jeunes ont une attitude positive à l'égard de l'avenir et se sentent heureux et bien dans leur peau.
- Des différences nettes apparaissent entre les sexes: les jeunes filles ont significativement plus souvent l'impression de se sentir tristes ou mal dans leur peau.

Des recherches plus systématiques dans ce domaine sont nécessaires pour étudier à fond le développement du système des valeurs des jeunes en interaction avec la situation socio-économique et les courants de pensée auxquels ils sont exposés. Des études spécifiques pourraient être consacrées aux différences constatées entre les sexes au niveau du sentiment de bien-être et de leurs perspectives d'avenir de même qu'à la clarification de certaines incohérences constatées.

¹ ILReS 6 tageblatt (1988). *Déi Jonk*.

² MEYERS, Christiane & SCHROEDER, Ralph (étude non publiée). *Résultats de l'enquête du Plan Communal Jeunesse dans les communes de Dudelange, Lorentzweiler, Sanem et Wiltz*, Question 35.

³ id., Question 36.

⁴ id., Question 33.

⁵ Ministère de la Santé (1999). *Le bien-être des jeunes au Luxembourg*.

⁶ MATHEIS, Jos, PRUSSEN, Paul & REUTER, Paul (1995). *Schüler und Drogen. Eine repräsentative Untersuchung bei den Schülern der 5. Klasse des allgemeinen und technischen Sekundarunterrichts in Luxemburg. Ausmaße, Zusammenhänge, Vergleiche, Präventionsmaßnahmen*.

Adolescence et violence

Violence à l'école

Il n'existe pas de recherche consacrée exclusivement aux comportements de violence des jeunes au Luxembourg. On trouve quelques indications quantitatives intéressantes sur la violence à l'école dans l'étude consacrée au bien-être des jeunes au Luxembourg¹. À la question s'ils ont été frappés depuis le début de l'année scolaire² la majorité répondent par non (86,1% des garçons et 94,9% des filles); 9,4% des garçons et 3,4% des filles affirment qu'ils ont été frappés une à deux fois durant la période en question; un nombre faible (1,6% des garçons et 0,5% filles) rapportent qu'ils sont régulièrement (une fois par semaine ou plus souvent) battus. On constate qu'avec l'âge cette violence particulièrement fréquente chez les garçons diminue beaucoup.

Le nombre de ceux et de celles qui ont été harcelés à l'école³ est plus élevé. 32,4% des jeunes ont souffert de harcèlements au cours de l'année scolaire dont 4% régulièrement. Des différences apparaissent entre les types scolaires, les élèves du lycée général semblent moins exposés à de tels harcèlements que les autres jeunes.

Quoiqu'il en soit le sentiment de se sentir en sécurité à l'école n'est plus partagé par tous. Seulement 40,5% disent qu'ils se sentent toujours en sécurité, 31,9% pensent qu'ils le sont souvent, 16,8% parfois, 6,1% rarement et 4,7% jamais. Ces résultats font réfléchir. Au moins 10% des jeunes fréquentant le lycée se sentent donc la plupart du temps menacés. S'il n'y a guère de différence en fonction du sexe, on constate une différence en fonction du type d'enseignement. Ce sont les jeunes fréquentant les classes techniques et surtout ceux des classes professionnelles qui se sentent menacés. Peut-être cela explique-t-il qu'ils sont aussi les plus nombreux à emporter "parfois ou fréquemment" des armes en classe (lycée général: 8,8%; classes techniques: 9,4% et classes professionnelles: 14,6%). Il faut relever que les filles le font très rarement.

Les actes de violence observés en classe durant les derniers trente jours sont dans l'ordre:

- | | |
|---|------|
| • Nous nous sommes liés contre un autre élève | 9,0% |
| • Je me suis battu avec d'autres élèves | 7,1% |
| • J'ai été volé | 6,5% |
| • D'autres élèves se sont liés contre moi | 4,2% |
| • J'ai été victime d'un racket | 1,8% |
| • J'ai été frappé par un enseignant | 1,6% |
| • J'ai (nous avons) frappé un enseignant | 1,3% |

Vu qu'on ne dispose pas de résultats quantitatifs plus anciens, il est difficile d'évaluer l'augmentation de la violence des jeunes. La société -à tort ou à raison- a l'impres-

sion que l'agressivité, la violence et le vandalisme des jeunes ont augmenté les dernières années.

De plus, le Luxembourg a participé à une recherche commanditée par le syndicat "Erziehung und Wissenschaft" et exécutée par le département de sociologie de l'université de la Sarre en 1993-1994⁴. La population cible c'étaient les jeunes de 15 à 17 ans des capitales de la région SaarLorLux, c'est-à-dire de Sarrebruck, Metz et Luxembourg. L'objectif de l'étude n'était pas tant de faire un relevé des actes de violence, mais d'explorer plutôt la perception de la violence par les jeunes, de connaître leur attitude à l'égard d'elle (indifférence, refus, acceptation sinon disposition à être soi-même violent), leur observation de faits de violence, la fréquence de comportements agressifs à l'égard d'autrui ou subis par eux-mêmes. Ces variables sont mises en rapport avec des variables scolaires et familiales. Un questionnaire soumis aux jeunes décrit de nombreux actes de violence et d'agressivité par rapport auxquels ils doivent indiquer soit leur refus, leur désapprobation, leur indifférence, leur acceptation voire leur propension à les exécuter eux-mêmes. Une typologie des différentes sortes de violence est élaborée grâce à l'analyse factorielle. Quatre types de comportements violents sont distingués:

- actes agressifs spontanés, dictés essentiellement par des motifs émotionnels (p.ex: détérioration du mobilier scolaire, graffitis)
- actes intentionnels graves (p.ex: vols, racket, possession d'armes)
- actes de dominance à l'égard d'autres élèves (p.ex: appartenant à d'autres groupes ethniques ou au sexe opposé)
- actes de résistance à l'égard du système scolaire (p.ex. insulte à l'égard des enseignants, enseignement dérangé).

Huit activités sont condamnées ou désapprouvées par approximativement 80% des jeunes: la menace de violence corporelle ou la violence réelle, des actions à motivation raciste ou sexiste, des attaques psychiques contre des condisciples, le racket, le vol et la possession d'armes. Ces actes sont condamnés en moyenne par 83% des élèves luxembourgeois, 81% des élèves messins et 79% des élèves de Sarrebruck. Les élèves luxembourgeois sont particulièrement sévères dans leur désapprobation du racket, du vol et de la possession d'armes. En revanche, ils sont les plus indulgents en ce qui concerne le chahut en classe, les insultes aux enseignants et les graffitis. Des différences importantes entre garçons et filles des trois villes s'observent par rapport aux items suivants: attaques à contenu sexiste, attaques psychiques, possession d'armes; les filles sont beaucoup plus sévères que les garçons.

D'un autre côté si on considère l'acceptation ou la propension à l'acte, on constate en général qu'elles sont très faibles. Les actes qui sont le plus facilement acceptés ou qu'on serait prêt à exécuter soi-même sont l'insulte à l'égard des enseignants et le chahut en classe et les graffitis. 35% des élèves luxembourgeois, 33% de ceux de Sarrebruck et seulement 21% des élèves de Metz les acceptent ou seraient prêts à les faire. Les filles sont plus sévères que les garçons.

Les actes qui sont le moins acceptés sont le racket, les agressions d'ordre raciste, le vandalisme scolaire, le vol et la violence corporelle. 7% des élèves de Saarebruck, 5% de ceux de Luxembourg et 3% de ceux de Metz manifestent de l'acceptation ou seraient prêts à exécuter de tels actes. Ici encore les filles sont moins prêtes à accepter ou à manifester de tels comportements (7% contre 3%). Les garçons qui se considèrent comme de très mauvais élèves sont plutôt d'accord avec ces comportements ou prêts à les manifester. Ceci n'est pas vrai pour les filles se désignant comme mauvaises élèves; chez elles il n'y a pas de corrélation avec ces comportements spécifiques.

L'étude révèle également qu'il y a un certain rapport entre l'acceptation de la violence scolaire et le style de réaction des parents en cas de mauvais résultats scolaires. Les réactions manifestées par les parents sont classées en quatre catégories: compréhension, indifférence, dispute et sanction. Les jeunes acceptant la violence à l'école et étant prêts à des comportements violents peuvent le moins compter avec la compréhension de leurs parents en cas de mauvais résultats scolaires.

L'étude a également exploré l'attitude des jeunes à l'égard de l'avenir pour voir s'il y a une relation avec la violence. En règle générale on ne trouve pas de rapport significatif sauf dans un cas. Curieusement les jeunes (surtout les garçons) acceptant les agressions d'ordre raciste ont plutôt une attitude confiante à l'égard de l'avenir. Ces résultats rejoignent ceux de Heitmeyer (1989) et Rommelspacher/Holzcamp (1991) qui identifient comme plutôt racistes des jeunes gens vivant dans des conditions stables⁵.

Délinquance juvénile

Comme dans les autres pays, on constate des actes de délinquance commis par des jeunes agissant en bandes ou individuellement. Il s'agit souvent d'actes de vandalisme, de vols, de vagabondage, de consommation ou de vente de drogues.

Néanmoins le terme de "délinquance juvénile" est inconnu à la juridiction luxembourgeoise.

Il faut relever que la juridiction concernant les jeunes ne tombe pas sous la juridiction répressive ordinaire, mais est régie par la loi relative à la protection de la jeunesse⁶. Le mineur âgé de moins de 18 ans accomplis qui a commis une infraction à la loi pénale, n'est pas déféré à la juridiction répressive, mais au tribunal de la jeunesse.

Le parquet qui centralise les interpellations ne saisit cependant pas automatiquement le juge de la jeunesse. Si le motif de l'interpellation est jugé par trop insignifiant pour entamer des poursuites, l'affaire peut être classée par le parquet.

Si le parquet ouvre un dossier, il dispose encore de certaines possibilités avant de saisir le juge de la jeunesse. Il pourra par exemple saisir le Centre de Médiation de l'affaire. En vertu de la loi récente relative à la médiation⁷, le procureur d'État peut recourir à une médiation, s'il est d'avis qu'une telle mesure "est susceptible d'assurer la réparation du dommage causé à la victime ou bien de mettre fin au trouble résultant de l'infraction ou encore de contribuer au reclassement de l'auteur de l'infraction".

tion". Le médiateur qui a été désigné par le procureur d'État convoque les parties par écrit, entend les parties et propose une solution au conflit. Endéans huit mois le médiateur doit informer le procureur des résultats de la médiation. En cas d'échec de celle-ci, le procureur pourra décider de poursuivre l'action publique.

Souvent dans le cas d'une interpellation pour consommation de drogues, le procureur demande par exemple une prise en charge par "Médecins sans Frontières-Solidarité Jeunes" ou "Jugend- an Drogenhëllef".

Au cas où le procureur saisit le juge de la jeunesse, celui-ci peut recourir à différentes mesures fixées par la loi du 10 août 1992 (art. 1er) à l'égard des mineurs.

"Le Tribunal de la Jeunesse prend à l'égard des mineurs qui comparaissent devant lui des mesures de garde et d'éducation et de préservation. Il peut selon les circonstances

- 1) les réprimander et les laisser ou les rendre aux personnes qui en ont la garde en leurs enjoignant, le cas échéant, de mieux les surveiller à l'avenir;
- 2) les soumettre au régime de la liberté surveillée;
- 3) les placer sous surveillance chez toute personne digne de confiance ou dans un établissement approprié, même à l'étranger, en vue de leur hébergement, de leur traitement, de leur éducation, de leur instruction et de leur formation professionnelle;
- 4) les placer dans un établissement de rééducation de l'État."

C'est aux termes de l'article 7 de la loi sur la protection de la jeunesse que le juge peut prendre "une des mesures spécifiées à l'art. 1 ou une mesure de placement dans un établissement de traitement à l'égard des mineurs qui se soustraient habituellement à l'obligation scolaire, qui se livrent à la débauche, qui cherchent leurs ressources dans le jeu, dans les trafics, dans des occupations qui les exposent à la prostitution, à la mendicité, au vagabondage ou à la criminalité ou dont la santé physique ou mentale, l'éducation ou le développement social ou moral se trouvent compromis".

Dans des cas extrêmes il arrive que le juge place un jeune dans un établissement disciplinaire de l'État, c'est-à-dire en prison. L'article qui l'y autorise est l'art. 6 qui dit: "Si une mesure de placement dans un établissement ordinaire de garde, d'éducation ou de préservation est inadéquate en raison de la mauvaise conduite ou du comportement dangereux du mineur, le tribunal ordonne son internement dans un établissement de l'État".

Statistiques

Malheureusement les statistiques publiées par l'office des statistiques luxembourgeois ou d'autres instances (Police, Ministère de la Justice) sont assez fragmentaires de sorte qu'il est difficile de se faire une idée précise sur l'importance de la délinquance juvénile. Les statistiques sur les actes de délinquance ne sont que rarement ventilées par âge.

Le tableau suivant renseigne sur le nombre total des infractions relevées par la police et ventilées par sexe et catégorie d'âge (majeurs/mineurs). Dans une certaine mesure il permet de situer la part de la délinquance des mineurs par rapport à la délinquance globale. Comme le groupe des adultes n'est pas ventilé d'après l'âge, nous manquons d'informations sur la part des jeunes de 18 à 25 ans dans le taux des adultes interpellés par la police.

Tableau 17

Année	Nombre d'affaires	Auteurs majeurs				Auteurs mineurs				Total auteurs
		Ho.	Fem.	Total	%	Ho.	Fem.	Total	%	
1980	11.725	4.945	651	5.596	90,14	537	75	612	9,86	6.208
1981	11.893	4.795	592	5.387	89,80	554	58	612	10,20	5.999
1982	13.363	5.093	719	5.812	88,25	695	79	774	11,75	6.586
1983	14.488	5.301	686	5.987	90,45	583	49	632	9,55	6.619
1984	15.787	5.421	606	6.027	92,23	474	34	508	7,77	6.535
1985	17.172	4.930	552	5.482	95,42	233	30	263	4,58	5.745
1986	17.850	6.115	835	6.950	90,93	605	88	693	9,07	7.643
1987	21.128	7.138	870	8.008	87,17	1.081	98	1.179	12,83	9.187
1988	22.611	6.840	999	7.839	91,38	653	86	739	8,62	8.578
1989	23.689	7.348	1.139	8.487	92,64	623	51	674	7,36	9.161
1990	24.679	7.331	1.179	8.510	91,39	744	58	802	8,61	9.312
1991	25.847	8.785	1.252	10.037	89,42	1.137	51	1.188	10,58	11.225
1992	26.768	9.273	1.453	10.726	92,87	746	77	823	7,13	11.549
1993	28.338	10.220	1.588	11.808	95,47	490	70	560	4,53	12.368
1994	29.166	10.091	1.754	11.845	93,82	707	73	780	6,18	12.625
1995	28.380	10.481	1.564	12.045	93,08	798	98	896	6,92	12.941
1996	27.566	10.428	855	11.283	90,87	884	249	1.133	9,13	12.416
1997	24.355	9.637	1.466	11.103	91,26	871	192	1.063	8,74	12.166
1998	27.155	10.430	1.617	12.047	91,54	886	228	1.114	8,46	13.161
1999	26.957	9.897	1.988	11.885	91,56	832	264	1.096	8,44	12.981
		87,35%	12,65%	176.864	91,64%	87.56%	12,44%	16.141	8,36%	

Statistiques sur l'évolution de la délinquance juvénile au Grand-Duché de Luxembourg 1980-1999*

Les critiques portent sur plusieurs points¹³.

Le principe même d'enlever les jeunes du milieu familial considéré comme incapable d'éduquer le jeune et de prendre des mesures de garde ou de placement est fortement contesté. On préconise plutôt une politique mettant l'accent sur la famille. Des formules d'assistance socio-éducative devraient être développées en vue de soutenir les familles à problème afin qu'elles puissent mieux remplir leur rôle à l'égard des jeunes.

L'infrastructure nécessaire pour que la loi sur la protection de la jeunesse puisse porter ses fruits ne suffit pas. Ainsi le service de la protection de la jeunesse manque des effectifs nécessaires pour réaliser dans de bonnes conditions les enquêtes sociales qui lui sont demandées par le tribunal de la jeunesse au sujet des jeunes en détresse et pour suivre les jeunes soumis à une assistance éducative. L'État manque d'établissements spécialisés permettant de rééduquer certaines catégories de jeunes. Faute d'infrastructure adéquate des jeunes sont placés dans le pénitencier de l'État lorsque leur comportement est jugé comme "dangereux" et que pour cette raison on ne peut pas les garder dans les institutions socio-éducatives destinées aux garçons (Dreiborn) ou aux filles (Schrassig).

Le juge de la jeunesse est un juriste; il n'a pas d'autre formation spécialisée le préparant au rôle difficile qu'il a à remplir. Comme il n'y a qu'un seul juge de la jeunesse auprès du tribunal d'arrondissement, c'est toujours la même personne qui devra prendre des décisions sur le jeune. Dans un rapport demandé en 1998 par le Parlement sur le fonctionnement de la Justice, le rapporteur Lucien Weiler propose une composition collégiale du tribunal de la jeunesse. Ceci permettrait au juge de discuter avec d'autres professionnels, psychologues, assistants sociaux, médecins des meilleures mesures à prendre à l'égard des jeunes et la responsabilité de la décision serait ainsi partagée.

¹ Ministère de la Santé (1999). *Le bien-être des jeunes au Luxembourg*.

² id., Question 68.

³ id., Question 65.

⁴ SCHERER, Dagmar (1996). *Gewalt in der Schule. Eine Studie in der Interregion Saarland- Lothringen-Luxemburg*.

⁵ HEITMEYER, Wilhelm (1989). *Rechtsextremistisch motivierte Gewalt und Eskalation*.

ROMMELSPACHER, Birgit (1999). *Rechtsextreme als Opfer der Risikogesellschaft. Zur Täterbelastung in den Sozialwissenschaften*.

⁶ Mémorial A (1992). *Loi du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse, modifiant la loi du 12 novembre 1971*.

⁷ Mémorial A (1999). *Loi du 6 mai 1999 relative à la médiation pénale et portant modification des différentes dispositions*

a) de la loi du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire, b) du code des assurances sociales.

⁸ Mémorial A (1999). *Loi du 6 mai 1999 relative à la médiation pénale et portant modification des différentes dispositions*

a) de la loi du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire, b) du code des assurances sociales, art. 1er.

⁹ Les données de ce tableau nous ont été communiquées par la police.

¹⁰ id.

¹¹ Tableau établi à partir des données du statec (2000). *Annuaire statistique*, tableau U.105.

¹² Source: Rapports d'activités du Ministère de la Justice de 1995 à 1999.

¹³ Forum (2001). *Jugendenschutz am Ende? Ein Gesetz hat ausgedient*.

LATASTE, Stéphane (2001). *Le placement judiciaire des mineurs*.

SCHNEIDER, Camille (1998). *La délinquance juvénile au Grand-Duché de Luxembourg*.

Dimension européenne et mobilité

La dimension européenne s'exprime le mieux chez les jeunes par la connaissance d'une ou de plusieurs langues parlées dans l'UE ainsi que par leur intérêt pour les voyages leur permettant de connaître les différents pays de l'UE. On ne manquera pas de relever que le premier facteur facilite grandement les voyages et qu'on peut supposer une corrélation entre les deux variables. Vu que le Luxembourg ne dispose pas d'une université complète, un très grand nombre de jeunes sont obligés de faire une partie ou la totalité de leurs études à l'étranger, notamment dans les pays francophones ou germanophones, plus rarement dans les pays anglophones.

Connaissance des langues

Si on se rappelle l'importance des langues dans le curriculum scolaire des jeunes au Luxembourg, on comprendra que tous les jeunes ayant fréquenté l'enseignement luxembourgeois connaissent l'allemand et le français, et la plupart également l'anglais. Ils sont donc bien outillés pour voyager ou pour étudier à l'étranger. Leurs réponses à l'Eurobaromètre (47.2)¹ sont dans ce sens révélatrices. 76,4% des jeunes Luxembourgeois indiquent qu'ils peuvent participer à une conversation en anglais et 96,5% à une conversation en français. Avec ces résultats ils se situent en tête des jeunes de l'UE pour l'usage du français et immédiatement après les jeunes de Scandinavie et des Pays-Bas pour celui de l'anglais.

L'influence de l'école est renforcée par des facteurs extrascolaires comme la télévision (les chaînes transmises par le câble sont en sept langues: allemand, français, anglais, néerlandais, italien, espagnol et portugais), la radio et la presse ainsi que par la présence de nombreux étrangers.

Il s'ajoute que beaucoup de jeunes Luxembourgeois vivent dès la naissance dans un milieu multilingue vu que les ménages mixtes sont très nombreux.

Dans le milieu multilingue du Luxembourg les jeunes apprennent rapidement différentes compétences linguistiques précieuses facilitant le contact avec les étrangers, à savoir la capacité de changer rapidement de langue et de se servir de la langue de l'interlocuteur ou d'une langue qui lui est connue. Personne n'attend de la part d'un étranger qu'il sache le luxembourgeois.

Voyages

Vu le niveau de vie au Grand-Duché de Luxembourg et les compétences linguistiques des jeunes, il n'est pas étonnant que ceux-ci aiment les voyages. Selon une enquête du statec², approximativement 80% des jeunes de 15 à 19 ans et de 20 à 29 ans font des voyages touristiques particulièrement durant les mois de juillet à septembre. Ce pourcentage n'augmente que de manière insignifiante dans le groupe d'âge des 30 à 39 ans pour diminuer progressivement après. Les jeunes de 25 à 24 ans ont tendance à voyager dans des groupes plus grands (M=4,2) que les personnes de 25 à 44 ans (M=3,5)³. L'Eurobaromètre (47.2)⁴ nous renseigne sur les destinations des jeunes durant les deux dernières années. La plupart voyagent dans les pays limitrophes comme la Belgique (81,8%), la France (75,4%) et l'Allemagne (70,2%). Les pays du sud sont évidemment une autre destination intéressante: l'Espagne est citée par

48,2% des jeunes, l'Italie par 33,4% et le Portugal par 20,6%. Les Pays-Bas (31%) et la Grande-Bretagne (26,2%) jouissent également d'un certain attrait. Tous les autres pays sont mentionnés moins souvent.

Études à l'étranger

Les chiffres mentionnés ci-dessus ne comprennent pas les séjours à l'étranger pour cause d'études. Vu que le Luxembourg ne dispose pas d'une université complète et seulement de quelques Instituts d'Études Supérieures (voir page 27) il n'est pas étonnant qu'on trouve un nombre impressionnant de jeunes Luxembourgeois à l'étranger. Les pays préférés sont, en ordre décroissant, la Belgique et la France. Pour l'année académique 1998/99 on peut calculer à partir des données fournies par le statec³ que 75,2% des jeunes engagés dans des études universitaires ou supérieures séjournaient à l'étranger. Ce chiffre est une estimation qui est probablement au-dessous de la réalité. En effet pour les étudiants faisant des études universitaires à l'étranger, le statec ne dispose que des informations qui lui sont fournies par les services de l'aide financière; les étudiants qui n'ont pas fait de demande pour un soutien financier pour cause d'études ne sont pas enregistrés.

Conclusion

Il ressort de ce qui précède que les jeunes sont bien outillés du point de vue de leurs connaissances linguistiques pour être mobiles. Leurs comportements montrent effectivement qu'ils mettent en pratique ces connaissances et qu'ils voyagent beaucoup à l'étranger. Si, en plus, on tient compte du fait qu'un grand nombre est obligé d'aller à l'étranger pour faire leurs études, on peut effectivement prétendre que les jeunes Luxembourgeois sont les plus mobiles de toute l'UE.

Est-ce à dire qu'ils valorisent également le plus l'UE? D'après les résultats de l'Eurobaromètre 47.2¹ ce n'est pas le cas. À la question ce que l'UE représente personnellement pour eux, 33,9% des jeunes Luxembourgeois de 15 à 24 ans choisissent la réponse "elle crée un avenir meilleur pour les jeunes gens" alors que la moyenne pour tous les pays de l'UE est de 34,17; ils se situent donc assez près de la moyenne tout comme les Français (32,4%) ou les Allemands (33,5%). En comparaison, des pays comme l'Irlande, le Portugal, l'Italie, la Grèce et l'Autriche atteignent sinon dépassent les 40%. On ne peut donc guère affirmer que les jeunes du Luxembourg aient une attitude particulièrement favorable à l'égard de l'UE.

En fait, on dispose de peu d'informations pour connaître l'attitude réelle des jeunes du pays vis-à-vis de l'UE et des possibilités qu'elle offre en favorisant la mobilité. On ignore notamment si la mobilité est considérée comme positive ou négative, si elle favorise l'ouverture d'esprit ou provoque plutôt l'anxiété voire le rejet.

¹ Commission Européenne (1997). *Les jeunes Européens. Eurobaromètre 47.2.*

² Europäisches Tourismus Institut (2000). *Tourismuvolumen und Reiseverhalten der Wohnbevölkerung des Großherzogtums Luxemburg 1998*, p. 21.

³ id., p. 43.

⁴ Commission Européenne (1997). *Les jeunes Européens. Eurobaromètre 47.2.*

⁵ statec (2000). *Le Luxembourg en chiffres.*

⁶ Commission Européenne (1997). *Les jeunes Européens. Eurobaromètre 47.2.*



Multiculturalité et tolérance

En raison du nombre considérable d'étrangers appartenant à différents groupes linguistiques et à différentes cultures qui se côtoient au Luxembourg, on peut utiliser le terme de multiculturalité pour désigner la situation vécue au jour le jour par les habitants du pays et particulièrement par les jeunes fréquentant le système scolaire.

En effet dans toutes les classes de l'enseignement secondaire, un peu plus dans l'enseignement technique, un peu moins dans l'enseignement général, les jeunes Luxembourgeois sont en contact avec des jeunes appartenant à d'autres nationalités, d'autres cultures et d'autres langues.

Les résultats de l'Eurobaromètre (1997)¹ permettent en tout cas de conclure que les jeunes Luxembourgeois sont tolérants à l'égard des personnes appartenant à d'autres nationalités ou d'autres races. Seulement 2,5% des jeunes se disent mal à l'aise quand ils rencontrent des gens d'une autre nationalité et 1,1% sont mal à l'aise quand ils sont en contact avec des personnes d'une autre race. En comparaison avec les jeunes des autres pays européens, les Luxembourgeois semblent les plus tolérants à l'égard des autres races et manifestent moins de gêne à l'égard des étrangers que la moyenne des pays ayant participé à l'Eurobaromètre. Ces indicateurs grossiers de la tolérance ne nous permettent cependant pas de savoir comment les jeunes vivent la société multiculturelle qui les entoure.

Pour le savoir, on ne dispose malheureusement que de peu d'informations précises. La seule étude relativement récente dans ce domaine a été réalisée dans le cadre du projet "Multi Culti", un Projet d'Initiative Jeunes (PIJ), promu et soutenu par la Commission des Communautés Européennes. À côté d'autres activités, ce projet a lancé un sondage destiné à explorer ce que pensent les jeunes d'une société multiculturelle et comment ils la vivent². Comme un des buts du sondage était notamment de faire réfléchir les jeunes sur les problèmes inhérents à la société multiculturelle, on comprend que les problèmes d'échantillonnage n'aient pas été une préoccupation majeure de ce Projet d'Initiative Jeunes. On ne peut donc pas généraliser les résultats de l'enquête, mais plutôt les considérer comme l'expression de tendances.

L'échantillon comprenait 1.300 sujets âgés de 10 à 25 ans (moyenne: 16 ans) dont 55% de filles et 45% de garçons. Il s'agissait d'un questionnaire ouvert; les réponses étaient regroupées ultérieurement en catégories.

Une première question ("Qu'est-ce que pour toi une société multiculturelle?") est destinée à explorer le contenu qu'ils attribuent au concept de "société multiculturelle". Les réponses les plus fréquentes font allusion au fait "d'avoir des amis d'autres nationalités" (66%) ou que "des gens de différentes nationalités entreprennent des choses ensemble"³. La question directe "Es-tu pour une société multiculturelle, où cohabitent une multitude de cultures différentes?" provoque 84% de réponses positives, 6% de réponses négatives et 10% de non-réponses. Les 16% de jeunes qui sont contre la société multiculturelle ou qui n'ont pas voulu répondre définissent majoritairement la société multiculturelle comme "un vivre à côté". Une telle question d'ordre général n'engage évidemment à rien et ne révèle peut-être pas leur attitude profonde. On notera cependant la même réponse à la question plus concrète

"Pourrais-tu avoir un partenaire (ami/amie) d'une nationalité différente?" En effet 89% sont d'un avis positif, 7% ne savent pas, 1% est contre et 3% ne s'expriment pas. Parmi ceux qui s'expriment de façon mitigée, les Luxembourgeois sont d'ailleurs plus nombreux.

La question "As-tu des copains/amis d'autres nationalités?" permet de savoir si les jeunes ont une expérience vécue de la société multiculturelle et, dans un certain sens, d'authentifier leurs réponses aux questions précédentes. À cette question-clé 93% répondent par oui, 2% par non et 5% ne répondent pas. Dans le questionnaire 90% des jeunes indiquent encore qu'ils ont une attitude positive à l'égard des autres nationalités et 86% n'éprouvent pas de difficultés à avoir des relations avec les étrangers.

Les jeunes qui plaident contre une société multiculturelle fréquentent plutôt l'enseignement secondaire technique et sont issus d'un milieu plutôt ouvrier ou agricole.

Il ressort de ce sondage — même si on ne doit pas trop en généraliser les résultats — que globalement la société multiculturelle est jugée positivement et que la nationalité est relativement peu prise en compte lorsque s'établissent des relations de camaraderie ou d'amitié, sinon de partenariat.

À partir de ces résultats on pourrait avoir l'impression qu'il y a plutôt une attitude positive réciproque entre les différentes communautés au Luxembourg. Une enquête plus ancienne datant d'une vingtaine d'années⁴ aboutit à des résultats assez différents. Les données, il est vrai, sont difficilement comparables vu que les sujets au nombre de seulement 150 étaient plus jeunes (10-12 ans) et résidaient tous dans la ville de Luxembourg où ils fréquentaient la quatrième classe de l'enseignement primaire. À l'aide d'une échelle d'appréciation à cinq échelons, les élèves devaient exprimer leur attitude à l'égard des différents groupes nationaux (Luxembourgeois, Italiens, Portugais et autres étrangers). Les élèves luxembourgeois ont une attitude défavorable ou très défavorable à l'égard des jeunes Italiens dans 51,7% des cas et à l'égard des jeunes Portugais dans 57,8% des cas. Il est frappant que les élèves italiens ou portugais manifestent mutuellement des rejets similaires: 50% des élèves portugais rejettent les élèves italiens et 61,1% des élèves italiens expriment un avis défavorable sur leurs condisciples portugais. En revanche les élèves luxembourgeois se tirent assez bien d'affaire puisqu'ils sont rejetés par seulement 14,2% des élèves portugais et 11,2% des élèves italiens.

Faut-il ignorer les différences constatées entre les deux études en alléguant que les résultats sont difficilement comparables vu les différences d'échantillon et le laps de temps considérable s'étant écoulé depuis 1981? Ou pourra-t-on arguer que durant les vingt dernières années une évolution favorable s'est produite dans le sens que les élèves sont tellement habitués à vivre dans un environnement multiculturel qu'ils ne tiennent plus compte de la nationalité et s'apprécient ou se rejettent en premier lieu sur la base de facteurs personnels? Faute de recherches récentes centrées sur cette problématique, il est difficile de prendre parti. On reste cependant avec le sentiment que les résultats de l'étude publiée par la Caritas ne permettent pas de cerner de

façon suffisamment approfondie les attitudes réciproques des jeunes Luxembourgeois et des jeunes étrangers.

Comme les jeunes sont influencés dans leurs attitudes et leurs comportements par leur environnement et particulièrement par la famille, on pourra obtenir des informations supplémentaires en consultant quelques études qui ne sont pas spécifiquement centrées sur les jeunes, mais sur la population globale; ces études sont également instructives dans ce sens qu'elles permettent de faire une comparaison entre les jeunes et les classes d'âge supérieures.

Une enquête conduite en 1986-87 par le Service d'Innovation et de Recherches Pédagogiques du Ministère de l'Éducation Nationale⁹ a pour objectif principal d'explorer les opinions de la population luxembourgeoise autochtone sur l'apprentissage des langues en liaison avec la situation démographique caractérisée par un taux très élevé d'étrangers. Cet interrogatoire était complété par des questions sur le contact des Luxembourgeois d'origine avec les étrangers, leurs préjugés envers les étrangers et leur degré de xénophilie. L'échantillon retenu pour l'analyse des résultats comprenait 813 sujets représentatifs de la population de 15 à 75 ans.

Il ressort de cette enquête que les contacts avec les étrangers sont les plus élevés dans les tranches d'âge des jeunes de 15 à 24 ans et des jeunes adultes de 25 à 34 ans et cela au travail/ à l'école, durant les vacances et le temps libre alors que chez les personnes plus âgées les contacts diminuent progressivement. Le contact avec les étrangers est encore fonction des études; ceux qui en ont fait le plus ont les contacts les plus réguliers avec eux⁷.

Si on observe une diminution avec l'âge des contacts avec les étrangers, tel n'est guère le cas pour la sympathie avec les étrangers. Dans l'échantillon global, 83% se disent très ou plutôt xénophiles⁸. Ce pourcentage ne varie que faiblement dans les différentes tranches d'âge. Le reste de l'échantillon se partage entre 7% se disant plutôt non-xénophiles, 2% pas du tout xénophiles et 8% qui ne répondent pas. Comme ces derniers semblent avoir du moins une attitude ambiguë, on pourra les réunir avec les deux catégories précédentes en un seul groupe de 17% de sujets qui ne partagent pas la sympathie des autres à l'égard des étrangers⁸.

On retrouve ici un pourcentage analogue à celui qu'on avait déjà observé dans l'enquête de la Caritas. Approximativement un sixième de la population de nationalité luxembourgeoise semble avoir une attitude du moins ambiguë à l'égard de la présence des étrangers.

On retombe sur le même chiffre de 15% à propos des réponses à une question destinée à explorer l'impression des Luxembourgeois sur la convivialité avec les étrangers: en effet 15% de l'échantillon sont d'avis "qu'on ne peut pas vivre ensemble avec les étrangers". Ce préjugé augmente d'ailleurs sensiblement avec l'âge des interviewés, dans le groupe des jeunes de 15 à 24 ans il n'y a que 4% qui adhèrent à ce préjugé, tandis qu'à l'autre extrême, dans le groupe des plus de 65 il y en a 23%¹⁰. Il n'est pas aisé d'expliquer cette corrélation avec l'âge. L'explication la plus probable réside peut-être dans le fait que les jeunes ont une pratique quotidienne des relations avec

les étrangers en classe ou au travail et sont habitués du moins à partir de l'entrée au jardin d'enfants à vivre dans un milieu multiculturel. Les groupes plus âgés n'ont pas cette expérience et comparent souvent la situation actuelle avec celle qu'ils ont connue durant leur enfance où le nombre des étrangers était négligeable par rapport à aujourd'hui.

On retrouve la même corrélation avec l'âge dans les réponses à d'autres questions dont le but est d'explorer les préjugés intimes de la population luxembourgeoise. Ainsi 27% de l'échantillon sont d'avis que "les étrangers sont une menace pour l'identité luxembourgeoise", mais chez les jeunes de 15 à 24 ans le pourcentage n'est que de 18% alors qu'il est de 33% chez les plus de 65 ans. L'affirmation "les étrangers font trop d'enfants" est partagée par 23% des sujets, 18% chez les plus jeunes, 35% chez le groupe le plus âgé.

Cette recherche apporte des informations supplémentaires; elle met clairement en évidence qu'un très faible pourcentage de gens se déclarent ouvertement contre la présence des étrangers. Il y a néanmoins une frange plus importante de la population chez laquelle la xénophobie est latente et se révèle seulement lorsqu'on explore leurs préjugés. Heureusement cette proportion semble nettement plus réduite chez les jeunes que chez les adultes.

L'enquête montre encore que l'attitude ambiguë ou négative à l'égard des étrangers est fonction de la formation reçue, de la position professionnelle et du revenu du ménage. Les personnes à formation longue, à profession élevée et aux revenus élevés sont moins sujets aux préjugés et à la xénophobie que les autres.

Les résultats de l'enquête mentionnée ci-dessus sont confirmés par un sondage effectué en 1994 par l'ILReS à la demande du C.L.A.E.¹¹ Il fallait apprécier la présence des étrangers par rapport aux domaines suivants: identité culturelle, niveau de vie, situation de la langue luxembourgeoise et évolution démographique. La présence des étrangers constitue pour 68% des Luxembourgeois plutôt un enrichissement culturel, pour 53% une garantie du niveau de vie, pour 53% une possibilité de renouvellement démographique et seulement 36% y voient un risque pour la langue luxembourgeoise. Ce sondage révèle, tout comme le précédent, que la présence étrangère est jugée d'autant plus favorablement que le niveau d'instruction est élevé. Finalement on retrouve le phénomène que les jeunes sont nettement plus favorables à la présence étrangère que leurs aînés.

Une enquête conduite au printemps 2000 dans le nord du pays par les sections des jeunes de différents partis politiques (parti chrétien social, parti démocratique et parti socialiste)¹² a causé quelques remous parce qu'on peut interpréter certaines réponses dans le sens de la xénophobie. L'échantillon qu'on ne peut pas considérer comme représentatif comprend 1.723 jeunes de 12 à 25 ans, luxembourgeois et étrangers. À la question si le Luxembourg est un pays accueillant pour les étrangers 26% répondent "très accueillant", 30% "suffisamment accueillant", 6% "pas assez accueillant", 35% "trop accueillant" et 3% ne répondent pas. Les réponses sont similaires pour la question si le Luxembourg est un pays xénophile: 24% "très xénophile", 37%

"suffisamment xénophile", 10% "pas assez xénophile", 25% "trop xénophile" et 4% ne répondent pas.

Évidemment ces résultats sont assez difficiles à comparer à ceux des autres études, parce que les alternatives parmi lesquelles on peut choisir ne sont pas identiques. L'alternative "trop accueillant/ trop xénophile" n'apparaît dans aucune autre étude; il est difficile de donner une interprétation univoque à ce type de réponse. Elle exprime certainement un point de vue critique, mais de là à y voir une preuve de xénophobie, il y a un abîme.

Sur la base de ces enquêtes on pourra conclure que le Luxembourg n'est certes pas immunisé contre toutes formes de xénophobie, ce qui serait d'ailleurs très étonnant vu le nombre impressionnant d'étrangers (>35%). Il apparaît toutefois que le pourcentage de ceux qui se disent ouvertement défavorables à la présence des étrangers est faible et que les jeunes sont particulièrement peu enclins aux manifestations de xénophobie.

- ¹ Commission Européenne (1997). *Les jeunes Européens. Eurobaromètre 47.2.*
- ² Caritas (1995). *Les jeunes en situation multi-culturelle.*
- ³ id., p.8.
- ⁴ id., p.24.
- ⁵ MEISCH, Nico (1981). *Sozialisation zwischen zwei Kulturen.*
- ⁶ LEVY, Jérôme & KAISER, Lex (1990). *Population étrangère, langues et enseignement vus par les Luxembourgeois.*
- ⁷ id., pp.13-16.
- ⁸ Remarque: les auteurs ont choisi le terme de xénophile pour éviter un éventuel blocage provoqué par le terme de xénophobe présentant des connotations très négatives.
- ⁹ LEVY, Jérôme & KAISER, Lex (1990). *Population étrangère, langues et enseignement vus par les Luxembourgeois*, pp.17-18.
- ¹⁰ id., pp.126-128.
- ¹¹ cité d'après: BESCH, Sylvain (1997). *Luxembourg, pays immunisé contre le racisme? Le débat face au racisme et à la xénophobie au Luxembourg entre 1993 et 1996*, p.33.
- ¹² CSJ, JDL & JSL (étude non publiée). *Jugendem}ro Norden 2000.*



Chapitre 3



La politique jeunesse d'aujourd'hui - un aperçu des bases et structures légales



Les acteurs de la politique jeunesse

Ministère et administration

Sur le plan national, la politique jeunesse est de la compétence du Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse. C'est ce qui résulte de l'Arrêté grand-ducal du 11 août 1999 concernant la redistribution des compétences des ministères, dans le contexte de la coalition gouvernementale de 1999 entre le Parti Chrétien Social et les Libéraux. Cet arrêté a également intégré au Ministère le Service National de la Jeunesse (SNJ) créé par une loi dès le 27 février 1984. Alors que les initiatives et les orientations relatives à la politique jeunesse en général incombent directement au Ministère, le SNJ est davantage chargé de leur mise en œuvre opérationnelle et de leur réalisation.

Il s'agit en fait du prolongement d'une répartition des tâches éprouvée dans la pratique, car, indépendamment du ministère formellement compétent du dossier, le SNJ était depuis 1984 la structure privilégiée pour le contact avec les jeunes et leur soutien en matière de formation et d'information. Sur le plan national, le SNJ encourage la coopération entre les associations et organisations de jeunesse d'une part et le gouvernement et les autorités publiques d'autre part. Sur le plan local, le Ministère joue un rôle important notamment en matière de coopération avec les administrations communales qui gèrent des maisons de jeunes ou déploient d'autres activités locales en matière de jeunesse telles que la mise en œuvre du Plan Communal Jeunesse. D'un point de vue pratique, le SNJ se charge de tâches importantes qui s'inscrivent dans le cadre de la formation extrascolaire, d'activités socioculturelles et de formations spécifiques pour des permanents ou bénévoles du travail de jeunesse. Nous les aborderons au chapitre IV.

Le niveau local joue un grand rôle dans la politique luxembourgeoise, car contrairement à la plupart des autres pays européens il suit immédiatement le plan national. C'est vrai aussi pour les activités en matière de jeunesse où les 118 communes jouissent d'une grande autonomie. L'État propose du soutien sous forme d'aides financières, de conseils et d'accompagnement, mais les communes décident du choix des initiatives nationales et de l'envergure de leur mise en œuvre locale. Ainsi c'est à elles de décider ou non la mise en place d'une commission communale jeunesse chargée de la planification et de la réalisation de projets intéressant les jeunes et prévoyant la possibilité de faire participer aux activités, à côté de l'administration, des jeunes et d'autres citoyens.

Cette subsidiarité largement pratiquée oblige le niveau national à prendre constamment des initiatives, si, en matière de politique jeunesse, il entend mettre des accents touchant le pays dans sa totalité. Ainsi, le Ministère qui avait la responsabilité du dossier jeunesse à ce moment-là proposa dès 1982 l'institution de commissions communales jeunesse et en 1985 la création de parlements locaux jeunes pour promouvoir la participation des jeunes à la vie de leur collectivité. Venaient ensuite d'autres initiatives comme la mise en place de services locaux jeunes et de conseils communaux pour jeunes et enfants. Depuis 1997 ont été entreprises l'élaboration et la publication de trois plans d'action¹ qui seront discutés en détail au chapitre suivant, car ils constituent les bases majeures de la politique actuelle de la jeunesse.

Signalons entre parenthèses que l'engagement de nombreuses communes est loin d'avoir répondu aux attentes et qu'un grand nombre d'initiatives est resté sans véritable écho. Depuis un certain temps on assiste cependant à un débat sur la nécessité de développer de nouveaux concepts en matière de politique jeunesse pour l'espace rural afin de contrebalancer la concentration actuelle sur les grandes agglomérations.

Organisations et associations privées sans but lucratif

Ces mouvements jouent depuis longtemps un rôle central dans la politique sociale et celle de la jeunesse du Luxembourg, car l'encouragement du bénévolat a toujours été une des priorités de la politique officielle. Le dernier plan d'action consacre par conséquent un chapitre à part aux activités bénévoles et il renvoie aux nombreuses actions relevant notamment de l'aide aux familles et de la thérapie sociale. En règle générale, l'État prend seulement des initiatives, et il se limite à la création de conditions cadres ainsi qu'au soutien financier accordé à des structures privées, celles-ci étant responsables de la mise en œuvre et de la réalisation concrète des actions concernées.

Le même principe s'applique au secteur de la jeunesse, même si, de par le soutien financier (institutionnalisé) et/ou l'implication dans les organes de contrôle, le lien avec le niveau étatique est plus étroit. Certes, les structures concernées ont le statut d'une association sans but lucratif (asbl), mais en fait elles fonctionnent comme une organisation quasiment non-gouvernementale (QuaNGO - Quasi Non-Governmental Organisation), car leur mission consiste en premier lieu dans la mise en pratique d'orientations nationales en matière de politique jeunesse. Font partie de ces organisations le CNIEJ (Centre National d'Information et d'Échange pour Jeunes) et le Réseau Luxembourgeois des CRIAJ (Centres de Rencontre, d'Information et d'Animation pour Jeunes). Le CeSiJe (Centre d'Études sur la Situation des Jeunes en Europe), l'institut luxembourgeois de recherche jeunesse, s'est également doté de cette structure-là.

Le CNIEJ fut fondé dès 1987; il est l'expression d'une des priorités luxembourgeoises en matière de politique jeunesse, à savoir l'information des jeunes. Il est chargé de proposer aux jeunes des aides et programmes dont ils peuvent profiter selon leurs besoins sans devoir surmonter d'importantes barrières d'accès. On met à leur disposition des informations susceptibles de leur servir de guidance et de conseil - on ne résout pas les problèmes à leur place, mais on veut les habiliter à se servir de toutes les informations nécessaires afin qu'ils puissent eux-mêmes prendre des décisions ou réaliser des

projets. L'équipement du CNIEJ et la formation de ses collaborateurs et collaboratrices correspondent bien à cet objectif.

Contrairement au CNIEJ le réseau des CRIAJ ne s'adresse pas directement aux jeunes; il a plutôt le rôle d'une coordination des asbl gestionnaires des maisons de jeunes dans les communes. Il compte plus de 20 institutions membres et leur nombre est croissant. Vu l'importance éminente des maisons de jeunes pour la pratique de la politique jeunesse du pays, leurs activités seront traitées en détail au chapitre suivant. On y abordera également les autres structures d'accueil pour jeunes comme le Centre de Médiation et le Centre de Prévention des Toxicomanies.

Les organisations et associations de jeunesse jouissent d'une reconnaissance particulière de la part de la politique officielle, car elles constituent somme toute l'acteur le plus à même d'insérer les jeunes activement dans leur collectivité immédiate.

En outre, elles assurent le bénévolat ou l'engagement volontaire postulé par la politique jeunesse. Comme dans d'autres pays européens leurs priorités (par exemple socio-culturelles, sociales, spirituelles et religieuses, économiques ou aussi politiques) ne sont pas toutes les mêmes, mais elles partagent un même objectif: proposer aux jeunes en dehors du cadre scolaire des champs d'apprentissage afin qu'ils puissent continuer à développer leur personnalité et apprendre à "vivre la démocratie".

La majorité des mouvements de jeunesse est regroupée dans une fédération, la CGJL (Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise) qui, depuis sa fondation en 1961, a connu des phases prolongées de querelles intestines en raison de la diversité de ses membres; en 1987 elle a été restructurée avec le statut d'une association sans but lucratif. Elle couvre un éventail d'associations aussi diverses que des groupements politiques et syndicalistes, les scouts, des associations d'étudiants, des clubs de jeunes et des organisations bénévoles comme les jeunes sapeurs-pompiers, la Caritas et la Croix Rouge et aussi des groupes professionnels comme les jeunes agriculteurs et viticulteurs ainsi que des mouvements écologiques¹.

Son rôle actuel pour la politique luxembourgeoise de la jeunesse fera l'objet du chapitre suivant. Signalons seulement dès maintenant que la CGJL défend par principe les intérêts des jeunes face aux autorités publiques, que ce soit sur le plan national ou sur le plan européen où elle agit notamment par le biais de sa qualité de membre du Forum Européen de la Jeunesse.

Structures de consultation et de décision sur le plan de la politique jeunesse

Le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse a la responsabilité générale pour la coordination de toutes les questions concernant la jeunesse sans pouvoir intervenir directement dans les domaines relevant de la compétence des autres ministères qui ont également des compétences en matière de jeunes. Voilà ce qui explique la grande variété - déjà mentionnée - d'initiatives en matière de politique jeunesse visant à faire traiter des aspects concernant les jeunes par d'autres ministères aussi, pour répondre au souci de cohésion et de conformité avec les orientations géné-

rales. Au chapitre suivant nous reviendrons à la question de la "Participation des jeunes" qui fait l'objet du premier plan d'action de 1997 et qui prouve, qu'en matière de formation et d'emploi cette stratégie peut être concluante.

La structure la plus importante pour la mise en application de cette stratégie est le Conseil Supérieur de la Jeunesse qui réunit différents Ministères et fédérations. Il constitue un forum de discussion transversal qui conseille le Ministère de la Jeunesse et soumet des propositions dont certaines sont à l'origine d'initiatives gouvernementales, donc de projets de loi. Ses membres sont élus pour deux ans. L'institution du Conseil Supérieur résulte du texte de loi du 27 février 1984 portant également création du SNJ, car c'était en fait le moment où fut élaboré le premier grand concept d'action en matière de politique jeunesse.

Même si le Conseil n'a officiellement pas de pouvoir de décision sur le plan de la jeunesse - celui-ci incombe en effet exclusivement aux membres du gouvernement réunis au sein du cabinet - il ne faut pas sous-estimer son impact politique. En fait, sa composition lui permet de discuter aussi d'autres dossiers qui ne concernent les jeunes qu'indirectement, mais qui ont trait au contexte de travail d'autres ministères de manière à y susciter un changement d'attitude face aux problèmes posés. En plus, l'influence du Conseil Supérieur se reflète dans des documents officiels du Ministère de la Jeunesse comme les plans d'action, au sujet desquels le Conseil prend position avant leur publication.

C'est par le biais de la CGJL que le Ministère consulte également les organisations et associations de jeunesse pour débattre de projets pilotes programmés dans le secteur de la jeunesse ou élaborer des textes fondamentaux au sujet de la politique jeunesse. C'est aux associations de déterminer l'ampleur de leur droit de participation dont la forme concrète peut d'ailleurs dépendre de nombreux facteurs fortuits; en plus, le Ministère n'est pas obligé de respecter ou de mettre en application leurs recommandations. Mais comme les structures luxembourgeoises sont marquées par la proximité géographique et sociale, la pratique a fait naître sur le plan national une procédure d'information et de consultation mutuelles qui fait qu'en général les initiatives ministérielles en matière de politique jeunesse recueillent un large consensus lorsqu'elles sont présentées en public. Des forums nationaux organisés sur tous les grands enjeux concernant la jeunesse contribuent également à la formation d'un tel consensus, car on y fait participer, au-delà des organisations spécialisées, tous les acteurs concernés au sens le plus large, y compris les jeunes.

La concertation est moins structurée entre le niveau national et le niveau local; elle constitue un défi permanent. Des expériences positives ont été faites dans deux domaines: d'une part par rapport aux maisons de jeunes financées conjointement par des crédits nationaux et locaux, et dont les gestionnaires signent un contrat avec le Ministère et la commune. Un organe mixte appelé "plate-forme" est chargé de l'examen des activités en termes de contenus. Le deuxième exemple positif d'une action concertée entre le niveau national et le plan local est la mise en œuvre du Plan Communal Jeunesse dont le contenu sera également abordé au chapitre suivant.

Le cadre légal de la politique jeunesse au Luxembourg

La politique jeunesse menée par le département de la Jeunesse du Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse est déterminée aujourd'hui encore par un très petit nombre de bases légales. La loi la plus importante et la plus exhaustive est celle de 1984 sur la création du Service National de la Jeunesse mentionné à plusieurs reprises et auquel on reviendra au cours du prochain chapitre dans le cadre du débat sur la pratique de la politique jeunesse.

Deux autres textes de loi portent, eux aussi, directement sur la politique jeunesse. Il s'agit d'une part de la loi sur le congé-éducation, présentée en 1969 comme projet de loi, votée en 1973, amendée et élargie en 1984, remaniée encore une fois en 1989 et votée à l'unanimité par les députés. Cette loi permet à des jeunes qui ont du travail ou exercent un métier de prendre pour une certaine durée un congé-éducation afin de faire une formation dans le secteur de l'éducation civique, de la formation d'animateurs de jeunes ou de l'encadrement de groupes ou d'associations de jeunes. Ce congé-éducation peut également servir de deuxième chance pour rattraper un diplôme de fin de scolarité dans des cours officiels d'études pour adultes. La limite d'âge est normalement de 30 ans, mais elle ne s'applique pas aux participants d'une formation d'animateurs de jeunes ainsi qu'aux personnes inscrites dans les classes d'adultes.

Le congé-éducation peut durer au maximum 60 jours dont pas plus de 20 jours en deux ans. Les jeunes doivent avoir travaillé au moins pendant 6 mois chez le même employeur qui doit donner son accord et déclarer que l'absence du salarié en question ne sera pas de nature à perturber sérieusement la vie de l'entreprise. Si toutes ces conditions sont réunies, l'État prend en charge les frais patronaux pendant l'absence du salarié.

La deuxième loi date de 1999; elle a trait aux actions prévues dans le cadre des services volontaires. Si elle correspond au programme de l'Union Européenne sur le Service Volontaire Européen (SVE), elle va, en tant que loi nationale, bien au-delà de celui-ci et d'ailleurs aussi de législations nationales comme celle de l'Espagne ou de l'Allemagne, en réglant par exemple la question importante du statut des volontaires ou la question du maintien de leur droit aux allocations de chômage.

La loi se place dans le contexte de mesures de solidarité et de l'encouragement des jeunes à la participation active dans la société. Comme le programme SVE, la loi nationale sur le Service volontaire considère que ces mesures constituent une possibilité d'améliorer les opportunités de formation et d'emploi des jeunes.

Lois concernant les jeunes

Pour compléter ce tour d'horizon rapide il y a lieu de mentionner également les textes de loi qui ne se réfèrent pas directement à la politique jeunesse, mais indirectement aux enfants et aux jeunes. Citons en premier lieu la loi du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse (amendée par la loi du 18 août 1995) et la loi du 20 décembre 1993 portant approbation de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. La législation actuelle est basée sur la loi du 12 novembre 1971 qui ne fait désormais plus de distinction entre crime et contravention. Le législateur voulait, pour

protéger les jeunes, mettre l'accent sur leur comportement social et non pas sur leurs délits. Même des affaires moins sérieuses devaient être déférées au tribunal de la jeunesse pour que celui-ci identifie des cas d'inadaptation qui justifieraient son intervention de manière à prévenir une délinquance éventuelle de la part du jeune en question.

La même loi avait doté les tribunaux de la jeunesse de compétences supplémentaires pour élargir la prévention. Ils avaient maintenant la possibilité d'intervenir lorsque des jeunes étaient exposés à des risques dus à des déficiences éducatives et un manque de surveillance de la part de leurs parents, ou parce que ceux-ci ne prenaient pas les mesures nécessaires lorsque leurs enfants présentaient des troubles physiques ou psychiques.

La loi de 1992, votée après de nombreux débats à la Chambre des Députés, a seulement apporté des changements mineurs à la loi de 1971 (projet de loi N° 4137 sur la promotion des droits de l'enfant et la protection sociale de l'enfance, Chambre des Députés, 1995-1996).

La loi du 10 août 1992 définit ainsi d'une part les mesures à prendre en faveur des jeunes. La répression d'actes de violence, qu'ils soient de nature sexuelle ou autres, commis contre des mineurs est instituée par les amendements des articles 371, 372, 375 et 378 du code pénal. Le harcèlement sexuel de mineurs de moins de 16 ans et le viol de mineurs de moins de 14 ans sont sévèrement punis. D'autre part, la législation prévoit, dans l'intérêt des mineurs et de la société, des mesures à l'égard de mineurs ayant enfreint la loi pénale. Les jeunes délinquants sont alors déférés au tribunal de la jeunesse et non pas à la juridiction de droit commun. Le tribunal de la jeunesse juge de la gravité de l'acte commis et prend les mesures adéquates allant de la réprimande jusqu'au placement dans un établissement disciplinaire de l'État. À l'exception de certains cas définis par la loi, les mesures prises par le tribunal de la jeunesse prennent fin de plein droit à la majorité du jeune. Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans sont considérés comme des mineurs. Toutefois, des jeunes de 16 à 18 ans peuvent, dans certains cas, être traités comme des majeurs et être déférés par exemple à la juridiction de droit commun.

Au Luxembourg, la protection des jeunes est donc étroitement liée aux compétences et attributions des juges et tribunaux de la jeunesse. Comme nous l'avons souligné plus haut, le législateur autorise le tribunal de la jeunesse de prendre des "mesures de garde, de préservation ou d'éducation à l'égard du mineur en question".

Dans l'intérêt des mineurs, il peut par exemple ordonner le maintien du jeune dans son milieu (assorti de certaines conditions), le soumettre au régime de l'assistance éducative, le placer sous surveillance "chez toute personne digne de confiance ou dans un établissement approprié" ou même le placer dans un établissement de rééducation de l'État.

Il exerce ses compétences "à l'égard des mineurs qui se soustraient habituellement à l'obligation scolaire, qui se livrent à la débauche, qui cherchent leurs ressources dans le jeu, dans les trafics, dans des occupations qui les exposent à la prostitution, à la mendicité ou à la criminalité ou dont la santé physique ou mentale, l'éducation ou le déve-

loppement social ou moral se trouvent compromis." Le juge de la jeunesse peut également prendre des mesures adéquates à l'égard de tout jeune qui cherche de l'aide et de l'assistance lorsque ces mesures sont nécessaires dans l'intérêt du jeune.³

Bien que le Luxembourg ait ratifié très tard la Convention relative aux droits de l'enfant, la Chambre des Députés était unanime quant à son importance. Néanmoins, la loi fut votée avec cinq réserves mineures. Dans le cadre de la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant, la Chambre des Députés adopta quatre motions invitant le gouvernement à prendre des mesures concernant l'institution d'un ombudsman pour les enfants, l'autorité parentale, la pornographie impliquant des enfants et l'accouchement anonyme.

Par la loi du 31 mai 1999 visant à renforcer les mesures contre la traite des enfants et leur exploitation sexuelle, le Luxembourg a, parmi d'autres, adapté également sa législation nationale à la Convention relative aux droits de l'enfant. Le code pénal ne punit donc pas seulement l'incitation à la débauche, à la corruption ou prostitution de jeunes, mais aussi l'exploitation d'un jeune à des fins de prostitution ou en vue de la production de spectacles ou de matériel pornographique. La loi prévoit en plus des peines en cas de circulation tout comme de fabrication, transport, importation et exportation de matériel à caractère pornographique. Le fait qu'un mineur est impliqué dans ce matériel constitue une circonstance aggravante.

Même la possession d'objets à contenu pornographique impliquant ou présentant des mineurs et la présentation à des enfants de moins de 16 ans d'objets indécents pourront désormais être punies. Le législateur a été pourvu aussi de moyens lui permettant de combattre plus efficacement, sur le plan international, les réseaux de prostitution et de tourisme sexuel.

La législation décrite dans le paragraphe précédent est pour l'instant la seule en vigueur parmi les quatre motions adoptées par la Chambre pendant la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le débat sur l'institution d'un ombudsman pour les enfants est en cours depuis 1996, mais les acteurs politiques et sociaux ne se sont pas encore mis d'accord sur sa forme et son contenu.

Par rapport à d'autres pays européens, le Luxembourg connaît pour l'instant relativement peu de problèmes en matière de formation et d'emploi des jeunes (moyenne annuelle du taux de chômage en 1999 tous groupes confondus: 2,9 %, dont 12,34 % de jeunes de la tranche d'âge jusqu'à 25 ans; si l'on y ajoute les jeunes de 26 à 30 ans, le nombre total est de 200 jeunes et jeunes adultes). Actuellement, l'offre d'emplois est plutôt excédentaire. La législation prévoit néanmoins des dispositifs pour des jeunes susceptibles de rencontrer des situations critiques ou des difficultés sur le marché de l'emploi. Nous y reviendrons plus en détail en abordant au chapitre suivant l'activité du Ministère de la Jeunesse et plus concrètement celle du SNJ. Citons toutefois d'ores et déjà deux mesures, car elles sont représentatives de la volonté de créer des actions globales ou transversales en matière de politique jeunesse. Grâce au Plan d'Action National en faveur de l'emploi (PAN) de 1999 ces mesures doivent permettre aux jeunes de

s'insérer plus rapidement dans le monde du travail: ce sont d'une part les Contrats d'Auxiliaires Temporaires et d'autre part les Stages d'Insertion.

Des jeunes demandeurs d'emploi de moins de 30 ans ont la possibilité, en touchant 80 à 100% du revenu minimum garanti (RMG), de s'inscrire à un de ces stages pour une durée de trois à douze mois afin de combler des déficits éventuels tant personnels ou sociaux que professionnels pour améliorer leurs perspectives de placement. Nous verrons que le secteur de la jeunesse est d'une importance particulière dans ce contexte, puisque c'est lui qui propose un grand nombre de ces actions.

En règle générale, seules les personnes âgées d'au moins 25 ans ont droit au revenu minimum garanti (RMG). Des personnes qui élèvent un enfant ou des personnes atteintes d'une incapacité de travail peuvent le toucher sans avoir atteint l'âge de 25 ans.

Signalons pour terminer que les initiatives et les actions relevant de la politique jeunesse ainsi que les orientations et les concepts de valeur sous-jacents ont eu un impact sur de nombreux autres secteurs de la société.

À titre d'exemple on peut mentionner les nombreuses activités socioculturelles des établissements de l'enseignement secondaire ou encore de leurs comités d'élèves qui sont fondés sur une loi de 1997 et qui favorisent le climat démocratique dans les écoles comme de nombreux projets l'ont montré ces derniers temps. Sur le plan national il existe la Conférence Nationale des Élèves qui a le rôle d'un organe de défense de leurs intérêts face au Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports et qui se compose d'un représentant du comité des élèves par lycée et lycée technique.

Les concepts de médiation et de prévention développés dans le secteur de la jeunesse ont, eux aussi, été partiellement adoptés par le système de l'éducation, et le principe de l'éducation par groupes de pairs est encouragé systématiquement. L'objectif prioritaire d'actions (partiellement conjointes) de l'Administration de l'emploi, des services de l'Orientation Professionnelle des Jeunes (OP) ou du Ministère de l'Éducation Nationale comme l'Action Locale pour Jeunes est de faciliter au maximum le passage de l'enseignement général à la formation professionnelle et au monde du travail. Les efforts en vue d'une diminution du nombre des échecs scolaires vont dans le même sens. Ils comprennent aussi bien une nouvelle phase de trois ans d'enseignement dans le primaire qui, dans des phases pilotes, remplace dès maintenant la première et la deuxième année d'avant¹ que des modèles de coopération étroite entre des institutions de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement universitaire². Il est logique qu'au sein du Ministère, responsable de la jeunesse, des intentions semblables déterminent également les actions d'autres départements (Famille, Solidarité Sociale). Citons à titre d'exemple l'élargissement de l'offre de prise en charge d'enfants et d'adolescents comme les foyers de jour, les crèches et jardins d'enfants ou encore les internats et des structures telles que la restauration scolaire qui permettent d'accueillir les élèves tout au long de la journée.

Concernant les compétences, la volonté d'une approche globale et non pas sectorielle du jeune repose sur un large consensus. C'est ce qui a permis, entre autres, d'adopter

une formule d'aide financière pour les enfants, à laquelle tous les mineurs résidant au Luxembourg ont droit.

Ceux qui ont atteint la majorité et qui font des études supérieures continuent à bénéficier de cette aide jusqu'à l'âge de 27 ans. Normalement l'aide est versée aux parents, mais sur demande les enfants peuvent la toucher directement. On paye également des aides en matière de logement dont le montant dépend du revenu du chef de famille. En 1999, pas moins d'un quart des bénéficiaires de la prime de construction/ d'acquisition avait moins de 25 ans³.

Signalons finalement le nombre croissant d'initiatives en matière de santé: elles vont de la prévention de la toxicomanie en passant par la prévention du SIDA jusqu'au travail avec des enfants et adolescents handicapés, et comme dans bien d'autres cas au Luxembourg elles sont mises en œuvre par des organismes privés subventionnés par l'État. Dans la mesure du possible, on essaye toujours de mettre l'accent sur la prévention primaire.

L'exemple des actions en faveur des personnes handicapées (on ne dispose pas de chiffres exacts, mais les estimations approchent les 1.300 personnes) met également en relief la volonté précitée d'une approche globale: le Programme National en faveur des personnes handicapées adopté le 30 juillet 1993 par le Conseil de Gouvernement a apporté des modifications substantielles, par exemple dans le système scolaire, en amendant à nouveau en 1994 la loi scolaire de 1912 qui excluait normalement les enfants handicapés de l'enseignement général. Cette loi était en vigueur jusqu'en 1973 où elle a été remplacée par une loi sur l'éducation différenciée. À partir de 1994 on avait introduit les concepts d'intégration des handicapés et de la solidarité avec eux prévoyant aussi des formules leur permettant de jouir d'un maximum d'autonomie dans tous les domaines de leur vie. Une multitude de structures et de programmes spécialisés se consacrent désormais à cette tâche. Là encore, comme pour bien d'autres actions en faveur des jeunes, l'État s'est inspiré et laissé guider par des initiatives européennes – à de nombreux égards la politique luxembourgeoise de la jeunesse reflète donc la dimension européenne.

Au chapitre suivant on examinera dans quelle mesure ces bases légales, ces orientations générales et ces initiatives en matière de politique jeunesse se répercutent sur la pratique.

¹ Ministère de la Jeunesse (1997). *Participation des jeunes - Plan d'Action No.1.*

Ministère de la Jeunesse (1998). *Communication avec les jeunes - Plan d'Action No.2.*

Ministère de la Jeunesse (1998). *Travail de jeunesse, bénévolat, partenariat. Plan d'action No.3*

² BECSKY, Stefan & MULLER, Marc (2000). *Jeunesse: politiques et structures au Grand-Duché de Luxembourg.*

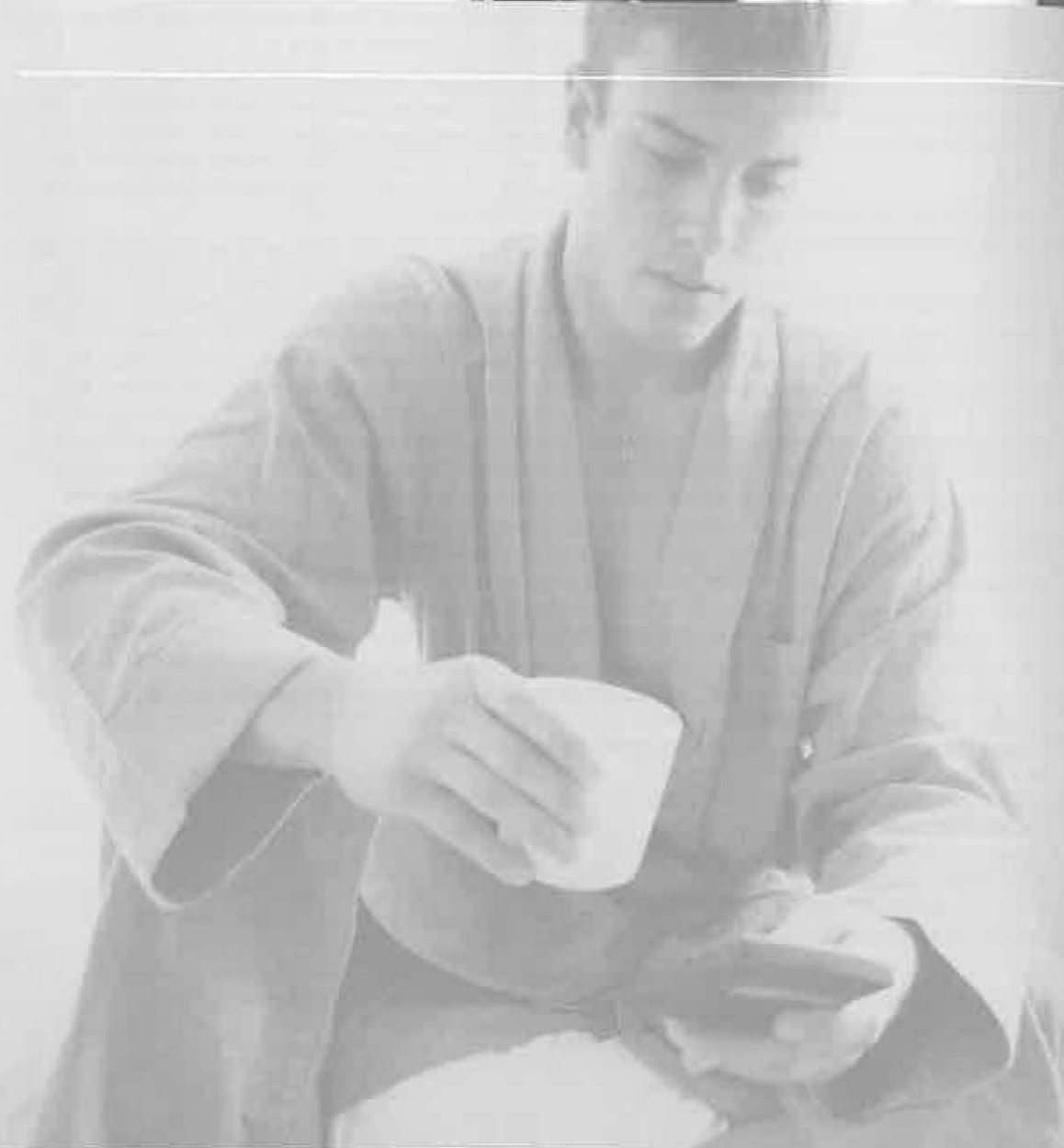
³ Id.

⁴ Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports (2000). *Rapport d'activité 1999.*

⁵ Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (2000). *Rapport d'activité 1999.*

⁶ Ministère du Logement (2000). *Rapport d'activité 1999.*

Chapitre 4



La politique actuelle en faveur de la jeunesse - concepts, actions, tendances



Introduction

Le chapitre précédent a été consacré aux bases, structures et responsabilités légales nécessaires à la caractérisation formelle de la politique luxembourgeoise actuelle en faveur de la jeunesse. Par la suite on essaiera de dégager les repères, les champs d'action et les instruments sociopolitiques qui déterminent la pratique de la politique en faveur de la jeunesse. On examinera de manière critique les ambitions d'une part et la réalité perçue d'autre part – par les auteurs, les acteurs impliqués et les personnes concernées. Pour nous, cette démarche fait nécessairement partie de la révision des politiques nationales de la jeunesse ("review of national youth policies", tel est le nom de ce programme dans le contexte du Conseil de l'Europe).

Nous ont servi de source d'information des études d'évaluation et d'autres analyses relatives à la politique jeunesse tout comme les rapports annuels des années 1998 et 1999 de tous les ministères responsables de dossiers concernant la jeunesse, mais aussi les comptes-rendus de divers forums et événements nationaux ainsi que des conclusions de discussions et d'entretiens avec des responsables et des jeunes. Les questions centrales qui étaient soumises au Conseil Supérieur avant d'être transmises et discutées dans les structures représentatives respectives étaient les suivantes:

1. Quelle est la place des organismes de jeunesse dans le travail de jeunesse au Luxembourg (en termes théoriques et pratiques)? Ont-ils un impact sur la politique de la jeunesse? Quelle est leur contribution à la vie associative et comment juge-t-on l'évolution de celle-ci au cours des cinq années passées?
2. La société luxembourgeoise est caractérisée par le plurilinguisme et la multiculturalité. Est-ce que ces deux caractéristiques se traduisent dans les comportements des jeunes? Sont-elles acceptées comme des incitations positives à l'apprentissage ou aggravent-elles plutôt des phénomènes comme la xénophobie, le racisme, la violence et l'exclusion sociale? Quelles ont été les réactions spécifiques du travail de jeunesse à ces caractéristiques de la société au cours des dernières années? Quelles initiatives ont été prises jusqu'à présent sur le plan de la politique jeunesse?
3. La participation active des jeunes à la vie de la collectivité est un objectif déclaré de la politique jeunesse. Comment voit-on aujourd'hui l'engagement social et politique des jeunes Luxembourgeois? A-t-on observé des changements significatifs au cours des dernières années? Quelles sont les réactions au sujet de l'opinion répandue que "l'apathie politique est un trait caractéristique du comportement de nom-

breux jeunes" ?

4. "Société civique" et "citoyenneté européenne" – voici des mots-clés lorsqu'il s'agit de promouvoir la démocratie européenne. Sans la participation active des jeunes ces concepts restent dénués de sens. Qu'est-ce qui se fait sur le plan du travail et de la politique jeunesse afin d'éveiller l'intérêt des jeunes pour les enjeux européens, pour les y sensibiliser et promouvoir leur mobilité mentale? Comment évalue-t-on les chances d'encourager, par le biais du travail de jeunesse, l'apprentissage interculturel afin de trouver l'équilibre nécessaire entre la construction de leur propre moi et la "citoyenneté européenne" ?
5. L'appréciation générale de la politique jeunesse au Luxembourg: la cohérence entre le niveau local et le niveau national; l'appréciation de l'importance du principe de subsidiarité pour la pratique; synergie ou concurrence entre l'école et le travail de jeunesse extrascolaire?; les opinions sur le rapport entre un engagement bénévole nécessaire dans le travail de jeunesse et sa professionnalisation forcément croissante; quels déficits observe-t-on dans le travail de jeunesse et la politique jeunesse? quels sont les besoins immédiats d'actions/initiatives dans la politique jeunesse et la recherche jeunesse?

L'objectif est d'intensifier sur le plan national le débat sur l'exploitation optimale et le développement du potentiel existant et d'examiner en même temps dans quelle mesure les pratiques actuelles de la politique jeunesse répondent aux conditions de vie des jeunes Luxembourgeois – tant par rapport à leur quotidien actuel que par rapport aux développements et aux situations futures. Ces réflexions incluent en même temps le lien nécessaire entre le niveau national et le niveau européen. Les conclusions possibles seront présentées et discutées systématiquement dans le chapitre intitulé "Les défis de la politique jeunesse au cours des années à venir".

La politique jeunesse – une politique globale

Ce n'est qu'en 1996, avec la publication des "Lignes directrices de la politique du Ministère de la Jeunesse", que cette ambition a été articulée explicitement. Auparavant il y avait eu des approches et des indications ponctuelles qui reflétaient la tentative de définir la politique jeunesse comme une politique globale, que ce soit dans des déclarations gouvernementales ou dans le changement du nom de l'ancien Ministère de l'Éducation Nationale en Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

Dans les "Lignes directrices" on souligne expressément la nécessité de surmonter des approches et visions sectorielles afin de répondre aux besoins des jeunes. On y admet que la jeunesse n'existe pas en tant que telle, que la société est sujette à une mutation plus marquée que dans le passé et qu'il faut proposer aux jeunes des formules concrètes leur facilitant la transition à l'âge adulte. Les "Lignes directrices" précisent aussi l'orientation politique pour toutes les actions relevant de la politique jeunesse:

- la participation des jeunes à la société
- l'égalité des chances pour tous les jeunes
- la promotion des valeurs fondamentales telles que la démocratie, la solidarité et la

tolérance.

Pour atteindre ces objectifs on accorde la priorité aux actions suivantes:

- la promotion de l'insertion sociale et de la participation de tous les jeunes dans la société,
- le soutien aux organisations de jeunesse qui constituent un espace social favorisant la participation des jeunes à la vie de la cité,
- la coordination et la coopération actives entre les instances gouvernementales et les organisations de jeunesse, notamment dans le domaine de l'information et de l'animation des jeunes, de la formation d'animateurs et de la prévention,
- la décentralisation de la politique de la jeunesse par le développement du Plan Communal Jeunesse,
- l'animation régionale et, en coopération avec les communes et les organisations de jeunesse, du réseau des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes,
- le développement des infrastructures pour jeunes, telles que les centres résidentiels, logements pour jeunes, maison de jeunes.

Depuis 1997, afin de concrétiser et de réaliser ces objectifs et ces intentions, trois plans d'action ont été élaborés, soumis à une discussion publique et adoptés comme base à la mise en pratique:

- le plan d'action "Participation des jeunes"
- le plan d'action "Communication avec les jeunes"
- le plan d'action "Travail de jeunesse, bénévolat, partenariat".

Il s'impose donc de présenter et de discuter la pratique de la politique jeunesse dans ce contexte-ci. Vu le fait qu'un ministère autonome responsable de la jeunesse n'a été créé qu'avec l'avènement du gouvernement en 1994 – jusque-là il y avait seulement eu le Service National de la Jeunesse – il n'a pas fallu beaucoup de temps pour développer une conception largement conséquente et cohérente pour une politique en faveur de la jeunesse qui a été accueillie favorablement par la grande majorité des acteurs. Il est dans la tradition luxembourgeoise de faire discuter par le grand public les questions relatives aux jeunes avant que des projets ministériels y relatifs soient adoptés. Les plans d'action ont donc été discutés dans des Forums nationaux et l'on a demandé l'avis du Conseil Supérieur de la Jeunesse (voir page 96).

Ces remarques préliminaires seraient incomplètes sans que soit mentionné encore une fois le rôle important du Service National de la Jeunesse – SNJ qui, sur la base de la loi du 27 février 1984, garantit la continuité du soutien et de la qualification du travail de jeunesse au Luxembourg; il jouit d'ailleurs d'une grande part d'indépendance par rapport à l'orientation politique des gouvernements respectifs. Par l'accord de coalition du 12 août 1999 le précédent Ministère de la Jeunesse et le SNJ ont été attribués et intégrés au nouveau Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse.

On peut en conclure à la valorisation et au renforcement de la politique jeunesse en général ainsi qu'à un engagement plus étroit du SNJ concernant la mise en œuvre des "Lignes directrices" politiques dans le travail de jeunesse. L'amélioration significative de la dotation en personnel du SNJ signale, elle aussi, la volonté de mettre en pratique les intentions politiques.

Admettons d'autre part qu'en termes pratiques l'ambition de mener la politique jeunesse comme une politique globale se heurte aussi à des limites, car d'importants dossiers concernant la jeunesse relèvent en même temps de la compétence d'autres ministères. Certes, depuis 1984 le Ministère de la Jeunesse a la compétence horizontale pour la coordination de toutes les activités concernant la politique jeunesse et il dispose aussi d'un droit de proposition, mais en fait il n'y a, au sein du gouvernement, pas de coopération interministérielle institutionnalisée.

Notons néanmoins que le Conseil Supérieur de la Jeunesse comprend actuellement à côté d'un représentant du Ministère de la Jeunesse et du SNJ des représentants du Ministère de la Justice, du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, du Ministère du Travail et de l'Emploi, du Ministère de la Santé ainsi que du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Y sont représentés en outre: la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise, l'"Onofhängeg Gewerkschaftsjugend", la "Lëtzebuenger Gewerkschaftsjugend" et la "Chrëschtlech Sozial Jugend", donc la totalité des secteurs chargés de dossiers concernant la jeunesse dans les divers ministères, et les principaux mouvements de jeunesse peuvent également faire connaître leurs points de vue spécifiques. Les véritables effets de cette coopération au sein du Conseil Supérieur ne font toutefois pas l'unanimité et son statut consultatif l'oblige à faire des compromis, mais sa fonction importante d'organe assurant des actions concertées transversales ne lui est pas contestée par les mouvements de jeunesse qui voudraient le faire participer davantage et de manière encore plus systématique aux entretiens avec le gouvernement. L'évolution de l'année passée permet de croire que le gouvernement actuel, après avoir été réticent à consulter le Conseil, l'accepte maintenant comme un partenaire important pour la mise en œuvre des stratégies globales en matière de politique jeunesse. Le Luxembourg a donc trouvé une formule qui lui permet, davantage qu'à bien d'autres pays européens, de réaliser au moins théoriquement des actions en faveur de la jeunesse dans le sens d'une politique globale.

Avant d'exposer les divers champs d'action et mesures qui caractérisent la pratique de la politique actuelle de la jeunesse et qui pourraient aussi être intéressants pour un débat mené d'un point de vue extérieur, voici un bref aperçu de quelques initiatives et mesures prises par le Ministère de la Jeunesse lui-même sur la base des trois plans d'action.

Participation des jeunes (Plan d'Action No 1: Participation des jeunes, 1997)

Par souci de systématisation on pourrait, dans ce rapport, faire la distinction entre la participation sous forme de représentation institutionnalisée et celle qui prend la forme d'une participation des jeunes à des activités, des structures et des projets. La première comprend comme organe de représentation le plus important le Conseil Supérieur et puis diverses commissions consultatives auxquelles participent les organisations de jeunesse reconnues. Depuis quelques années on peut observer une certaine stagnation à ce niveau-là – la volonté de s'impliquer dans ces organismes a diminué. On peut trouver deux explications fondamentales à ce phénomène:

Ce serait d'une part une attitude très réservée envers l'intervention de l'État dans le secteur de la jeunesse telle qu'on la trouve par exemple chez la FNEL (Fédération Nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg), les LGS (Lëtzebuenger Guiden a Scouten) et d'autres organisations de scouts qui réclament plutôt la simple création de conditions favorables.

Une autre explication, certainement valable pour la majorité des associations et organisations, réside dans la proximité sociale et géographique des structures luxembourgeoises et – dans bien des cas – la proximité entre les organisations de jeunesse et les décideurs politiques: la réalisation du projet concret d'une association ou organisation est généralement possible sans faire appel aux différentes commissions. Dans la mesure où le regard extérieur permet de porter un jugement, la politique menée par les guides et scouts pourrait en être une preuve évidente. Aux yeux de l'association elle-même cette démarche peut sans doute être un avantage, mais du point de vue du renforcement de la vie associative comme facteur de codécision dans le déploiement et la mise en œuvre d'une politique globale de la jeunesse, c'est une vision réductrice.

Dans le 1er plan d'action ("Participation des jeunes") on peut lire à ce sujet-là:

"Dans le cadre de la vie associative des jeunes, les termes de <participation active> et d'<apprentissage en participant> sont des concepts fondamentaux. Ils représentent une opportunité pour les jeunes de participer aux programmes et aux structures qui tiennent compte de leur engagement dans la prise de décision locale, régionale et nationale.

Il est reconnu qu'en raison du caractère informel et de la souplesse de leur approche de l'éducation, les organisations et les groupes de jeunes peuvent créer un climat approprié à l'enseignement social et politique des jeunes et permettre le développement de la tolérance et de la coopération qui sont des qualités indispensables pour comprendre ce qu'est la démocratie."

Plan Communal Jeunesse

Tenant compte du retard manifeste de la pratique sur les ambitions programmatiques et dans la perspective de donner une impulsion nouvelle à la participation active, l'État

a réagi en décentralisant, au cours des dernières années, la politique jeunesse jusqu'au niveau communal. Jusqu'à présent, le premier aboutissement de cette décentralisation a certainement été le Plan Communal Jeunesse (publié en décembre 1997), par lequel on tente d'institutionnaliser la coopération entre les niveaux national et local. Pour l'instant, le législateur n'impose pas la participation à ce plan, mais les incitations financières qu'octroie l'État en vue de sa mise en œuvre et de sa réalisation sont considérables.

Grâce à l'initiation et l'aide financière du Ministère de la Jeunesse les communes disposent ainsi d'un instrument qui leur permet de planifier à moyen terme leur politique jeunesse en fonction des besoins et des conditions concrets de la commune et de ses jeunes habitants. L'initiative de participer au Plan Communal peut émaner des jeunes dans la commune, des parents, d'une maison de jeunes, d'une organisation de jeunesse ou de l'administration communale elle-même, mais une décision formelle de la part du conseil communal est obligatoire.

L'étape suivante prévoit la constitution d'un petit groupe de pilotage chargé de brosser un tableau aussi vaste et pluraliste que possible des jeunes dans la commune. À partir de l'analyse des points faibles on développe des projets et actions susceptibles d'apporter un changement positif à la situation. La transparence est garantie grâce à la publication des divers documents et en mettant l'accent sur l'implication de la jeunesse locale. Le conseil communal adopte officiellement un document final qui est ensuite présenté au Ministère de la Jeunesse pour vérifier sa conformité avec les "Lignes directrices" officielles sur la participation.

Comme pour toutes les autres questions, on demande ensuite l'avis du Conseil Supérieur, et puis les actions proposées peuvent démarrer.

Entre 1998 et 2000, huit communes ont participé à la mise en œuvre du Plan. Nous disposons d'une première analyse des données, leur traitement contextuel sera assuré par le CeSijé (Centre d'Études sur la Situation des Jeunes en Europe). En moyenne, 45% du total des jeunes vivant dans ces communes ont répondu au questionnaire dans le cadre de cette vaste action d'enquête qui portait sur les aspects suivants:

- l'âge, le sexe, la nationalité, la situation de formation ou professionnelle ainsi que le mode de vie actuel des jeunes (y compris les aspects économiques),
- le milieu dans lequel vivent les jeunes (village ou ville, infrastructure: école, services de santé, transports en commun...),
- situation familiale et supports relationnels des jeunes,
- comportement au niveau des loisirs – à titre individuel, dans une association ou par rapport à des activités proposées concrètement par les communes dans lesquelles ils vivent,
- interrogations et problèmes prioritaires et leur impact sur le quotidien du jeune,
- projets d'avenir: leurs propres objectifs, les valeurs qu'ils entendent réaliser, leurs orientations fondamentales,

- attitudes par rapport à la politique et leur propre engagement politique.

D'autres communes sont actuellement en train de planifier la réalisation du Plan Communal Jeunesse. Certaines communes comme Dudelange ont commencé entre-temps à traduire dans la pratique les résultats en développant un plan d'action auquel les jeunes concernés participent activement. D'autres communes se trouvent encore dans la phase de préparation de cette étape-là. Le Plan Communal Jeunesse représente en tout cas une action innovante dont le potentiel se prête également à un débat européen.

Subsidiarité et engagement

La politique jeunesse n'est pas seulement décentralisée pour promouvoir la participation active des jeunes bien que ce soit certainement le motif principal, puisque c'est en fait la seule possibilité de maintenir le seuil d'accès à un niveau très bas et d'accorder la primauté au principe de l'égalité des chances pour tous les jeunes; le principe de la subsidiarité joue, lui aussi, un rôle. Quant à la politique luxembourgeoise de la jeunesse menée jusqu'à présent, on peut affirmer que l'application de ce principe n'a pas amené l'État à renoncer à son droit d'initiative. La décentralisation telle qu'elle a été réalisée jusqu'à présent a sans aucun doute entraîné une intensification et une qualification du travail de jeunesse, et elle a contribué à un débat sur des normes de qualité comparables tout en maintenant, voire diversifiant les activités proposées aux jeunes et les conditions de leur participation active.

Mais là encore on peut confirmer ce qui a déjà été dit dans un autre contexte: pour réaliser effectivement les objectifs fixés il faudrait que les acteurs concernés mettent davantage à profit les possibilités offertes. Le côté gouvernemental accorde une importance bien plus grande aux mouvements de jeunesse que les jeunes eux-mêmes ne semblent le faire. Leur volonté de s'impliquer activement et de prendre des responsabilités dans une association est faible, alors qu'ils sont tout à fait volontaires pour profiter des programmes consacrés manifestement aux loisirs (par exemple des associations sportives). Des actions de sensibilisation et de formation doivent y remédier et renforcer l'engagement sur le plan local (par exemple au sein du Forum jeunesse local).

Une baisse de l'engagement des jeunes, une nette sous-représentation dans les associations des jeunes filles et jeunes femmes ainsi qu'une quasi-absence d'adhérents d'origine étrangère sont autant d'indices de déficiences et d'absence de stratégies au sein des associations. En même temps ils révèlent dans quelle mesure il est effectivement possible de traduire dans la pratique sociopolitique des idées théoriques relatives à la politique jeunesse et de concevoir des projets politiques prospectifs pour des actions locales. Si, jusqu'à présent, l'intégration active dans la collectivité du nombre croissant de jeunes immigrés a si peu fait l'objet de réflexions dans la politique luxembourgeoise de la jeunesse, c'est bien une illustration de ce phénomène. Cette remarque critique ne concerne pas des institutions qui se consacrent spécialement au travail d'intégration (par exemple ASTI, CLAE, SESOPI).

Le revers de la médaille, c'est l'attitude des mouvements de jeunesse mêmes et leur organisation sur le plan national. Pour les dernières années on peut constater qu'ils se

sont dessaisis de leur influence sur la politique ce qui les a rendus moins intéressants. Ce n'est que depuis peu de temps que l'on peut observer un renversement de tendance à laquelle nous reviendrons plus loin.

Les initiatives ministérielles visant à faciliter la participation directe des jeunes concernent entre autres l'abaissement à 18 ans de l'âge pour l'exercice du droit de vote passif, l'initiative relative à la participation des jeunes en formation aux élections sociales et l'introduction du service volontaire des jeunes. Chose unique, on a simultanément mis en place les conditions nationales (la loi fut adoptée à l'unanimité le 8 décembre 1998, suivant l'exemple des lois allemande et espagnole concernant une année volontaire à caractère social ou écologique, mais la législation luxembourgeoise va plus loin) et adopté le programme de la Commission Européenne sur le Service Volontaire Européen pour Jeunes sans qu'il y ait de contradiction entre la loi nationale et l'initiative européenne et dans la perspective de la cohérence. Cette initiative offre également des possibilités concrètes pour une participation active des jeunes à la vie de la collectivité.

Comme indiqué plus haut, les orientations fondamentales de la politique jeunesse impliquent également l'égalité de principe entre les jeunes filles et jeunes femmes d'une part et les garçons et jeunes hommes d'autre part. Dans la perspective d'une politique jeunesse comme politique globale cette orientation induit la nécessité d'actions horizontales. C'est ce qui explique la coopération étroite du Ministère de la Jeunesse avec le Ministère de la Promotion Féminine et le Ministère de l'Éducation Nationale, et partiellement aussi avec le Ministère du Travail et de l'Emploi.

Une autre tâche horizontale de la politique jeunesse consiste dans la promotion de la participation active des jeunes à la mise en place de conditions de vie saines. En coopération avec le Ministère de la Santé on tente de développer des stratégies globales et de les réaliser avec le concours des associations et organisations de jeunesse.

Jusqu'à présent, l'égalité des chances, une revendication fondamentale non seulement dans les "Lignes directrices", pour jeunes hommes et femmes dans tous les secteurs de participation à la société n'a pas été encouragée suffisamment. On relève des déficits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système scolaire, depuis l'absence d'une éducation sexuelle jusqu'à la vie associative dominée par les hommes.

Si dans d'autres pays non plus la question du rôle des sexes n'a, pour l'instant, pas été suffisamment prise en compte, elle fait au moins davantage l'objet d'un débat public; ici, par contre, on observe un retard quant aux possibilités offertes par l'éducation civique et sociale dans le contexte extrascolaire – un élément important pour le travail de jeunesse, comme nous verrons au chapitre intitulé "Défis".

On trouve d'intéressantes initiatives en vue de l'établissement de l'égalité des chances sur le marché du travail ou de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le contexte d'une participation à la société. Citons ainsi les projets du Ministère de la Promotion Féminine qui veulent intégrer la question du rôle des sexes dans la politique d'éducation et de formation. Dès l'éducation préscolaire, l'éducation à l'égalité doit faire partie intégrante de l'éducation; dans la formation professionnelle et sur le marché de l'emploi on parle de formation à l'égalité, et l'on souligne la nécessité d'une action

concertée entre les ministères, les groupements économiques, les organisations syndicales et les institutions de formation. Sans avoir eu beaucoup d'impact pour l'instant, ces initiatives ont tout de même initié des orientations importantes.

C'est notamment dans les secteurs de l'information, de l'animation d'activités extrascolaires et de la formation des personnes actives sur le plan du travail de jeunesse que le Ministère de la Jeunesse réalise ses propres conceptions. Depuis novembre 1999 le groupe de travail "Animation" du SNJ examine systématiquement, en coopération avec le Ministère de la Promotion Féminine, les possibilités susceptibles d'impliquer davantage de jeunes filles et de jeunes femmes dans les activités des maisons de jeunes – une initiative prise suite aux résultats d'une évaluation présentée à ce moment-là. Des projets réalisés récemment ont produit des effets positifs et ils ont prouvé les potentialités immanentes à des actions concertées. Néanmoins il faut pousser beaucoup plus loin ces activités pour mettre fin au décalage critiqué plus haut que l'on observe dans les activités de jeunesse et celles des associations.

Conditions cadres d'une participation représentée

Dans le contexte de la réglementation étatique pour une participation représentée des jeunes on trouve la loi ASFT (Loi réglant les relations entre l'État et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique) qui, depuis son adoption par le Conseil de Gouvernement le 18 décembre 1998, règle sous formes de conventions avec le gouvernement les conditions d'une reconnaissance étatique et d'une promotion de certaines activités menées par des organisations. Des comités de concertation qui se réunissent régulièrement et qui sont composés conjointement par des représentants de l'État et ceux des organisations concernées définissent la mission et les modalités de sa mise en œuvre et en examinent les résultats.

Cette formule permet d'une part à l'État d'exercer un contrôle plus grand, y compris sur le travail au quotidien, et d'autre part elle donne aux organisations et gestionnaires des garanties de planification et de crédits. Il ne faut pas non plus sous-estimer la possibilité, nouvellement créée par la loi, d'introduire des normes de qualité comparables dans les champs les plus divers du travail de jeunesse.

Finalement il y a lieu de mentionner le réseau luxembourgeois des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes (CRJA), au sein duquel sont réunis les gestionnaires locaux et centraux de ces centres et qui, en tant que groupement, est l'interlocuteur direct du Ministère de la Jeunesse. L'activité des centres sera abordée plus loin dans le contexte des activités des maisons de jeunes qui occupent une place particulière dans la pratique de la politique jeunesse du pays.

Le lien étroit entre les "Lignes directrices" et le plan d'action N° 1 consacré à la Participation – communication de valeurs fondamentales par la promotion de formes de participation démocratiques pour les jeunes – est particulièrement mis en relief par l'objectif d'intensifier, dans le cadre du plan d'action, la lutte contre l'exclusion, le racisme et l'intolérance. En renvoyant aux effets persistants de la participation luxembourgeoise à la campagne du Conseil de l'Europe on note que la société luxembourgeoise

devient de plus en plus multiculturelle et on en déduit que tous les acteurs du travail de jeunesse doivent coopérer étroitement avec le gouvernement. On accorde la priorité à la formation et la formation continue des animateurs et travailleurs sociaux, à l'éducation par groupes de pairs et au développement de matériel didactique.

Même si, dans leur quotidien, beaucoup de jeunes ne semblent pas conscients de la situation multiculturelle particulière de la société – sans pour autant l'avoir activement acceptée –, on ne retrouve absolument pas en termes de proportion, dans la vie associative ou dans les autres structures du travail de jeunesse, la présence de presque 43% de jeunes d'origine étrangère. Dans le contexte de l'activité des maisons de jeunes et des formations et formations continues proposées par le SNJ ainsi que dans le chapitre final nous expliquerons donc que la pratique actuelle ne répond pas toujours aux demandes et besoins d'une société multiculturelle et qu'il faut conscientiser davantage les niveaux régional et local quant aux implications des structures d'une société multiculturelle.

Pour terminer on peut affirmer que ce plan d'action "Participation" a sans aucun doute posé des jalons et ouvert la voie à de nombreuses opportunités. Vu les compétences actuelles du Ministère de la Jeunesse, son potentiel semble épuisé quant à des initiatives centrales dans ce secteur-là. On pourrait lui souhaiter un élargissement de ses compétences pour la mise en œuvre de la politique jeunesse en tant que politique globale. Qualitativement, ce serait certainement un grand pas en avant si l'on créait un groupe interministériel institutionnalisé chargé de la coordination de tous les dossiers relatifs aux jeunes et qui aurait la compétence de présenter des directives et orientations à caractère obligatoire pour d'autres ressorts également. En plus, il faudrait poursuivre la réflexion sur la question de savoir comment toucher des jeunes en dehors des organisations, associations et clubs de manière à les intéresser à des actions leur permettant de participer à leur collectivité et au-delà. Signalons dans ce contexte les nombreux jeunes qui fréquentent des clubs de jeunes locaux, tout en étant plus ou moins ignorés par les autres structures et institutions du travail de jeunesse – un potentiel qui, dans le sens du plan d'action, mériterait dorénavant plus d'attention.

Passons maintenant à l'exposé de quelques axes de la politique jeunesse développés à partir du 2ème plan d'action:

Politique d'information des jeunes

Comme les deux autres, ce plan d'action est basé, lui aussi, sur les "Lignes directrices". Quant à la politique jeunesse, il poursuit les objectifs suivants: la participation des jeunes à la société, l'égalité des chances, la promotion des valeurs fondamentales. Ses contenus sont: l'information des jeunes, le conseil aux jeunes, la médiation et la prévention.

Le 2ème plan d'action reprend l'idée du droit des jeunes à l'information, tel qu'il figure comme droit de l'homme et caractéristique d'une société démocratique dans le 1er plan d'action, et il développe à partir de là des actions concrètes. La mention faite des décisions ministérielles ou prises de position sur le plan de l'Union Européenne et du

Communication avec les jeunes (Plan d'Action No 2: Communication avec les jeunes, 1998)

Conseil de l'Europe se rapportant à l'information des jeunes a également un impact sur le plan des actions concrètes. Sa base juridique est la Convention de L'ONU relative aux droits de l'enfant ratifiée par le Luxembourg en décembre 1993. Sur le plan juridique national il fait référence à l'Art. 10 de la loi du 27 février 1984 portant création du SNJ qui stipule que "le service crée un centre d'information et de documentation se rapportant à ses différents objectifs." Le Conseil d'État avait fait le constat que la mutation croissante de la société constitue un facteur insécurisant tant pour les jeunes que pour leurs parents et que l'on peut y répondre uniquement par des informations adéquates, des aides à l'orientation et des conseils sérieux et permanents.

Dans ce contexte, on peut noter une particularité de la politique luxembourgeoise en matière d'information pour jeunes: on attache une très grande importance à l'encouragement d'un comportement actif des jeunes. L'accès à l'information et l'adéquation aux besoins jouent donc un rôle central pour que le jeune soit acteur et non pas consommateur d'informations.

L'instrument prioritaire de cette politique sont des centres d'information des jeunes présents sur tout le territoire et qui sont coordonnés par le CNIJ (Centre National d'Information et d'Échanges de Jeunes, fondé en 1987; dans les textes et documents on emploie, pour la même institution, également le sigle CIJ qui est à la base de l'enregistrement original de l'association).

Le CNIJ poursuit une philosophie spécifique: son objectif primaire consiste dans la création d'une formule d'information en milieu ouvert qui doit évoquer le moins possible une administration publique. Les jeunes peuvent garder l'anonymat, rien ne doit les restreindre dans leur recherche d'information. Les conseils leur sont proposés et pas imposés et ils doivent être aussi neutres que possible. Si les jeunes le souhaitent, ils peuvent obtenir l'aide dont ils ont besoin pour prendre leurs décisions de manière autonome. Les contenus de l'information – aussi complets que possible, librement accessibles et pourvus de renvois – sont ceux qui ne sont pas fournis par d'autres services privés, semi-publics ou publics.

Les PIC (Point Information Communal) avaient d'abord été conçus comme un projet pilote, mais entre-temps ils font partie intégrante de la politique d'information. Ils sont chargés d'assurer des possibilités d'information de proximité aux jeunes (et à tous les autres citoyens intéressés).

L'information des jeunes – une aide à l'insertion professionnelle

Cette initiative-ci a comme particularité sa double perspective: en effet, la création des PIC va de pair avec la création d'emplois pour jeunes au chômage. L'idée du projet est née dans le cadre du Plan d'Action National en faveur de l'emploi (PAN); elle a été réalisée à l'initiative du SNJ sur la base d'actions spécifiques en faveur de l'emploi des jeunes, les CAT (Contrats d'Auxiliaires Temporaires). Le SNJ a aussi la responsabilité de la formation des personnes travaillant dans un PIC; à cet effet, il a développé en outre un cycle de formation particulier qui repose sur le principe du "learning by doing" en simulant d'un bout à l'autre un projet d'information complexe. Les succès se sont

manifestés au cours des deux années passées, car fin 1999 il y avait déjà 12 PIC dans le pays, dont la plupart en liaison avec une maison de jeunes, et leur nombre est croissant.

Ce projet est un exemple réussi de la mise en œuvre locale d'objectifs centraux de la politique jeunesse. Il combine des orientations générales de cette politique – une préparation optimale des jeunes à leur rôle de citoyens actifs – et des objectifs spécifiques, – à savoir la création d'un premier emploi et la préparation des jeunes à des contrats de travail prolongés en leur proposant un espace relativement protégé.

Les PIC montrent comment des compétences sectorielles peuvent être dépassées dans le sens d'une volonté globale. Même si les chiffres en jeu dans cette action ne peuvent être très élevés – ils ne pourront d'ailleurs jamais jouer de rôle majeur au Luxembourg –, les PIC peuvent servir d'exemple pour d'autres projets concevables dans le cadre du travail de jeunesse et qui pourraient, en proposant de nouvelles formes d'accès à la formation et l'emploi, diminuer les contraintes auxquelles sont exposés des jeunes dans des situations particulièrement difficiles.

Au cours des deux années passées, le CNIEJ est devenu le centre de ressources central du réseau des maisons de jeunes locales, et il a notamment investi dans la professionnalisation des activités d'information. On y retrouve d'ailleurs l'influence des principes qui figurent dans la Charte Européenne d'Information Jeunesse (ERYICA – european youth information and counselling agency). Dans les stages de formation pour des responsables de l'information dans les maisons de jeunes et les PIC on dispense un programme de formation composé de cinq modules. La diversité et la flexibilité en matière d'instruments et de méthodes sont un préalable important, si l'on veut mettre en application le principe posé de l'appropriation active de l'information par les jeunes. Citons à titre d'exemple le projet www.youthnet.lu, la création d'un site avec des bases de données et des informations nationales et internationales. Ce projet a été réalisé, à l'initiative du SNJ, par des jeunes et pour des jeunes.

Un autre exemple est le "Jugend-Infobus" (bus information jeunesse). Partout dans le pays il propose ses services à des maisons de jeunes, des communes, clubs de jeunes et organisations de tout genre du pays entier. Il fournit du matériel d'information, des vidéos, du conseil personnel et de l'animation spécifique. L'accès aux technologies d'information modernes et leur utilisation font évidemment partie de toutes les activités d'information et de formation proposées par le CNIEJ.

Il est également responsable de l'organisation de la Carte Jeunes/ Carte Jeunes Euro <26 très prisée au Luxembourg parce qu'elle ne fournit pas seulement des informations variées mais aussi de nombreux avantages pour des activités socioculturelles. Le CNIEJ est en plus chargé de la rédaction et publication de nombreuses revues et brochures pour les jeunes; il est actuellement l'agence qui centralise tous les éléments de la politique d'information relative aux jeunes.

L'activité d'information à l'intention des jeunes ne représente pas une valeur en soi; la politique luxembourgeoise de la jeunesse lui a traditionnellement accordé une place importante, car c'est finalement l'appropriation active des informations qui développe



la capacité de participation qui, elle, traduit la citoyenneté vécue.

Pour créer une synergie et une cohésion entre les différentes initiatives, structures et actions en matière de politique jeunesse, le Ministère de la Jeunesse a signé en 1999 une convention avec l'Entente des Gestionnaires des Maisons de Jeunes qui constitue, ensemble avec le réseau CRIAJ, (le réseau luxembourgeois des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes) l'organisme le plus important par rapport au travail de jeunesse décentralisé sur le plan local et régional.

Fin 1999, le CRIAJ comprenait plus de 20 associations sans but lucratif gestionnaires des différents centres locaux et régionaux, le CNIEJ ainsi que le regroupement des organismes gestionnaires des maisons de jeunes. Ces derniers sont les interlocuteurs privilégiés du Ministère de la Jeunesse pour ce qui touche à l'élaboration, la mise en œuvre et la supervision de directives et procédures communes relatives à la gestion du personnel et des finances. Comme de nombreuses communes ont manifesté leur intérêt pour une coopération au sein du CRIAJ en créant leurs propres centres locaux, il est permis de croire que la coopération entre le niveau national – le Ministère de la Jeunesse – et le niveau local a trouvé son adéquation dans cette Convention.

Médiation et prévention

La médiation et la prévention sont les autres volets importants de ce plan d'action "Communication avec les Jeunes". Ils ont déjà été abordés dans la première partie du présent chapitre et les structures y ont été présentées. Ici, il s'agit de mettre à nouveau en valeur le potentiel innovateur des mesures en question.

Centre de Médiation

Le concept de la médiation a été développé à partir du travail du SIJS, Service Informations Juridiques et Sociales, qui, depuis 1992, a été de plus en plus sollicité pour régler des questions et problèmes très divers. Son activité est caractérisée par les types d'intervention suivants: information, formation, prévention et intégration sociale. À l'origine de cette initiative on retrouve une fois de plus l'engagement particulier de tous les gouvernements luxembourgeois à protéger l'enfant et à lui reconnaître une autonomie conforme à son développement et son âge. Ceci explique qu'au cours des premières années de l'existence du SIJS c'étaient majoritairement les enfants et les adolescents eux-mêmes qui lui ont adressé des questions d'information relatives à leurs droits et à la possibilité de les faire valoir, l'objectif étant de ne pas opposer les droits de l'enfant à ceux des parents. Le dialogue entre enfants et parents doit être promu par la reconnaissance du statut de l'enfant comme sujet de droit et non pas objet de lois. L'activité du SIJS semble répondre à un besoin réel, car le nombre de renseignements demandés par des enfants, adolescents, parents, enseignants et éducateurs est passé de 151 en 1993 à 660 en 1999.

Au cours des dernières années on a dû constater de plus en plus souvent que le potentiel de conflit sous-jacent des demandes de renseignement (en 1999 la plupart des cas portait sur les relations enfants/parents et l'exercice de l'autorité parentale) ne pouvait être résolu par la seule information et qu'il fallait des conseils et accompagnements supplémentaires pour répondre aux besoins du public concerné. Le Ministère de la Jeunesse initia donc en 1998, ensemble avec le SNJ, le Centre de Médiation après que le SNJ eut proposé à 15 médiateurs une formation spécifique terminée en 1998 par une formation continue. Les membres de ce premier groupe devront dorénavant servir eux-mêmes de formateurs à d'autres personnes intéressées, mais auparavant d'autres actions de formation continue ciblées seront nécessaires. Le Centre de Médiation qui, dans un premier temps, avait fonctionné sous la responsabilité du CNIEJ est aujourd'hui une association autonome qui travaille avec le concours des Ministères de la Jeunesse et de la Justice; pendant le peu de temps depuis sa création il a fait un travail remarquable qui lui vaut une excellente réputation.

Le concept qui est basé sur la loi sur la médiation du 6 mai 1999 a fait ses preuves: il s'agit de développer des stratégies de solution alternatives pour toutes sortes de conflits se situant dans le contexte familial, social, éducatif ou du droit pénal, l'objectif prioritaire de la médiation étant le rétablissement de la capacité de dialogue entre les personnes impliquées pour qu'elles trouvent de leur propre chef une perspective de solution.

Centre de Prévention des Toxicomanies

La prévention compte parmi les tâches principales du SNJ depuis sa création. Vu la diversité des tâches et les ressources limitées, cette activité de prévention a dû, au début, se limiter à un petit nombre d'activités s'adressant à des multiplicateurs. En plus, la prévention est au sens le plus large du terme une tâche horizontale qui implique l'action conjointe d'acteurs très variés. Un groupe de travail interministériel "Drogues" a été mis en place; en plus, le gouvernement fonda le 25 novembre 1994 le "Centre de prévention des toxicomanies" avec lequel le Ministère de la Jeunesse coopère actuellement surtout dans son propre Centre Marienthal.

Le Centre est principalement chargé de développer et de vulgariser des concepts et stratégies pour des conditions de vie saines et ceci notamment par rapport à l'abus de drogues et à la toxicomanie. Son activité couvre tout un éventail d'actions comprenant aussi bien des journées d'information spécifiques pour éducateurs de maisons de jeunes que la formation continue pour enseignants et des stages pour des classes d'élèves dans lesquels on fait intervenir des éléments de la pédagogie de l'aventure. La prévention est interprétée au sens large; loin de viser uniquement les drogues légales et illégales, elle poursuit une démarche globale qui comprend donc également la violence, la ségrégation et le racisme. En plus, le Centre est responsable de la coordination de tous les services confrontés à ce type de problème et de l'élaboration régulière d'enquêtes sur l'évolution de la situation en matière de drogues dans le pays. Les activités de conseil du Centre impliquent systématiquement les communes afin que celles-ci proposent, sur le plan local, des programmes de prévention primaire et informent à temps les jeunes sur les risques et périls.

En assurant la participation à la responsabilité de la médiation et de la prévention comme secteurs d'intervention, le Ministère de la Jeunesse a clairement posé les jalons de la réalisation de stratégies globales dans le travail de jeunesse. L'intégration de ces secteurs au plan d'action "Communication avec les jeunes" signale d'ailleurs qu'il ne s'agit pas d'aspects moralisateurs ou purement juridiques, mais de la mise en œuvre d'un objectif fondamental, à savoir l'accompagnement du jeune au cours de phases importantes de sa socialisation en renforçant son autonomie et en encourageant son sens des responsabilités.

Les concepts sous-jacents, les procédures choisies et les structures mises en place ont sans doute contribué au fait que le thème de la violence ne joue actuellement pas de rôle important au Luxembourg, que le taux de délinquance juvénile a pu être maintenu à un niveau peu élevé jusqu'à présent et que partout dans le pays on fait des efforts pour sensibiliser le public à un comportement responsable face aux stimulants et drogues. Si le Luxembourg, lui aussi, connaît aujourd'hui un "milieu de la drogue", c'est dû à l'ouverture des frontières; la criminalité qui, dans beaucoup d'autres pays, va de pair avec ce phénomène a pu être maîtrisée jusqu'à présent, grâce au territoire limité d'un petit pays. On ne peut ignorer, cependant, que ces problèmes sont en train de s'aggraver. Des initiatives du SNJ comme l'invitation au dialogue commun sur les possibilités d'une prévention de la violence entre la société nationale de chemins de fer, les organismes de la circulation routière, la police, des représentants des villes et communes et les travailleurs de la jeunesse expriment bien une sensibilité pour ce potentiel de conflit et la volonté politique de mettre en œuvre des actions positives.

Travail de jeunesse, bénévolat, partenariat (Plan d'Action No 3: Travail de jeunesse, bénévolat, partenariat, 1999)

Le 3ème plan d'action "Travail de Jeunesse, bénévolat, partenariat" est le plus récent. Il a été publié en janvier 1999 suite à une audition par le Conseil Supérieur de la Jeunesse, après de nombreuses discussions lors de séminaires et de conférences et un débat approfondi lors du Troisième Forum National de la Jeunesse en octobre 1998. Ce plan d'action est l'aboutissement de la tentative de repenser intégralement la politique luxembourgeoise de la jeunesse, de l'examiner en termes de synergie et de cohésion et

surtout de l'axer sur les développements socio-politiques récents dans le secteur de la jeunesse.

Le plan d'action cite comme contenus centraux du travail de jeunesse les secteurs de l'animation, de la formation, de la communication et de la recherche, de la documentation et de l'évaluation en mettant continuellement l'accent sur le bénévolat. Celui-ci implique que d'une part la participation aux actions proposées est facultative pour les usagers et que d'autre part l'activité de ceux qui travaillent avec des jeunes est bénévole – une caractéristique fondamentale de la politique luxembourgeoise de la jeunesse.

L'animation – un facteur de socialisation

Ce 3ème plan d'action va beaucoup plus loin dans sa définition du terme de l'animation qu'on ne le fait dans certains autres pays européens: les textes interprètent l'animation comme un facteur de socialisation positif – à l'école, dans des clubs et organisations de même que dans le contexte d'activités de formation informelles et de loisirs. Il est donc logique que des actions telles que le programme européen Jeunesse (l'ancien programme communautaire Jeunesse pour l'Europe ou le Service Volontaire Européen) fassent partie d'activités d'animation. Dans le contexte national, le plan d'action mise notamment sur la contribution des associations et de leurs collaborateurs bénévoles. En parlant du réseau social luxembourgeois on les qualifie en fait, en reprenant une expression de Tocqueville, de nerf de la démocratie.

Conformément à la définition – exposée à plusieurs reprises – de la politique jeunesse comme politique globale, on exige ici aussi l'action conjointe de tous les acteurs ce qui s'est répercuté concrètement sous forme de quelques actions de formation – nous y reviendrons en abordant le thème de la formation.

On retrouve cette ambition globale dans l'énumération des objectifs que le plan d'action² a fixé pour l'animation:

- assurer la socialisation des jeunes et la préparation aux changements multiples dans le domaine économique et dans le domaine culturel,
- améliorer l'ambiance sociale,
- prévenir la déviance,
- orienter les énergies vers la participation et favoriser l'avènement d'une société multiculturelle.

Revenons dans ce contexte au rôle effectivement joué par les associations et organisations de jeunesse dans la politique actuelle de la jeunesse. À ce propos il faut s'intéresser de plus près à la coordination centrale de ces associations et organisations luxembourgeoises, c'est-à-dire à la Conférence générale de la jeunesse luxembourgeoise asbl (CGJL). On peut noter d'emblée qu'elle n'a pas toujours su profiter de la possibilité d'une cogestion politique active dans le cadre des plans d'action. Sans vouloir entrer dans les détails, on peut résumer comme suit la raison principale de cette attitude: au cours de ces dernières années, les différends politiques entre les associations et organisations membres étaient tellement forts qu'une représentation commune vers l'exté-

leur n'était plus possible. La coordination n'avait pas le mandat nécessaire pour prendre des positions politiques au nom de ses adhérents et cette abstention a connu son apogée avec une non-réaction au 1er plan d'action. Ce blocage interne a été le fruit d'une part d'idéologies relevant de la politique des associations et d'autre part d'une attitude des associations puissantes qui n'étaient pas prêtes à militer pour une cause commune en reléguant au second plan leurs propres intérêts. C'est seulement depuis ces deux dernières années que l'on assiste à un retournement de tendance. On constate maintenant que des efforts sont faits pour intervenir dans le débat sur la politique jeunesse et pour prendre position – ce qui est certainement facilité par le fait que les clubs de jeunes ont fondé leur propre fédération. Ainsi, ils sont les représentants, dans la CGJL, d'un très grand groupe (sinon le plus grand) de jeunes présents surtout sur le plan local dans le pays entier.

Le premier résultat sérieux de ce renouveau était la présentation d'un document en février 2001. Il s'agit de la "Contribution à la consultation dans le cadre de l'établissement d'un Livre Blanc de l'Union Européenne sur la Politique de la Jeunesse en Europe" dans laquelle la CGJL prend position au sujet de divers problèmes et questions concernant la jeunesse: école et travail, démocratie – participation, bien-être et santé, discrimination, égalité des sexes, jeunesse en détresse, bénévolat, infrastructures et Europe.

Le document soulève une série de questions qui auront un impact sur le développement futur d'une politique globale de la jeunesse au Luxembourg et qui mériteraient, par conséquent, d'être discutées par un large public. Nous y reviendrons au chapitre final.

Signalons simplement que tous les acteurs impliqués – les associations, les organisations et le gouvernement – devraient chercher à appuyer leur travail sur des conditions structurelles solides afin que des concours de circonstances relevant de personnes qui continuent à avoir une grande influence dans la politique luxembourgeoise de la jeunesse, cèdent la place à la mise en œuvre de stratégies politiques centrées sur les intérêts et les besoins des jeunes.

Passons au chapitre suivant consacré au travail des maisons de jeunes en nous basant sur les résultats d'une évaluation et d'un accompagnement externes qui ont eu lieu en 1998/1999. Nous verrons que la mise en pratique des intentions relatives à l'animation dans ce domaine central du travail de jeunesse y joue également un rôle.

Les maisons de jeunes au Luxembourg – un outil central de la politique jeunesse – et sa mise en œuvre décentralisée sur le plan local

Le travail des maisons de jeunes est le reflet prioritaire, au sens large, des orientations de la politique jeunesse dans le pays. Le cadre de ce travail est défini dans les "Lignes directrices" et plans d'action décrits plus haut.

Commençons par une courte description des conditions cadres pour examiner ensuite les conditions préalablement posées en matière de politique jeunesse. L'aspect extérieur et intérieur des maisons de jeunes varie: ainsi, on trouve une majorité de bâtiments représentatifs ou fonctionnels, situés dans des quartiers résidentiels et suffisamment spacieux pour permettre l'organisation d'une vaste gamme d'activités, mais il y a aussi

des locaux exigus dans des sous-sols et qui demandent à être rénovés. En général, les maisons de jeunes sont situées dans un endroit central et facilement accessible. L'exception sont celles qui couvrent, pour l'instant encore, un rayon géographique assez étendu – les jeunes des localités avoisinantes sont alors tributaires de leur propre moyen de locomotion, car les transports en commun ne circulent pas ou peu le soir, limitant ou excluant la mobilité des jeunes.

Dans ce contexte, il faut également mentionner la *disparité régionale* que nous avons constatée en 1998/1999: une forte concentration de maisons de jeunes à proximité de la Ville de Luxembourg et vers le sud du pays et puis des "taches blanches" de plus en plus fréquentes au fur et à mesure que l'on monte vers le Nord et le Nord-Ouest. Le nombre de maisons de jeunes a toutefois encore augmenté en 1999/2000, passant à 24 actuellement ce qui contribue à équilibrer la répartition régionale.

Normalement, les locaux occupés par les maisons de jeunes sont fournis gratuitement par la commune en question, parfois aussi par l'État de Luxembourg. La plupart du temps, les communes prennent aussi en charge l'entretien des locaux. Nous aborderons dans un chapitre à part la mission et le rôle des asbl qui gèrent les maisons de jeunes, tout comme la question de leur dotation en personnel. Néanmoins, nous pouvons dire dès à présent que les locaux figurent, tant du point de vue de la quantité que de la qualité, parmi les trois points auxquels les jeunes qui ont participé à cette enquête, attachent la plus grande importance. En même temps ils estiment prioritaire une prolongation des heures d'ouverture, et la pratique actuelle ne les satisfait pas.

L'équipement technique des bureaux et le soutien administratif accordé par les gestionnaires concernés varient également. Dans certains cas, le travail de bureau et les tâches administratives du personnel éducatif occupent une place importante à côté du travail véritablement pédagogique.

Il n'est pas encore de règle qu'une maison de jeunes dispose de moyens publicitaires adaptés à des publics spécifiques et lui permettant d'attirer de nouveaux usagers. On pourrait multiplier également le nombre d'actions à proposer à des publics ciblés tels que les jeunes femmes ou des garçons ou filles immigrés, car les collaborateurs pédagogiques sont conscients de l'utilité d'activités spécifiques pour des publics précis, et dans certaines maisons de jeunes les premières activités spécifiques pour jeunes filles ont démarré avec succès. On assiste également à une augmentation du nombre d'étrangers qui occupent des fonctions responsables comme éducateurs dans les maisons de jeunes (Belges, Français, Allemands).

Les programmes spécifiques pour jeunes d'origine étrangère existent dans les maisons de jeunes dont les usagers se recrutent en premier lieu parmi ce public, mais les jeunes filles sont parfois nettement sous-représentées. Les raisons de ce phénomène ne sont pas toujours évidentes; elles relèvent certainement entre autres de spécificités culturelles vu la part importante de jeunes filles d'origine portugaise. Du point de vue pédagogique, c'est un grand défi auquel il faut répondre par de nouveaux concepts, dont par exemple l'intégration du travail avec les parents au travail de jeunesse.

Toutes les maisons de jeunes disposent de l'équipement minimum nécessaire pour le travail de jeunesse en milieu ouvert et l'on utilise de plus en plus le matériel nécessaire pour réaliser des projets d'animation pédagogique tel que le tournage par les jeunes d'un film vidéo sur les problèmes de cohabitation dans une société multiculturelle ou la réalisation d'un projet en coopération avec un groupe de jeunes d'une autre localité, voire d'un autre pays en utilisant Internet. Le matériel qui permettrait l'utilisation de l'expression dramatique ou ludique n'existe pas encore en quantité suffisante dans toutes les maisons de jeunes ce qui est ressenti par les jeunes comme un désavantage.

C'est là la raison principale, mais non exclusive pour laquelle les actions proposées dans les maisons de jeunes se caractérisent dans bon nombre de cas par des activités de loisirs ouvertes au grand public et moins par des actions d'animation dans le sens du 3ème plan d'action. Des activités animées ou accompagnées et centrées sur un projet concret correspondant à la définition d'une "action éducative et promotionnelle" demandent un certain niveau de qualification de la part du ou des responsables pédagogiques ainsi qu'une politique volontariste de la part des gestionnaires. Nous commenterons cet aspect-là un peu plus loin.

Étant donné que la grande majorité des maisons de jeunes a été créée en peu de temps, on peut affirmer qu'elles font un travail remarquable. C'est d'autant plus vrai qu'en tant que *nouvel élément conceptuel* du développement de la politique jeunesse du Luxembourg elles reposent sur des structures administratives qui constituent également un terrain inconnu, à savoir une coopération entre l'État, les communes concernées, les asbl autonomes et surtout les jeunes sur place.

À ce niveau-là, ce sont les deux premiers plans d'action qui constituent le cadre de référence, car l'objectif prioritaire de l'activité des maisons de jeunes sur le plan local est la promotion de la participation active des jeunes, la création d'espaces dans lesquels ils peuvent s'exprimer et s'épanouir avec un maximum d'autonomie. L'insertion systématique du niveau local dans le déploiement général de la politique jeunesse est une conséquence logique de cette *primauté de la participation*, comme dans le Plan Communal Jeunesse. Elle constitue une innovation qui ne peut faire appel à des expériences précédentes comparables. Une telle ambition ne peut logiquement être réalisée en relativement peu de temps sans que se pose le problème d'un décalage entre la théorie et la pratique.

C'est là une raison de plus pour laquelle l'évaluation constitue une des caractéristiques du travail de jeunesse défini au 3ème plan d'action, car les structures du travail de jeunesse ne peuvent être consolidées qualitativement tout en étant élargies quantitativement que si ce processus est accompagné par une évaluation continue.

Même si la création d'une maison de jeunes est généralement initiée par le Ministère de la Jeunesse ou une commune, toutes les maisons de jeunes sont gérées par une asbl qui est en même temps l'employeur de ses collaborateurs pédagogiques. Les détails du statut juridique sont stipulés dans une *convention* signée par le Ministère de la Jeunesse, la commune concernée dans laquelle la maison de jeunes est créée, et l'asbl.

Une commission – plate-forme – qui se compose de représentants de la commune, du ministère et de représentants de l'asbl assume la responsabilité générale de la maison de jeunes en termes de contenus, finances et administration.

Afin d'assurer, sur le plan national, la cohésion et une image homogène des maisons de jeunes, elles sont toutes obligées de coopérer au sein d'un réseau national dont le fonctionnement est réglé en détail dans une autre convention conclue entre le Ministère de la Jeunesse et l'Entente des Maisons de Jeunes qui a, elle aussi, le statut d'une asbl. Cette convention régit également la nature de la coopération avec le Ministère de la Jeunesse.

Ce sont la stricte application du principe de subsidiarité ainsi qu'une large autonomie communale en matière de travail de jeunesse qui expliquent l'absence de critères identiques et obligatoires déterminant le profil de qualification nécessaire à la gestion d'une maison de jeunes par une asbl potentiellement intéressée.

Afin d'assurer efficacement les normes qualitatives conformément aux plans d'action pour le travail de jeunesse sur le plan local, les maisons de jeunes ont cependant besoin de consignes pour ne pas faire n'importe quoi. À l'occasion du Forum National de la Jeunesse tenu le 25 novembre 2000 les prises de position ont été claires à ce propos et une cohérence plus forte a été exigée. Pour élargir directement les compétences des gestionnaires et pour sauvegarder plus systématiquement les intérêts du ministère on pourrait mettre en place un stage de formation obligatoire pour les gestionnaires. Cette formation porterait d'une part sur les orientations en matière de politique jeunesse et les possibilités de leur mise en œuvre pour l'activité d'une maison de jeunes et d'autre part sur les aspects administratifs, juridiques et financiers de la gestion d'une maison de jeunes. Les débats au sein de divers forums et séminaires ont montré que la grande majorité des acteurs impliqués se féliciterait d'une telle décision. Le SNJ a déjà entrepris de nombreuses démarches en faveur des personnes qui ont une activité pédagogique; ensemble avec l'Entente d'autres initiatives pourraient être prises.

Sur le plan de la politique jeunesse, la coopération des niveaux national et communal correspond bien à des décisions gouvernementales, et la tendance à la décentralisation est un courant que l'on observe dans la plupart des pays européens. Le partenariat, lui, est une autre caractéristique du travail de jeunesse luxembourgeois que le 3ème plan d'action cite également, mais qui ne s'installera pas automatiquement et qui ne sera pas toujours praticable sans risque de conflit. Il faut donc un dialogue permanent entre le Ministère de la Jeunesse et l'Entente d'une part et les jeunes sur le plan local d'autre part. Tous les acteurs concernés devraient être impliqués: les éducateurs, les animateurs et les jeunes. Il faudrait réfléchir sur des méthodes adaptées à l'âge et aux fonctions des personnes impliquées pour assurer ces dialogues. Le Forum de la Jeunesse de novembre 2000 a nettement articulé son besoin de discussion et exigé une plus forte coopération des maisons de jeunes avec les organisations de jeunesse, les clubs de jeunes et les associations sur le plan local.

Les gestionnaires de maisons de jeunes doivent faire face à une tâche ardue: en règle

générale, ils tiennent au bon fonctionnement des maisons de jeunes et à la coopération avec les autres institutions concernées, et d'autre part ils doivent concilier les intérêts locaux/communaux avec les intérêts nationaux supérieurs ce qui n'est pas toujours aisé, car parfois les facteurs financiers l'emportent sur les autres.

Lors de la révision de la convention qui a eu lieu dans le cadre de l'application de la loi ASFT, on a malheureusement omis de préciser clairement les prestations à fournir, les droits et obligations de toutes les parties impliquées et notamment les dispositions et qualifications dont doivent faire preuve les gestionnaires et le personnel pédagogique. À terme, cela assurerait une plus grande sécurité d'action à tous les acteurs d'une maison de jeunes et par la suite une amélioration de la qualité.

Une séparation absolue entre la seule forme et le fond n'est évidemment pas possible dans un secteur aussi sensible que celui de la coopération entre les niveaux national et communal dans un domaine pédagogique particulier (l'éducation non formelle). Vu la différence entre les intérêts des divers acteurs qu'il faut objectivement admettre, les incidences d'une décision donnée sur les différents acteurs doivent être constamment prises en compte.

Les permanents pédagogiques d'une maison de jeunes ont normalement le diplôme d'éducateur gradué ou d'éducateur diplômé. Les orientations de la politique jeunesse pour l'activité des maisons de jeunes se caractérisent, comme déjà mentionné et formulé à titre de principe dans le 3ème plan d'action, par le recours à des "bénévoles" que l'on fait participer activement au travail avec les jeunes (à titre d'aide-animateur, de moniteur, d'animateur de loisirs, d'animateur bénévole, etc.).

Les permanents pédagogiques ont, grâce à leurs études, toutes les connaissances de base nécessaires en matière d'animation en général. Dans de nombreuses discussions ils ont par contre identifié des lacunes, à combler d'urgence, dans le domaine plus spécifique des contenus, des méthodes et de la didactique relatifs à l'éducation non formelle. Dans le cas où une maison de jeunes s'adresse à des publics à problèmes plus spécifiques, les permanents soulignent aussi leur manque de formation dans des secteurs d'intervention tels que la gestion de conflits, la toxicomanie, les situations de crise, le travail de motivation et la communication en général.

Le Ministère de la Jeunesse a réagi à cette situation-là, au cours des deux années passées, en leur faisant proposer par le SNJ quelques actions de formation continue. Or, il faut tenir compte de la situation de formation particulière au Luxembourg et programmer des actions de formation continue spécifiques, car pour l'instant la formation actuelle des éducateurs est fortement axée sur le travail en direction des enfants et adolescents dans le secteur de l'animation des loisirs et la seule alternative est de faire ses études dans un autre pays européen.

Comme le pourcentage de ceux qui, pendant ces études d'éducateur, envisagent de travailler plus tard dans une maison de jeunes restera toujours très faible, il est peu probable en ce moment que les contenus de formation soient fondamentalement modifiés ou élargis. Il faut donc forcément réfléchir à des alternatives où ces études

pourront servir de base à une formation continue pointue ou à des qualifications supplémentaires.

Une meilleure dotation en personnel et la régionalisation des compétences du SNJ permettent maintenant à ses collaborateurs d'accompagner plus systématiquement dans leur travail au quotidien les collaborateurs des maisons de jeunes et de réagir donc plus rapidement à des défis d'actualité.

Depuis deux ans, on accorde la priorité absolue à la formation des permanents et des bénévoles – on reviendra à cette question en abordant le thème de la "Formation". Notons toutefois, que les orientations de la politique de la jeunesse et de la politique de formation ("Lignes directrices" et plans d'action) devraient être traduites dans la pratique de formation de manière plus systématique que dans le passé. Le concept en lui-même est cohérent et il constitue certainement une innovation dans le cadre européen, mais la pratique est encore en retard, tant par rapport aux contenus qu'aux conditions cadres actuelles. Le 3ème plan d'action prend au sérieux les faiblesses relevées à l'époque et envisage des possibilités de qualification supplémentaires. L'augmentation des crédits accordés au travail de jeunesse qui était de l'ordre de 13% entre 1998 et 1999, est également significative. Sur le plan politique on est unanime à penser qu'il faut investir dans les ressources humaines et l'infrastructure si l'on veut de la qualité.

Le Service National de la Jeunesse joue un rôle central pour les maisons de jeunes: au sein du Ministère de la Jeunesse il assume la responsabilité générale des contenus pédagogiques des maisons de jeunes et du travail de leur personnel. Depuis un certain temps cette responsabilité globale est rendue visible vers l'extérieur par certaines formulations que l'on trouve par exemple dans les conventions entre le ministère, la commune et l'asbl concernée. L'intégration du SNJ dans le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse devrait contribuer, elle aussi, à présenter comme une unité les acteurs responsables de la politique jeunesse.

Pour toute formation sous la responsabilité du SNJ, mais aussi pour le statut et les conditions cadres des collaborateurs pédagogiques permanents et bénévoles des maisons de jeunes et d'autres structures il est particulièrement important que le profil du SNJ concernant ses tâches et interventions se répercute dans la pratique et qu'il soit clairement défini et porté à la connaissance du public. La concentration, effectuée maintenant, de tous les acteurs sous un même toit pourrait par conséquent contribuer, elle aussi, à la transparence souhaitée des actions et orientations de la politique jeunesse.

Les effets de synergie ainsi créés permettront de réaliser de manière plus systématique et rapide que dans le passé les initiatives innovatrices de la politique luxembourgeoise en faveur de la jeunesse, y compris le développement quantitatif et qualitatif des maisons de jeunes. Cette intention avait été articulée dans tous les plans d'action.

Notons d'ailleurs que les recommandations basées sur les rapports d'évaluation et visant un fonctionnement plus efficace du SNJ ont été largement suivies; elles ont été

réalisées au cours de l'année passée. On voit donc que l'objectif du 3ème plan d'action de faire de l'évaluation une caractéristique de la politique actuelle de la jeunesse a bel et bien un impact sur la pratique.

À titre d'exemple on peut citer l'introduction d'une supervision par des professionnels ainsi que la mise en place d'une formation continue spécifique en plusieurs phases centrée sur des aspects particuliers du travail de jeunesse non formel effectué dans les conditions concrètes d'une maison de jeunes.

L'ambition innovatrice en matière de politique jeunesse va de pair avec une ambition de qualité professionnelle. Les formations continues proposées aux responsables de maisons de jeunes au cours des deux années passées prouvent avec quel sérieux on s'efforce d'éliminer les points faibles et de réduire l'écart entre les ambitions de la politique jeunesse et la pratique de formation.

Pendant une phase de démarrage et de développement dans laquelle se trouvent de nombreuses maisons de jeunes nouvellement créées, il est normal d'accorder la priorité à la mise en place de l'infrastructure et à l'organisation. D'un autre côté, elles ont une mission particulière en termes de pédagogie et de politique jeunesse qui justifie le traitement particulier de l'État à leur égard.

Là encore un commentaire positif s'impose: au cours des deux années passées les maisons de jeunes étaient au moins d'accord sur la nécessité de publier leurs conceptions pédagogiques et de les prendre comme base de leur propre travail.

Voilà un pas important de fait vers la mise en œuvre du 1er plan d'action et vers une participation accrue des jeunes, car on voudrait que le travail concret des maisons de jeunes soit autant que possible conçu par les jeunes et qu'il porte leur empreinte.

La nécessité d'un discours dirigé et permanent sur la mission particulière des maisons de jeunes est également mise en relief par des interventions lors de divers forums professionnels et des formations d'animateurs: ni les permanents pédagogiques ni les gestionnaires des asbl ne sont forcément suffisamment conscients de l'importance et de la pertinence des "Lignes directrices" et des plans d'action comme référence de travail. Ces "Lignes directrices" pourraient être utilisées bien plus systématiquement comme concept explicite susceptible d'être opérationnalisé dans la pratique de la formation.

L'État planche actuellement, tout en poursuivant le postulat de la politique globale, sur la création d'une visibilité qui permette de croire que toutes les maisons de jeunes – en respectant une certaine diversité en raison des particularités de leurs publics ou gestionnaires ou d'autres caractéristiques locales – approuvent et réalisent un cadre conceptuel commun concernant la politique jeunesse, et présentant des implications pédagogiques particulières. Ces efforts concernent aussi l'engagement des bénévoles dans le travail de jeunesse qui constitue un des piliers des Lignes directrices de la politique jeunesse; dans cette systématique il constitue, vu son caractère de postulat au Luxembourg, une approche innovatrice.

Les arguments pédagogiques en faveur d'une telle démarche du travail de jeunesse que l'on trouve dans les documents correspondants sont cohérents et compréhensibles, notamment lorsqu'ils se réfèrent aux conditions et structures de communication et d'interaction: le contact avec les intérêts et besoins des jeunes usagers, le langage des jeunes, leurs problèmes, etc., mais aussi les objectifs d'apprentissage tant cognitifs que comportementaux des jeunes liés à ce postulat (par exemple le sens des responsabilités, l'initiative propre, l'action solidaire). Concernant ce postulat d'une complémentarité, il existe un décalage entre la théorie et la pratique auquel on fait face grâce à de meilleures formations et formations continues systématiques afin de mettre en valeur, en termes de conception, ce potentiel innovateur sur la totalité du territoire national.

Dans tous les Forums Nationaux il y avait unanimité pour dire que l'existence des maisons de jeunes constitue un facteur important pour la professionnalisation du travail de jeunesse au Luxembourg. La décentralisation qui va de pair avec ce processus, correspond à la demande d'un travail en faveur des jeunes qui va à leur rencontre pour détecter leurs problèmes et proposer des actions de proximité.

Depuis quelques années, le recrutement de collaborateurs pédagogiques fait naître un nouveau profil professionnel, modifiant en même temps – quoique lentement – le caractère du travail de jeunesse en milieu ouvert qui évolue de l'organisation de programmes de loisirs conçus plutôt comme des loisirs individuels vers des activités visant à développer la personnalité et à affirmer l'identité de l'individu. Malgré leur ambition pédagogique, ces activités veulent répondre aux désirs, intérêts et besoins des jeunes en adhérant de plus en plus à la réalisation des finalités fixées dans les plans d'action.

En résumé, les aspects suivants permettent d'attribuer aux maisons de jeunes un rôle particulier dans le cadre de la politique luxembourgeoise de la jeunesse: elles répondent au besoin réel des jeunes de se voir proposer des activités informelles dans un cadre non commercial où ils ne sont pas obligés de consommer. En conciliant des objectifs de la politique jeunesse et des aspects de la pratique de l'éducation, les maisons de jeunes donnent une empreinte innovatrice au travail de jeunesse luxembourgeois.

C'est en raison de la diversité des conditions cadres et des compétences des asbl et de leurs collaborateurs que la mise en œuvre, en termes de contenus, de cette approche innovatrice peut encore varier en ce moment. La définition des compétences des asbl, une initiation plus systématique, une formation continue sous forme d'accompagnement, une supervision centrale et un discours pédagogique institutionnalisé avec des permanents et des bénévoles - voilà les éléments centraux censés traduire dans les faits, sur le plan pratique également, la volonté politique d'une image homogène et d'un maximum de synergie concernant la gestion financière et celle des ressources humaines. Les initiatives prises actuellement par l'État pour qualifier tous les acteurs prouvent le sérieux de ces intentions.

Le rôle central lors de l'accomplissement de ces tâches incombe au Ministère de la Jeunesse avec son SNJ. Eu égard à la multitude de responsabilités déjà existantes, l'année

passée a été consacrée à la consolidation et à la réorientation de ses conditions de travail sur le plan du personnel et de l'infrastructure.

Les Lignes directrices des politiques de la jeunesse et de la formation en vigueur pour le travail de jeunesse au Luxembourg assumeront dorénavant le rôle qui leur a été assigné sur le plan pratique. Ce sont notamment les actions nouvellement définies et les hypothèses du 3ème plan d'action pour la politique jeunesse ("Travail de jeunesse, bénévolat, partenariat") qui feront l'objet d'un débat systématique et obligatoire avec tous les acteurs de la politique jeunesse.

Pour que le fondement théorique du travail de jeunesse et de la politique jeunesse du Luxembourg, déjà innovateur en comparaison avec d'autres pays européens, puisse devenir crédible en termes pratiques également, il faut, lors de sa mise en œuvre sur le plan du travail de jeunesse, le soutien par l'État sous forme d'actions de formation et de formation continue, des études de cas sur le terrain ainsi que, parallèlement, une évaluation et supervision.

Formation

Un autre secteur d'intervention qui caractérise la politique luxembourgeoise de la jeunesse est la formation. Après un aperçu des mesures existantes nous allons passer, là encore sur la base des résultats d'évaluation et de discussion, à une appréciation critique des objectifs fondamentaux tels qu'ils figurent dans le 3ème plan d'action et de leur mise en pratique actuelle.

Quant aux actions de formation proposées à ceux qui veulent s'engager dans le travail de jeunesse, l'accent est mis sur celles qui s'adressent aux bénévoles. C'est en effet ce groupe-là qui continue à assurer la plus grande partie du travail de jeunesse, et la part des permanents qui ont les diplômes nécessaires n'augmente que lentement. La formation de base de l'aide-animateur ou animateur est régie par le règlement grand-ducal du 18 décembre 1985; elle est ouverte aux futurs animateurs de loisirs bénévoles.

Le Ministère de la Jeunesse délivre les brevets d'aide-animateur et d'animateur qui sont reconnus par l'État. Un premier cycle de formation qui comprend trois week-ends et un séminaire de plusieurs jours ciblés sur des aspects socio-pédagogiques et psychosociaux du travail envers les enfants et les jeunes est sanctionné par le brevet d'aide-animateur et la participation à un autre cycle avec la même structure par celui d'animateur. Des stages de perfectionnement sur des aspects spécifiques du travail de jeunesse s'adressent à des animateurs, bénévoles ou permanents.

Comme les participants à ces cycles de formation sont eux-mêmes des jeunes entre 16 et 20 ans, l'approche adoptée consiste à former avec une pédagogie de l'animation au lieu d'enseigner de manière abstraite par exemple les techniques d'animation, et la réflexion porte sur les effets vécus des méthodes appliquées. Une telle démarche demande aux formateurs et formatrices un haut niveau de flexibilité, de diversité et de maîtrise méthodologiques et aussi une connaissance approfondie des processus de pédagogie et de dynamique de groupe. Un comité consultatif nommé toujours pour

deux ans par le Ministère de la Jeunesse et présidé par le Directeur du SNJ propose au Ministère tous les formateurs qui seront ensuite désignés par celui-ci.

Les ressources luxembourgeoises étant limitées en la matière, on fait largement appel aux expériences de formation d'autres pays européens, soit en y faisant participer des formateurs non-luxembourgeois, soit en faisant participer des formateurs luxembourgeois à des formations européennes.

La formation de base citée plus haut n'est pas seulement proposée par le SNJ. Le comité consultatif comprend également d'autres grands organismes du travail de jeunesse (depuis la Caritas jusqu'aux Jeunes Pompiers). C'est ce qui explique que cette formation de base est, en règle générale, reconnue par tout le monde indépendamment de l'institution qui l'organise. Son intérêt pour la pratique est toutefois jugé différemment selon l'institution qui a dispensé la formation si bien que le personnel pour les postes à pourvoir dans les différents champs d'intervention risque d'être choisi en fonction de l'organisme où il a fait sa formation. Dans son rapport annuel 1999, le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse fait état de 3.536 brevets délivrés depuis 1987 à des jeunes qui ont été reçus à un ou deux cycles.

À Eisenborn se trouve le centre de formation du Ministère de la Jeunesse géré, avec un formateur permanent, par le SNJ qui a la responsabilité du perfectionnement des éducateurs professionnels ainsi que des bénévoles des maisons de jeunes. Ce centre et ses formateurs sont également à la disposition d'autres organisations et associations pour organiser, en coopération, des stages de qualification.

Au cours des années passées, le Ministère de la Jeunesse a initié, parfois en coopération avec d'autres ministères, une série de nouveaux cycles de formation. Citons à titre d'exemple la formation des médiateurs ou encore cette formation particulière qui, à l'instar des actions des PIC, est organisée dans le contexte des groupes de pairs où des jeunes sont formés pour servir d'interlocuteur à d'autres jeunes dans des situations conflictuelles (SIDA, sexualité, violence), jouant ainsi le rôle de médiateurs dans les écoles. Voilà donc encore un exemple pour la coopération avec le Ministère de l'Éducation qui forme, parallèlement à la formation des jeunes, des enseignants et des élèves s'intéressant à la médiation dans les écoles.

Dans la perspective de la réalisation d'objectifs globaux de la politique jeunesse et de l'ouverture des débats européens (5ème Conférence européenne des Ministres de la Jeunesse à Bucarest en avril 1998, exposé des motifs du nouveau Programme "Jeunesse" de l'Union Européenne qui est entré en vigueur en 2000) le Ministère de la Jeunesse a lancé plusieurs initiatives pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

À l'origine de ces réflexions se trouvait l'intention de tenir compte non seulement du savoir et des compétences et expériences acquises par les jeunes au cours d'une formation initiale ou continue, mais de mettre également à profit les capacités qui résultent

de l'éducation non formelle. Ce n'est plus un secret que ces situations de formation informelles se prêtent surtout à l'acquisition de compétences sociales et communikatives nécessaires et utiles aussi dans la vie professionnelle. L'aspect de la promotion de l'employabilité des jeunes occupe par conséquent une place de plus en plus importante dans le travail de jeunesse luxembourgeois.

Les débats du Forum National "Jeunesse et Emploi" du 7 mars 1998 organisé ensemble par le Ministère de la Jeunesse et l'Administration de l'Emploi ont débouché sur une prise de position unanime et sur la revendication explicite de reconnaître, peut-être même sous forme de certificat, les compétences acquises dans des situations de formation informelles. Cet aspect mérite une réflexion approfondie: "oui" à l'augmentation de la qualification sur le plan personnel et peut-être aussi professionnel, mais plutôt "non" à une certification formelle, peut-être même accompagnée d'une appréciation ou notation, car cela reviendrait, le cas échéant, à annuler les avantages du champ d'apprentissage peu réglementé jusqu'à présent qu'est la "formation informelle". Ces conséquences ne devraient pas être ignorées.

Le Ministère de la Jeunesse a également pris une part active à l'élaboration du Plan d'Action National en faveur de l'emploi de 1998. Conformément à ce plan d'action le SNJ est chargé de développer et de proposer des programmes de formation spécifiques qui doivent servir à améliorer l'employabilité, faciliter l'intégration professionnelle et promouvoir l'intégration sociale. Nous y avons déjà fait allusion au chapitre précédent (voir page 113).

Dans le même contexte - emploi/solidarité/jeunes - se situent les opportunités offertes par le service volontaire luxembourgeois. Sur la base d'un projet de loi du Ministère de la Jeunesse il propose des projets dans les secteurs de l'environnement, de la culture, des sports et du travail social et éducatif, ce qui permet aux jeunes intéressés de faire, tout en profitant d'un accompagnement pédagogique, des expériences proches du monde du travail sans faire un véritable travail rémunéré.

Le projet de formation des "aides-juniors" est envisagé dans un cadre plus vaste. L'idée est née dans le secteur des activités socio-familiales dans lequel travaillent des "aides-seniors". L'objectif de cette formation aide-junior est de qualifier pour une activité dans le secteur de la jeunesse où cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation actuelle des aides socio-familiales. Étant sanctionnée par un diplôme, elle aura un impact immédiat sur les perspectives d'emploi. Elle s'adresse surtout à de jeunes chômeurs de longue durée en leur ouvrant la porte à des situations de travail stables.

De manière générale, ces initiatives et actions récentes de la politique jeunesse font nettement ressortir l'intention de dépasser une pensée et une action sectorielles parce que celles-ci ne peuvent plus offrir de concepts adéquats aux défis et aux problématiques de la société actuelle auxquels sont confrontés de plus en plus de jeunes.

Après avoir été articulées comme intention politique dans les "Lignes directrices" et concrétisées pour certains champs d'interaction dans les deux premiers plans d'action, l'ambition d'une approche globale et les actions transversales et intersectorielles sont devenues, depuis le dernier plan d'action, des paramètres sans équivoque de la prati-

que actuelle de la politique jeunesse. Dans cette perspective, il semble logique que le dernier plan d'action revienne encore une fois explicitement sur la nécessité du partenariat. La nécessité d'une coopération de tous les acteurs ressort implicitement de tous les documents importants de la politique jeunesse, et l'accent y est mis plus particulièrement sur la coopération avec les associations et organisations sans pour autant résoudre le problème de fond suivant: que faire pour que les organisations et associations puissent effectivement toucher davantage de jeunes sur le plan vraiment local?

Lors du Forum de la Jeunesse tenu le 25 novembre 2000 les représentants des mouvements de jeunesse ont constaté eux-mêmes que beaucoup de jeunes manifestent de moins en moins d'intérêt, et ils ont réfléchi sur les possibilités d'intégrer des jeunes non-organisés dans les activités informelles. Dans ce contexte il leur semblait nécessaire de revoir le système actuel des aides financières octroyées aux mouvements de jeunesse en diminuant le nombre de grandes manifestations nationales au profit de l'encouragement accru des activités locales – on reprendra cette question plus loin.

Voyons d'abord de manière un peu plus détaillée cette fois-ci la formation d'aide-animateur et d'animateur, parce qu'elle s'adresse au public qui est actuellement encore le plus important, à savoir les bénévoles du travail de jeunesse, et qui constitue par conséquent la part la plus importante. Là encore nous intégrerons, dans nos considérations, les résultats d'une étude d'évaluation sur deux ans en tenant compte d'une part des discussions avec les jeunes qui avaient participé aux formations et d'autre part des appréciations des formateurs et formatrices.

Comme l'organisation formelle et les bases légales de ces cycles de formation ont déjà été décrites, passons à quelques commentaires sur les contenus et la structure didactique des deux semaines de formation Cycle I et Cycle II, car elles constituent la pièce maîtresse de la formation d'animateur. Comme au Luxembourg le travail de jeunesse est assuré en grande partie par des bénévoles, leur formation doit également répondre à certaines exigences.

De manière générale, le Cycle I a la vocation de permettre aux jeunes de faire dans un groupe des expériences de communication et d'interaction, de leur faire découvrir et de promouvoir le plaisir et la créativité notamment par rapport à des activités ludiques et de les préparer ainsi à l'activité d'animateur. Du point de vue des contenus les points forts sont par conséquent la construction d'un répertoire solide de jeux, une première initiation aux techniques d'animation et la sensibilisation aux difficultés qui peuvent surgir dans des groupes d'enfants et d'adolescents. Pour cette raison on essaye, dans la mesure du possible, d'organiser ces semaines de formation parallèlement à un camp pour que les jeunes stagiaires aient l'occasion d'appliquer déjà, au contact avec les enfants, quelques contenus de leur formation. Généralement, les semaines de formation du Cycle I sont encadrées par des pédagogues scolaires chevronnés. À leurs côtés ils ont la plupart du temps un animateur qui travaille déjà en tant que tel afin qu'il se familiarise au fur et à mesure avec le rôle de formateur (learning by doing). La plus

grosse majorité des jeunes stagiaires souhaite travailler plus tard dans des camps et colonies de vacances pour enfants, mais la formation s'adresse également à ceux qui optent pour le travail dans une maison de jeunes.

Le Cycle II qui constitue une deuxième semaine de formation doit consolider et compléter les acquis de la première semaine en introduisant notamment quelques éléments de réflexion systématiques destinés à donner aux participants le rôle d'acteurs (éléments de méta-communication). Ces semaines-là sont généralement encadrées par des permanents du SNJ. Le Cycle II est également ouvert à toutes les personnes intéressées indépendamment du champ d'activité professionnelle choisi.

Comme la plus grande partie du travail de jeunesse concerne les activités de loisirs, les semaines de formation mettent l'accent sur la pédagogie pratiquée dans le contexte de ces activités-là envers les enfants et les adolescents. L'organisation de la formation est professionnelle et, dans leurs évaluations, les participants déclarent qu'elle a généralement atteint les objectifs fixés. Cette appréciation comprend également les attentes formulées par les stagiaires au début de leur formation.

Du point de vue des politiques de la jeunesse et de l'éducation les formations doivent servir à mettre en œuvre les finalités et les qualifications d'action figurant dans les plans d'action; on a donc voulu inscrire dans une même logique tous les modules nécessaires pour obtenir le "brevet d'animateur". La pratique ne correspond pas toujours à cette volonté, car malgré le travail de coordination de la Commission Consultative pour la Formation et la Formation Continue, on ne peut pas toujours éviter la possibilité d'une démarche isolée, tant de la part des formateurs et formatrices que des organisateurs des actions de formation.

Même dans le cadre plus restreint des stages organisés sous la responsabilité du SNJ, les équipes de formation jouissent d'une grande part d'autonomie (c'est d'autant plus vrai quand elles viennent de l'extérieur comme dans la grande majorité des cas). Lorsque la formation est confiée à d'autres organismes, la marge d'interprétation possible du pourquoi et du comment d'une phase de formation est encore plus grande. Ces formateurs vacataires soulignent eux-mêmes leur dilemme: dans ces stages, chacun fait ce qui lui semble le plus judicieux, avec évidemment la meilleure intention possible et la compétence qui découle de son vécu professionnel respectif. L'absence, dans le passé, d'un programme de formation écrit et obligatoire, aussi bien pour des unités de formation individuelles que pour le cycle intégral, a encore compliqué la tâche des équipes de formation: en fait, c'est à eux de planifier leurs objectifs d'apprentissage.

Cette planification ne dépend pas uniquement d'intérêts individuels, mais aussi de compétences plus ou moins fortuites, car les formateurs impliqués affirment que pratiquement personne n'a reçu de formation spécifique pour les situations et conditions d'apprentissage particulières de la formation extrascolaire informelle que la plupart des documents luxembourgeois présentent comme une chance et une phase de socialisation particulières.

Ces derniers temps, on tient davantage compte de la demande d'une réflexion commune, du besoin d'information sur le succès et l'utilité des acquis ainsi que de la nécessité avouée d'un stage de perfectionnement pour les formateurs. Une formation régulière des formateurs est programmée et des formations ciblées sur des aspects particuliers de l'animation des jeunes dans un cadre non-scolaire ont déjà eu lieu.

Depuis mai 2000, il existe également le premier projet d'un programme de formation intitulé "La Formation pour animateurs d'activités de loisir et pour animateurs des maisons de jeunes".

Dans ce projet on essaye pour la première fois d'interpréter les plans d'action et les Lignes Directrices dans le sens d'un programme de formation et de les utiliser comme structure pour toute la formation. Ce travail est poursuivi actuellement avec le concours des formateurs, l'accent étant mis entre autres sur des aides didactiques concernant les objectifs d'apprentissage et les qualifications pour la pratique.

Pour le discours en matière de politique jeunesse, il y a lieu de retenir qu'une didactique de la formation d'animateurs qui se situe dans le contexte des priorités spécifiques de la politique jeunesse du pays (depuis les plans d'action jusqu'au Plan Communal Jeunesse) est elle-même de nature politique et qu'elle a donc besoin d'un positionnement politique. Un programme chargé de dispenser une formation pour le travail de jeunesse peut aisément développer ses objectifs d'apprentissage les plus importants à partir de ces conditions préalables de la politique jeunesse et les définir comme qualifications de perception et d'action et de dispositions comportementales. On retrouvera alors les notions politiques centrales de cette orientation générale préétablie telles que la rationalité, la solidarité et la cogestion dans un contexte qui relèvera à la fois de l'éducation et de la formation; elles seront réinterprétées en fonction des situations concrètes qui constitueront le cadre d'action futur des stagiaires. Un tel programme de formation dont la structure relève plutôt des sciences sociales pourra aussi établir le rapport systématique souhaité entre les différentes phases de formation qui obtiendraient alors le caractère de modules à l'intérieur d'un programme de formation cadre.

On assiste à une prise de conscience accrue du potentiel des priorités de la politique jeunesse en matière de sciences de l'éducation; le dernier plan d'action qui prévoit tant de mesures à la fois variées et complémentaires en est l'expression.

Le débat actuel sur la structure des deux cycles de formation est en plus dominé par un autre aspect, à savoir le rapport entre la théorie et la pratique de la formation. Jusqu'à présent on a évité autant que possible un débat systématique sur le rapport entre la théorie et la pratique dans des situations de formation informelles - un problème qui n'est pas spécifiquement luxembourgeois, mais "paneuropéen" - parce que les spécialistes de la politique d'éducation avaient généralement jugé que le potentiel des programmes de formation informelle était plutôt réduit par rapport aux programmes for-

mels ou formalisés. Dans le débat entre les responsables de la formation se dégage maintenant un consensus sur la place de la théorie qui ne serait pas une fin en soi, mais qui poursuivrait un objectif pratique en permettant d'acquérir des connaissances dans des champs d'action concrets (le champ d'intervention des animateurs) et de réfléchir sur cette action de manière tant spécifique (l'évaluation en termes de situations et d'actions) que générale (le méta-niveau, l'analyse contextuelle).

Il faut développer des programmes de perfectionnement sur ce point précis, car si, pour être particulièrement proche de la pratique, on axe les stages de formation presque exclusivement sur les méthodes (c'était l'orientation prédominante encore récemment), on méconnaît en réalité la moitié de la pratique, à savoir la définition des objectifs, et les méthodes transmises risquent d'être adoptées et appliquées comme des recettes; les conditions préalablement posées par la politique jeunesse resteraient ainsi sans impact sur la pratique.

En termes pratiques, la formation des deux cycles est actuellement organisée de la manière suivante: l'équipe de formation prévoit systématiquement, après chaque exercice pratique, une phase de réflexion au cours de laquelle les participants articulent leurs impressions subjectives au sujet de ce qu'ils viennent de vivre et d'éprouver; ensuite on explique les véritables objectifs et on en discute pour savoir si la méthode choisie est adéquate.

D'autres éléments théoriques sont intégrés d'une manière adaptée aux participants (des jeunes!) indépendamment de la situation dans laquelle l'exercice a lieu et en fonction du contexte donné (par exemple des aspects relatifs à la communication, la motivation, l'interaction, ou les rapports entre certains individus et le groupe, la responsabilité, la participation, la mission éducative).

La théorie et la pratique sont ainsi liées sur le plan didactique: la pratique est enrichie par de nouveaux éléments qualifiants et théoriques qui vont encore plus loin dans le sens de l'explication et qui seront, à leur tour, examinés en fonction de leur impact sur la pratique dans un contexte concrètement défini.

La dimension interculturelle du travail de jeunesse luxembourgeois doit impérativement être adaptée aux fins de formation. Des concepts existent déjà pour le secteur scolaire (l'éducation interculturelle), mais le secteur extrascolaire ne s'est pas encore suffisamment ouvert à cette dimension. Certes, dans le projet du programme de formation de 2000 il est question de la "formation pour animateur interculturel" pour les programmes d'échange et c'est là sans doute une dimension importante de la formation, mais elle n'est certainement pas suffisante par rapport aux prémisses fondamentales de la politique jeunesse: la société luxembourgeoise est en effet marquée, bien plus que d'autres sociétés européennes, par des structures multiculturelles. La part des étrangers, actuellement déjà élevée (36,6% en 2000), les projections démographiques concernant les parts respectives des différentes communautés (les prévisions des services publics pour l'an 2030 sont déjà dépassées), les spécificités géographiques ainsi que le plurilinguisme codifié par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues en

sont autant d'indicateurs évidents. Le travail de jeunesse ne peut, par conséquent, être axé sur des valeurs apparemment monoculturelles – le quotidien des jeunes est, lui, multiculturel. Est-ce là un phénomène accepté, consciemment vécu ou ignoré? Voilà encore une question qui n'est certainement pas sans importance pour le travail de jeunesse que ce soit dans des colonies de vacances ou dans des maisons de jeunes. Nous y reviendrons dans le chapitre final.

Depuis un certain temps, les responsables de la formation doivent faire face à une question de fond: le système de formation actuel qui, dans les deux semaines de formation Cycle 1 et Cycle 2, ne fait pas de différence fondamentale entre les deux grands champs d'intervention des animateurs (loisirs et maisons de jeunes) est-il adapté aux stagiaires ainsi qu'à leurs champs d'intervention? Est-ce que les stages de week-end spécifiques proposés aux animateurs des maisons de jeunes suffisent pour leur communiquer les outils nécessaires et les conscientiser? Faudrait-il développer et mettre en œuvre deux cycles de formation systématiquement séparés ou peut-on utilement concevoir des combinaisons?

Il y a deux raisons à ces questions. D'une part, les maisons de jeunes occupent, comme cela a été souligné, une place éminente dans le contexte du travail de jeunesse luxembourgeois. Elles jouissent d'une sécurité matérielle et financière plus grande, parce qu'elles exercent des fonctions privilégiées en termes de pédagogie et de politique jeunesse et contribuent ainsi à concrétiser les priorités de la politique que l'État mène en faveur des jeunes.

Lors des débats du 1er juillet 2000, à l'occasion du Forum "Maisons de Jeunes", le ministère, les représentants communaux, ceux des asbl et des éducateurs ont fait ressortir, d'un commun accord, le rôle et le mandat particuliers de ces structures tout en insistant sur la nécessité de continuer à faire progresser le débat et l'action aussi bien sur le plan des contenus et de la pédagogie que sur les plans administratif et juridique. C'est ce qui rendra particulièrement importants les aspects relatifs à l'amélioration et l'assurance de la qualité.

Dans bien des communes, les maisons de jeunes sont devenues une partie intégrante du quotidien social des jeunes. Exception faite des communes dans lesquelles existent également des clubs de jeunes, elles sont parfois même le seul endroit où les jeunes puissent passer leur temps libre dans un groupe librement choisi. Le Luxembourg, lui aussi, n'est plus à l'abri de la progression du pourcentage des jeunes usagers de ces structures qui vivent des situations de transition difficiles, qui manquent de repères ou qui sont à la recherche de perspectives d'avenir pour trouver une formation professionnelle ou un emploi.

Le travail dans une maison de jeunes, donc en milieu ouvert, demande parfois des qualifications supplémentaires et différentes de celles nécessaires pour des centres de loisirs d'enfants et de jeunes qui sont définis dans le temps et structurés dans l'espace. La mise à profit délibérée et systématique de situations extrascolaires pour initier et accompagner des processus d'apprentissage informels implique que les animateurs

(bénévoles), eux aussi, possèdent un savoir-faire et savoir-être au moins semi-professionnels. Il leur faut un certain degré de maturité personnelle (identité et affirmation du moi) tout comme la capacité de perception critique de soi-même et d'autrui. Sans posséder, à un certain degré, des qualifications sociales fondamentales telles que l'empathie, le recul vis-à-vis des rôles et la tolérance de l'ambiguïté, ils ne peuvent maîtriser les situations dans une maison de jeunes.

De telles qualifications sociales de base peuvent s'apprendre (il n'est pas question ici de jeunes avec des troubles de développement et de comportements déviants, mais de ceux qui se destinent au bénévolat), et elles doivent faire partie de la formation.

Les travaux actuellement en cours pour développer le nouveau programme de formation tiendront compte de ces réflexions. Un programme cadre permettra de concevoir à la fois, au sein d'un concept cohérent, des unités de formation consécutives et d'autres qui constituent des compléments spécifiques. C'est ce qui assurerait un tronc commun ainsi qu'une formation supplémentaire spécifique pour les champs d'intervention respectifs.

En plus, on pourrait concevoir et proposer sur demande des unités spécifiques qui communiqueraient des qualifications supplémentaires: par exemple le travail international de jeunesse dans le cadre des programmes européens, la prévention des toxicomanies, la rhétorique, la pédagogie de gestion des conflits, des aspects spécifiques de la psychologie de l'apprentissage pour certaines tranches d'âge, etc. Les points forts des programmes de formation continue à développer pour les formateurs et formatrices découlent logiquement de cette structure; à côté des contenus et des aspects professionnels ils doivent comprendre un volet consacré à la transmission didactique.

Font partie des pièces maîtresses de la politique luxembourgeoise de la jeunesse la formation et le perfectionnement des bénévoles et leur activité dans les maisons de jeunes, les colonies de vacances, les activités de loisirs des communes et des associations et dans les activités parascolaires. Vu les objectifs formulés, en termes de politique de la jeunesse et de politique de l'éducation, dans les "Lignes Directrices" et plans d'action, ce concept constitue un grand défi et en même temps un potentiel d'alternatives intéressantes et de possibilités créatives par rapport à d'autres pays où la part du personnel ayant fait des "études professionnelles classiques" (travail social, socio-pédagogie) est certes plus élevée comme en France ou en République Fédérale d'Allemagne, mais où, en contrepartie, la marge de manœuvre est plus limitée quant à des actions transversales et au développement et à la réalisation de stratégies globales sur le plan de la politique jeunesse. Au Luxembourg on est largement unanime à penser que, vu l'importance accordée en termes de politique jeunesse aux divers programmes de formation pour jeunes, leur réalisation doit être menée avec un maximum de professionnalisme. C'est illustré par l'intention du Ministère de la Jeunesse de fournir autant de ressources humaines et matérielles que possible aux organismes et structures compétents.

Dans ce sens, on peut affirmer que différents aspects des unités de formation pour animateurs organisées ces dernières années sous la responsabilité du Ministère de la

Jeunesse/SNJ ont fait l'objet d'une amélioration qualitative. Il existe le potentiel nécessaire pour en faire un instrument cohérent et performant en termes de politique jeunesse, et il existe également la volonté politique de le mettre à profit. Le Ministère de la Jeunesse exercera, par le biais du SNJ et après l'intégration manifeste de celui-ci au nouveau ministère, sa responsabilité dans le domaine de la formation et du perfectionnement de manière systématique et visible vers l'extérieur. Elle comprend:

- la coordination du travail autour du programme de formation,
- l'initiation et la coordination de toutes les phases de formation et la définition de leurs contenus,
- l'organisation et/ou la réalisation d'une supervision de tous les formateurs et formatrices par des collègues,
- l'initiation et la coordination de la formation continue des formateurs,
- la mise en application et la vérification des normes de qualité dans la formation de même que dans les champs d'intervention,
- le développement de mesures appropriées à la mise en œuvre adéquate, en termes de politique de l'éducation, dans les champs d'intervention du travail de jeunesse, des conditions posées par le Ministère de la Jeunesse.

Au chapitre V on tentera de tirer les conclusions des considérations précédentes en esquissant quelques défis de la politique jeunesse au cours des années à venir.

¹ Ministère de la Jeunesse (1999). *Travail de jeunesse, bénévolat, partenariat. Plan d'action No.3*, p.11.

² *id.*, p.9.

³ *id.*, p.9.



Chapitre 5



Les défis de la politique jeunesse au cours des années à venir



Commençons par une thèse sur le développement de la société en citant le sociologue Malraux qui a dit une fois " Nous sommes la première civilisation qui soit en désaccord avec elle-même ".

Nombre de jeunes aujourd'hui se sentent dans une impasse ou abandonnés et leur confiance dans la société s'est amoindrie - une provocation, un challenge sans comparaison dans le contexte des réflexions sur une politique future en faveur des jeunes. D'autre part, on ne peut pas dire que nous soyons confrontés à une immense dissidence de la jeunesse, même s'il est vrai que nous assistons à une rupture, à une dissolution des traditions, des cadres sociaux, des orientations stables, à une négation de plus en plus radicale, notamment dans les micro-sociétés des jeunes.

La situation va changer encore dans l'avenir: la tendance vers l'individualisme lié à un certain égoïsme s'aggravera. Ce ne sont pas les jeunes qui sont à l'origine de ce déracinement socioculturel, mais ils en sont directement touchés: ils sont obligés de vivre le résultat de toutes ces mutations sans avoir eu leur propre choix. Donc, soit ils s'arrangent avec le pouvoir les environnant, soit ils détestent le pouvoir activement en créant leur propre culture (secondaire ou micro-culture ou sub-culture) avec pas mal de facettes jusqu'à la justification des actes de violence, soit ils abandonnent. Dans ce cas-là, c'est "l'émigration intime" - ou disons: c'est l'auto-exclusion. Le nombre croissant de jeunes qui connaissent des conditions de vie difficiles, qui sont confrontés à des problèmes graves à la veille de leur entrée dans la vie active ou qui voient la durée de leur chômage se prolonger désespérément, risquent d'être partie prenante du groupe des auto-exclus.

Une politique prévoyante en faveur des jeunes devrait se poser quelques questions, par exemple: comment ces jeunes peuvent-ils apprendre à être eux-mêmes, à développer une identité qui ne se limite pas à l'autodéfense et à une tentative de distinction par rapport aux autres? Comment ces jeunes peuvent-ils comprendre les corrélations entre les caractéristiques individuelles et collectives? Comment ces jeunes peuvent-ils se créer une personnalité stable fondée sur des valeurs socioculturelles spécifiques à la nation et sur un sentiment d'appartenance à leur région tout en acceptant de devenir citoyens de l'Europe?

Rappelons que les jeunes ne sont pas des problèmes et donc il ne faut pas réfléchir sur

des systèmes curatifs à leur intention. Il faut réfléchir au lieu de cela sur des possibilités de créer des espaces d'action et d'ouverture, il faut faire confiance aux jeunes - à leur capacité d'initiative, de responsabilité, à leur désir de justice et de démocratie. La politique future en faveur des jeunes devrait répondre à ces défis encore plus systématiquement qu'actuellement et apporter sa contribution à une cohésion sociale, à la mise en pratique des principes démocratiques renforcés voire renouvelés dans la vie au quotidien. Il s'agit-là d'un complément indispensable à toute compétition et croissance économique. Pour ce faire, une politique jeunesse cohérente devrait favoriser, stimuler et soutenir la mise en œuvre systématique des démarches pédagogiques formelles et celles de l'éducation non formelle en particulier. C'est l'éducation non formelle avant tout qui ouvre un champ à l'apprentissage de la démocratie et qui permet l'expérimentation de nouveaux modèles de participation des jeunes dont nous avons besoin: il est évident que les jeunes sans accès à l'emploi et au marché du travail, sans environnement socioculturel les soutenant au moment de leur passage de l'adolescence à l'âge adulte, sont touchés plus que d'autres par le danger de la démotivation.

Donc, il faut lancer, dès à présent, une réflexion de fond sur une série de thèmes et de problématiques qui concernent le développement d'une approche intégrée d'une politique jeunesse pour l'avenir. Il ne s'agira pas ici de lancer un débat qui relèverait de la politique sociale ou de toute autre politique sectorielle, mais bien d'examiner le rôle que peut et que doit jouer une politique dont la clé de voûte est la notion même de citoyenneté. Un nouveau concept politique doit être plus que l'ensemble des activités indépendantes et isolées. Un tel concept doit être visionnaire et novateur et permettre une meilleure compréhension de la nécessité pour des nouvelles formes d'engagement social. Un tel concept accepte que les domaines d'animation et de formation des jeunes sont de caractère politique et liés à une image de la société. C'est là que le discours sociétal avec tous les acteurs devrait commencer.

Après ces réflexions qui ont plutôt le caractère d'un résumé, voici quelques commentaires supplémentaires sur des défis qui résulteraient d'une analyse de la situation réelle - sachant que des conclusions projetées dans l'avenir sont encore moins définitives, voire absolues que celles se référant au moment présent.

S'y ajoute la difficulté de rapprocher ces défis d'un concept politique national. Avec bon nombre d'actions le Luxembourg se situe dès aujourd'hui dans un contexte plutôt européen, auquel il ne semble pas y avoir d'alternative, ne serait-ce qu'en raison de la situation et des dimensions géographiques du pays et de la mobilité mentale et physique rendues nécessaires par les conditions économiques et celles du marché de l'emploi. Eu égard aux remarques introductives on pourrait parler aussi de défis globaux pour la politique jeunesse, car celle-ci sera dorénavant confrontée à la "nouvelle fragilité des conditions et biographies sociales", comme Ulrich Beck a décrit une fois l'aggravation des insécurités, des menaces et des incertitudes de l'État social. Une société multiculturelle comme le Luxembourg est quasiment obligée, si l'on veut garder l'image de Beck, d'anticiper le potentiel de cette fragilité: dans quel autre pays européen serait-il probable que d'ici quelques années la part des étrangers soit la même que celle des "Luxembourgeois d'origine"? Dès aujourd'hui dans un mariage sur deux

un des conjoints n'est pas "Luxembourgeois de souche" et les deux tiers des jeunes résidant à Luxembourg-Ville sont d'origine étrangère.

Jusqu'à présent, le Luxembourg ne connaît pas de conflits d'origine ethnique et rien ne permet de penser que l'exclusion sociale toucherait à priori davantage les jeunes étrangers que les Luxembourgeois. On peut prouver par contre que la part des premiers diminue rapidement dans l'enseignement secondaire et dans les formations qualifiantes. Ce phénomène n'est cependant pas dû à des conditions d'accès discriminatoires relevant du système juridique, mais à des conditions de socialisation déficientes qui produisent une inégalité des chances dont la politique doit toutefois assumer une part de responsabilité: les conditions dans lesquelles sont élevés de nombreux jeunes étrangers ne favorisent pas l'acquisition des compétences de communication et d'interaction qui leur donneraient accès, à pied d'égalité, à toutes les institutions d'éducation et de formation et à la participation dans la société. Nous avançons donc la thèse que du point de vue de la multiculturalité la société luxembourgeoise se caractérise plutôt par une coexistence distancée (ce qui constitue un progrès par rapport à certaines autres sociétés européennes) que par une entente.

On ne peut ignorer les indices, chez beaucoup de personnes, d'une inquiétude croissante concernant leur propres attitudes, dispositions émotionnelles et démarches pour faire face à la part croissante des citoyens d'origine étrangère. Ces indices constituent un grand défi s'ils ne sont pas pris au sérieux et que rien ne leur soit opposé, car l'insécurité initiale fait rapidement naître des attitudes de ségrégation et finalement d'exclusion. Voilà encore une raison de plus pour laquelle il n'y a pas, dans l'immédiat et à terme, d'alternative à cette entente, car les questions du fondement futur d'identités sociales et culturelles (de manière à leur donner un sens), ne peuvent être abordées que dans cette perspective positive si tant est qu'elles puissent l'être. Dorénavant, les aspects relatifs à la transmission d'une conception de la culture comme étant la manifestation d'interactions concrètes dans le contexte social seront très importants dans toutes les situations éducatives et formatrices, car ce n'est qu'à ce moment-là que seront pertinentes les questions concernant les différences et les similitudes, c.-à-d. la compréhension de socialisations spécifiques aux différentes cultures et de leurs manifestations.

L'État serait dépassé si cette entente nécessaire devait être engendrée exclusivement par la politique et la politique jeunesse en particulier. Il doit, cependant, fournir le cadre nécessaire, y compris des programmes de formation adéquats, des enseignants et des animateurs formés pour cet objectif et encourager certaines actions pilotes jusqu'à aboutir à leur "production en série" (ici il y a lieu de réclamer des conditions favorables). La politique doit également être prête à accepter que les relations entre la politique institutionnalisée et les mouvements sociaux ne constituent jamais quelque chose de définitif, mais un processus à adapter constamment aux défis lancés. La même chose est vraie pour le côté opposé, à savoir les organismes de jeunesse, les associations et les groupes de jeunes, et il faut systématiquement étudier la question de savoir comment des jeunes peu ou pas du tout enclins à adhérer à des organisations peuvent être insérés dans un tel contrat social.

Le Luxembourg dispose d'un bon potentiel qui peut servir de fondement, à savoir la reconnaissance de principe de la valeur de l'engagement volontaire. "Pour les jeunes avec les jeunes", cela peut être bien plus que le titre des "Lignes directrices" citées plus haut, à condition de disposer d'un concept qui complète et intègre les actions et initiatives déjà existantes.

Nous plaidons en faveur du développement et de la mise en œuvre d'un concept spécifique pour l'éducation civique et sociale au lieu d'adopter simplement des concepts originaires de la République Fédérale d'Allemagne, des pays scandinaves ou des États-Unis. En effet, aucun de ces concepts-là ne se fonde, au moins dans la mesure et avec l'insistance avancée par les orientations officielles du Luxembourg, sur des principes tels que la participation, l'autonomie et la responsabilité qui ont été développés au Luxembourg et où la politique jeunesse leur attache une valeur fondamentale.

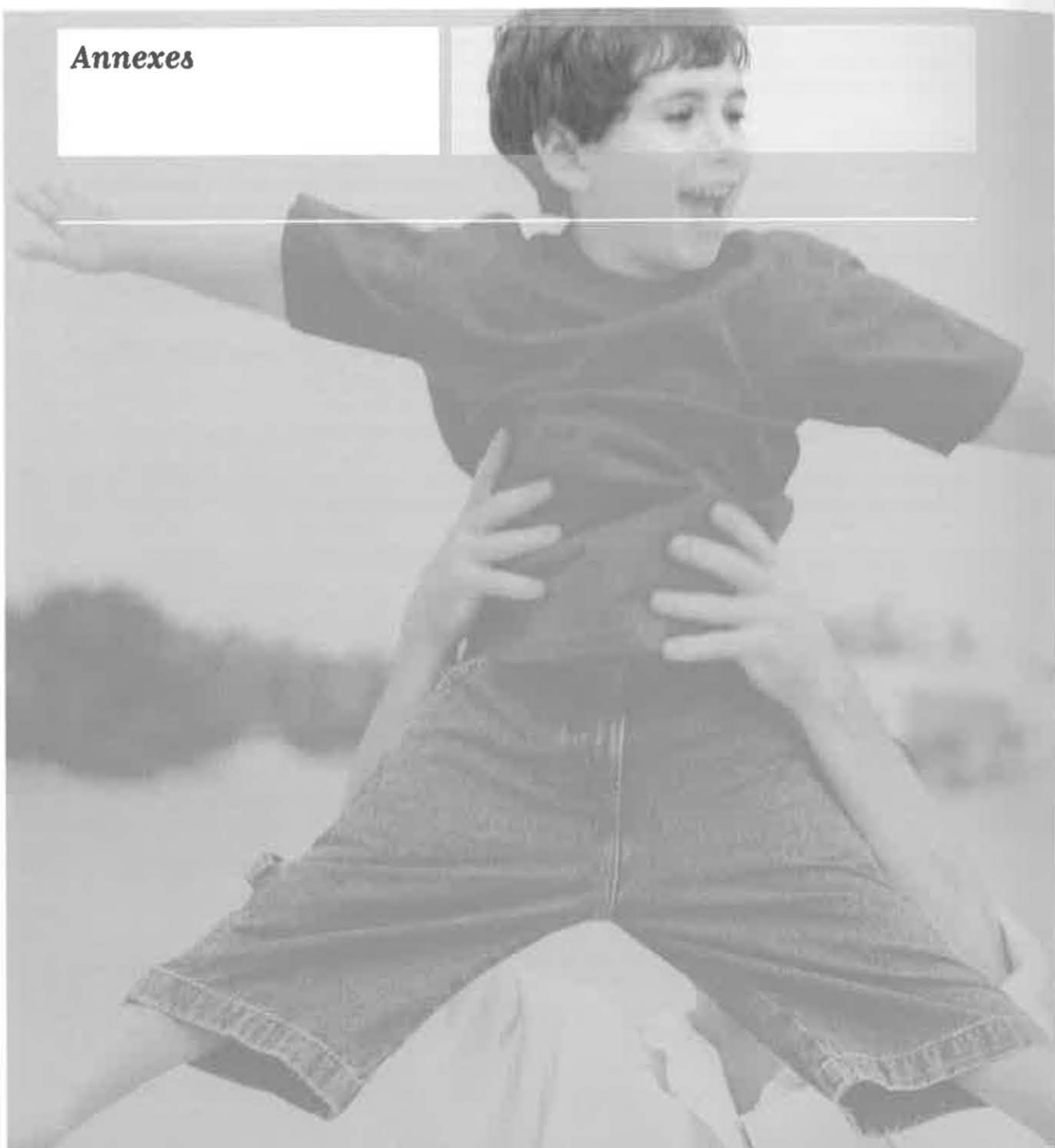
Un tel concept est plus qu'une matière d'enseignement, plus qu'une situation éducative ponctuelle – il traduit un objectif éducatif général: c'est apprendre à vivre la démocratie. À ce titre-là il peut constituer le lien entre des situations éducatives formelles (à l'école et dans l'entreprise) et l'éducation non formelle. D'un tel concept peut émerger la complémentarité entre ce qui est initié par l'école sur un plan plutôt cognitif (sans vouloir approfondir cet aspect: la participation démocratique des jeunes dans l'école est voulue et elle devrait être systématiquement encouragée) et les champs d'expérience proposés notamment par des situations éducatives extrascolaires, y compris les maisons de jeunes, la perspective étant de créer des possibilités d'action exemplaires exemptes de sanctions pour promouvoir l'autonomie des jeunes, voulue elle aussi, en même temps que leur responsabilité envers le bien public. Ce concept pourrait finalement former un cadre commun à toutes les actions et initiatives relevant de la politique jeunesse en rendant transparent le rapport entre les prémisses, les objectifs, les méthodes, les champs de connaissance et les intérêts d'action par rapport aux orientations et aux valeurs fondamentales politiques et aux objectifs spécifiques à une action donnée. C'est ce qui permettrait aussi d'éviter la rupture fréquente entre des situations éducatives qui ont pour objet la politique au sens étroit du terme et celles qui accordent la priorité surtout à des faits, des problèmes et des comportements d'intérêt politique. Vu la dimension et les ressources du pays, le Luxembourg a la possibilité de développer et de mettre en œuvre un tel concept pour insérer les objectifs de sa politique jeunesse dans un cadre pédagogique adéquat et cohérent. À notre avis, cette cohérence nécessaire implique également une coopération formalisée plus intense entre tous les responsables de la politique jeunesse.

À la lumière de nos remarques introductives sur les problématiques probables auxquelles les jeunes sont de plus en plus confrontés, cette coopération plus étroite s'imposerait en premier lieu entre le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, le Ministère de l'Emploi et le Ministère de la Culture. À ce niveau-là encore on peut se référer à des initiatives transversales qui ont été couronnées de succès. Le défi pour l'avenir consiste sans doute dans la mise en place de structures qui rendent systématiquement possibles de telles actions, sans être tributaires de contingences émanant de partis politiques ou de personnes.

Donc, ce dont on a besoin à notre point de vue, c'est d'un débat sur les opportunités qui voit dans les mutations de la société un défi grâce auquel pourront s'établir de nouveaux rapports entre l'État et entre les hommes et les femmes, un débat sur les opportunités qui se laisse guider par un optimisme anthropologique, c'est à dire par le pari sur la force morale de l'homme et par le fait que l'histoire de l'humanisme européen et la tradition culturelle du siècle des lumières continuent à nous montrer le chemin dans notre action politique – même si les événements politiques au jour le jour rendent ce pari difficile à mettre en pratique. Laissons-nous guider et inspirer par un questionnement émancipateur et par une raison critique, avec pour conséquence immédiate davantage d'engagement et davantage d'ingérence, celle de regarder les choses en face plutôt que de détourner le regard.



Annexes



Annexes



Le Rapport National sur la Jeunesse au Luxembourg peut également être consulté et téléchargé à partir du site Internet du Service National de la Jeunesse: www.snj.lu.
 Au cours du processus d'évaluation les multiples remarques et points de vues des associations n'ont pas pu être intégrés dans le rapport, mais sont disponibles sur le site Internet.

Abréviations

ADEM:	Administration de l'Emploi
AGGL:	Association des Girl Guides Luxembourgeoises
C.L.A.E.:	Comité de Liaison et d'Action des Étrangers
CAT PR:	Contrat d'Auxiliaire Temporaire du secteur privé; ancienne dénomination SI: Stage d'insertion
CAT PU:	Contrat d'Auxiliaire Temporaire du secteur public; ancienne dénomination DAT: Division d'auxiliaires temporaires
CATP:	Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle
CEPS/Instead:	Centre d'Études de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Économiques / International Networks for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development
CeSJe:	Centre d'Études sur la Situation des Jeunes en Europe
CGJL:	Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise
CNIEJ:	Centre National d'Informations et d'Échanges pour Jeunes
CRIAJ:	Centres de Rencontre, d'Information et d'Animation pour Jeunes
CSJ:	Chrëschtlech Sozial Jugend
CSV:	Chrëschtlech Sozial Vollekspartei (parti chrétien-social)
DP:	Demokratesch Partei (parti démocratique)
EST:	Enseignement secondaire technique
FNEL:	Fédération Nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg

IEES:	Institut d'Études Éducatives et Sociales
IGSS:	Inspection Générale de la Sécurité Sociale
ILReS:	Institut Luxembourgeois de Recherches Sociales et d'Études de Marché
ISERP:	Institut Supérieur d'Études et de Recherches Pédagogiques
IST:	Institut Supérieur de Technologies
JDL:	Jeunesse Démocratique Luxembourgeoise
JSL:	Jeunesses Socialistes Luxembourgeoises
LASEL:	Ligue des Associations Sportives Estudiantines Luxembourgeoises
LASEP:	Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire
LGS:	Lëtzebuurger Guiden a Scouten
MJ:	Maison de Jeunes
PA:	Pool des assistants à la direction
PAN:	Plan d'Action National en faveur de l'emploi
PIC:	Point Information Communal
PSELL:	Panel socioéconomique "Liewen zu Lëtzebuerg"
RMG:	Revenu Minimum Garanti
SeSoPI-CI:	Service Socio-Pastoral Intercommunautaire - Centre Intercommunautaire
SIE:	Stage d'insertion en entreprise; ancienne dénomination SP: Stage de préparation en entreprise
SIJS:	Service d'Informations Juridiques et Sociales
SNJ:	Service National de la Jeunesse
SPOS:	Service de Psychologie et d'Orientation Scolaires
STATEC:	Service central de la statistique et des études économiques
U.E.B.L.:	Union économique belgo-luxembourgeoise

Bibliographie

- ALLEGREZZA-CARVOYEUR, Laure-Suzanne & KOP, Jean-Luc (1991). *L'analyse de la transition formation-emploi: le cas du Grand-Duché de Luxembourg*. Walferdange: CEPS/Instead.
- ALS, Georges (1980). *Le Luxembourg-Profil Historique, Géographique, Économique*. Luxembourg: Service Information et Presse.

- ALS, Georges (1989). "Population et Économie du Luxembourg 1839-1989." In: *Réalités et Perspectives*, No.5. Luxembourg: Banque Générale.
- BANDULET, Anne et al. (2000). "TV TOTAL? - Umfrage im Lycée Hubert Clement, Esch/Alzette." In: *Télécran*, No.26, pp.36-40.
- BECSKY, Stefan & MULLER, Marc (2000). *Jeunesse: politiques et structures au Grand-Duché de Luxembourg*. Bonn, Luxembourg: IJAB, SNJ.
- BERG, Charles, MEYERS, Christiane & WIRTGEN, Georges (non publié). *Study on the state of young people and youth policy in Luxembourg*. Milan: IARD.
- BERG, Charles & THOSS, Robert (1996). "Une situation de multilinguisme. Le cas du Luxembourg." In: *Revue internationale d'éducation*, No.9, pp.79-90.
- BERGER, Frédéric (1998). "Habiter ou ne plus habiter chez ses parents." In: *Population et Emploi*, No.2, pp.1-6. Luxembourg: statec, CEPS/Instead, IGSS.
- BESCH, Sylvain (Ed.) (1997). *Luxembourg, pays immunisé contre le racisme? Le débat face au racisme et à la xénophobie au Luxembourg entre 1993 et 1996*. Recherche Étude Documentation, No.2. Luxembourg: SESOPI-Centre Intercommunautaire.
- Caisse Nationale des Prestations Familiales (1999). *Les prestations familiales au Grand-Duché de Luxembourg. Compte rendu de l'exercice 1998*. Luxembourg: Caisse Nationale des Prestations Familiales (CNPF).
- CALOT, Gérard (1992). *L'évolution démographique au Luxembourg*. Cahiers économiques, No.82. Luxembourg: statec.
- Caritas (1995). *Les jeunes en situation multiculturelle*. Luxembourg: Caritas, SESOPI.
- Commission Européenne (1997). *Les jeunes Européens. Eurobaromètre 47.2*. Bruxelles: Commission Européenne - DGXXII.
- CSJ, JDL & JSL (étude non publiée). *Jugendempro Norden 2000*. Luxembourg: CSJ, JDL, JSL.
- ENGEL, Danielle & LEJEALLE, Blandine (1999). *Les femmes et le marché de l'emploi. Étude statistique II*. Luxembourg: Ministère de la Promotion féminine.
- Europäisches Tourismus Institut (2000). *Tourismusvolumen und Reiseverhalten der Wohnbevölkerung des Großherzogtums Luxemburg 1998*. Bulletin du statec, No.1. Luxembourg: statec.
- Eurostat (1997). *Les jeunes de l'Union européenne ou les âges de transition*. Luxembourg: Communautés Européennes.
- FEHLEN, Fernand, PIROTH, Isabelle & SCHMIT, Carole (1998). "Les langues au Luxembourg." In: *Le sondage "Baleine", une étude sociologique sur les trajectoires migratoires, les langues et la vie associative au Luxembourg*. Recherche Étude Documentation, Hors Série 1. Luxembourg: SESOPI-Centre intercommunautaire.
- FISCHER, Uwe Ch. & JUNG, Claudia (2000). *Cannabis in Luxemburg*. Luxembourg: Centre de Prévention des Toxicomanies.

- Forum (2001). "Jugendschutz am Ende? Ein Gesetz hat ausgedient." In: *forum*, No.205, janvier 2001.
- GAILLY, Bernard (1996). *Revenus du travail des jeunes en 1993. Équivalents à ceux de leurs aînés?* Panel Socio-économique "Liewen zu Lëtzebuerg" (PSELL), No.87. Differdange: CEPS/Instead.
- GENGLER, Claude (1991). *Le Luxembourg dans tous ses états*. La Garenne-Colombes: Éditions de l'Espace Européen.
- Grinzane Europa 97 (1998). *Les lycéens d'Europe et la lecture. Comportements de lecture de lycéens de cinq capitales d'Europe: Lisbonne, Luxembourg, Madrid, Paris, Rome*. Milan: Premio Grinzane Cavour, Commission des Communautés Européennes.
- Grinzane Europa 98 (1999): *Les lycéens d'Europe. Cinéma et Littérature*. Milan: Premio Grinzane Cavour, Commission des Communautés Européennes.
- Grinzane Europa 99 (2000): *Le livre préféré des jeunes Européens à l'aube de l'an 2000. Littératures nationales, européennes, du monde entier*. Milan: Premio Grinzane Cavour, Commission des Communautés Européennes.
- HARSCH, Raymond (1997). *Aperçu sur le système d'enseignement luxembourgeois 1997*. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle.
- HAUSMAN, Pierre (1995). *Les Femmes au Grand-Duché de Luxembourg, 3. Revenus, conditions de vie*. Panel Socio-économique "Liewen zu Lëtzebuerg" (PSELL), No.72. Walferdange: CEPS/Instead.
- HAUSMAN, Pierre (1996). *Le mode de vie des jeunes adultes: Cohabitation avec les parents et départ du foyer parental*. Document PSELL, No. 90. Differdange: CEPS/Instead.
- HAUSMAN, Pierre (1999). "La situation des résidents sur le marché de travail en décembre 1997." In: *Population et Emploi*, No.1, pp.1-6. Luxembourg: statec, CEPS/Instead, IGSS.
- HEITMEYER, Wilhelm (1989). "Rechtsextremistisch motivierte Gewalt und Eskalation." In: HEITMEYER, Wilhelm, MÖLLER, Kurt & SÜNKER, Heinz (Hrsg.). *Jugend, Staat, Gewalt*. Weinheim und München: Juventa. pp.205-218.
- HERCHEN, Arthur (1972). *Manuel d'histoire nationale*. Luxembourg: P.Linden.
- IKAB (1998). *Évaluation des structures et des activités pédagogiques réalisées en Luxembourg dans le cadre de la responsabilité du Ministère de la Jeunesse / Service National de la Jeunesse. Première Phase: Les Maisons de Jeunes. Rapport Final*. Bonn: IKAB.
- IKAB (2000). *Évaluation des structures et des activités pédagogiques réalisées en Luxembourg dans le cadre de la responsabilité du Ministère de la Jeunesse / Service National de la Jeunesse. Deuxième Phase: La Formation des animateurs en Luxembourg. Évaluation 1999/2000. Rapport Final*. Bonn: IKAB.
- ILReS/tageblatt (1988). "Déi Jonk 88." In: *tageblatt*, Nos.145, 147, 150, 151, 153 & 155. Luxembourg: tageblatt.

- Inspection Générale de la Sécurité Sociale (1999). *Rapport général sur la sécurité sociale*. Luxembourg: Ministère de la Sécurité Sociale.
- Institut Régional Intra-communautaire (1997). *Enquête sur le bi- et plurilinguisme dans la Grande Région*. Luxembourg: Ministère de l'Aménagement du Territoire, Institut Régional Intra-communautaire.
- KOP, Jean-Luc (1993). *Approche socio-économique de l'éducation au Grand-Duché de Luxembourg*. Walferdange: CEPS/Instead.
- LANGERS, Jean (1988). *Projections de la population luxembourgeoise 1987-2030*. Bulletin du statec, No.7. Luxembourg: statec.
- LANGERS, Jean (1995). *Projections de population 1995-2050*. Bulletin du statec, No.8. Luxembourg: statec.
- LANGERS, Jean (1997). *Enquête sur la structure des salaires 1995*. Bulletin du statec, No.7. Luxembourg: statec.
- LATASTE, Stéphane (2001). "Le placement judiciaire des mineurs." In: *forum*, No.205, pp.46-50.
- LEJEALLE, Blandine (1999). "Histoires de couples: la place de l'union libre dans le paysage familial luxembourgeois." In: *Population et Emploi*, No.2, pp.5-7. Luxembourg: statec, CEPS/Instead, IGSS.
- LEVY, Jérôme & KAISER, Lex (1990). *Population étrangère, langues et enseignement vus par les Luxembourgeois*. *Courrier de l'Éducation Nationale*, mars 1990. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale, Service d'Innovation et de Recherches Pédagogiques.
- LEVY, Jérôme (2000). *Examen de fin d'études secondaires 1999. Comparaisons et analyse*. *Courrier de l'Éducation Nationale, Innovation & Recherche Pédagogiques*, février 2000. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports.
- LEVY, Jérôme (2000). *L'enseignement secondaire général 1998/99. Statistiques globales & analyse des résultats scolaires*. *Courrier de l'Éducation Nationale, Innovation & Recherche Pédagogiques*, avril 2000. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports.
- LEVY, Jérôme (2000). *L'enseignement secondaire technique 1998/99. Statistiques générales et analyse de la promotion des élèves*. *Courrier de l'Éducation Nationale, Innovation & Recherche Pédagogiques*, juillet 2000. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports.
- MARTIN, Romain (1995). *Prévention de l'échec scolaire et de la marginalisation des jeunes dans la période de transition de l'école à la vie adulte et professionnelle. Étude de la politique et des pratiques au Grand-Duché de Luxembourg*. Walferdange: CEPS/Instead.

- MATHEIS, Jos, PRUSSEN, Paul & REUTER, Paul (1995). *Schüler und Drogen. Eine repräsentative Untersuchung bei den Schülern der 5. Klasse des allgemeinen und technischen Sekundarunterrichts in Luxemburg. Ausmaße, Zusammenhänge, Vergleiche, Präventionsmaßnahmen.* Fentange, Livange: Institut d'Études Éducatives et Sociales.
- MEISCH, Nico (1981). *Sozialisation zwischen zwei Kulturen.* Thèse de doctorat, Innsbruck.
- Mémorial A (1992). *Loi du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse, modifiant la loi du 12 novembre 1971, No.70.*
- Mémorial A (1999). *Loi du 6 mai 1999 relative à la médiation pénale et portant modification des différentes dispositions a) de la loi du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire, b) du code des assurances sociales, No.67.*
- MEYERS, Christiane & SCHENK, Manfred (1997). *Kinder und Jugendliche im Großherzogtum Luxemburg. Lebenslagen, Perspektiven und Hilfsangebote.* Luxembourg: Centre Universitaire de Luxembourg.
- MEYERS, Christiane & SCHROEDER, Ralph (étude non publiée). *Résultats de l'enquête du Plan Communal Jeunesse dans les communes de Dudelange, Lorentzweiler, Sanem et Wiltz.* Luxembourg: CESIJE, Communes de Dudelange, Lorentzweiler, Sanem et Wiltz, Ministère de la Jeunesse.
- Ministère de la Famille (1996). *Les droits de l'enfant au Grand-Duché de Luxembourg.* Luxembourg: Ministère de la Famille.
- Ministère de la Jeunesse (1996). *Pour les jeunes — Avec les jeunes. Lignes directrices de la politique du Ministère de la Jeunesse.* Luxembourg: Ministère de la Jeunesse.
- Ministère de la Jeunesse (1997). *Participation des jeunes. Plan d'action No.1.* Luxembourg: Ministère de la Jeunesse.
- Ministère de la Jeunesse (1998). *Communication avec les jeunes. Plan d'action No.2.* Luxembourg: Ministère de la Jeunesse.
- Ministère de la Jeunesse (1998). *Le Plan Communal Jeunesse. Conseils à l'usage des collectivités locales.* Luxembourg: Ministère de la Jeunesse.
- Ministère de la Jeunesse (1998). *Rapport sur la Recherche Jeunesse au Luxembourg.* Luxembourg: Ministère de la Jeunesse.
- Ministère de la Jeunesse (1998). *Travail de jeunesse, bénévolat, partenariat. Plan d'action No.3.* Luxembourg: Ministère de la Jeunesse.
- Ministère de la Promotion Féminine (1995). *Rapport National du Grand-Duché de Luxembourg - Quatrième Conférence mondiale sur les femmes.* Luxembourg: Ministère de la Promotion Féminine.
- Ministère de la Santé (étude non publiée). *Le bien-être des jeunes au Luxembourg (étude HBSC, mai 1999).* Luxembourg: Ministère de la Santé.
- Ministère de l'Éducation Nationale (1990). *Demain l'école. Le système éducatif luxembourgeois face au changement.* Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale.

- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (1998). *Pour une école d'intégration. Constats-questions-perspectives.* Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle.
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (1986). *Enquête sur les habitudes et besoins langagiers au Grand-Duché de Luxembourg.* Courrier de l'Éducation Nationale. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.
- ROMMELSPACHER, Birgit (1991). "Rechtsextreme als Opfer der Risikogesellschaft. Zur Täterbelastung in den Sozialwissenschaften." In: 1999. *Zeitschrift für Sozialgeschichte des 20. und 21. Jahrhunderts*, Heft 2, pp.75-87.
- SCHERER, Dagmar (1996). *Gewalt in der Schule. Eine Studie in der Interregion Saarland-Lothringen-Luxemburg.* Beiträge-Arbeitskammer des Saarlandes, No.1.
- SCHNEIDER, Camille (1998). *La délinquance juvénile au Grand-Duché de Luxembourg.* Conférence faite au séminaire FICE, Luxembourg-Kirchberg, 1998.
- Service Central de la Statistique et des Études Économiques (1987). *Mutations structurelles et politiques de diversification économique.* Bulletin du statec, No.7. Luxembourg: statec.
- Service Central de la Statistique et des Études Économiques (1990). *Statistiques historiques 1839-1989.* Luxembourg: statec.
- Service Central de la Statistique et des Études Économiques (1994). *Recensement de la population au 1er mars 1991. Principaux résultats.* Luxembourg: statec.
- Service Central de la Statistique et des Études Économiques (1994). *Recensement de la population au 1er mars 1991. Volume 4. Ménages et familles.* Luxembourg: statec.
- Service Central de la Statistique et des Études Économiques (1996). *Prévisions de population.* Bulletin du statec, No.6. Luxembourg: statec.
- Service Central de la Statistique et des Études Économiques (2000). *Le Luxembourg en chiffres.* Luxembourg: statec.
- Service Central de la Statistique et des Études Économiques (2000). *Annuaire statistique.* Luxembourg: statec.
- STEFFGEN, Georges & SCHWENKMEZGER, Peter (1995). *Jugend und sportliche Aktivität. Soziale und persönliche Determinanten sportlicher Aktivität jugendlicher Sportvereinsmitglieder in Luxemburg und im internationalen Vergleich.* Bonn: Holos Verlag.
- THILL, Mireille (2000). *Résultats des conseils d'orientation et des procédures de recours.* Courrier de l'Éducation Nationale. Luxembourg: Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports.
- TRAUSCH, Gilbert (1975). *Le Luxembourg à l'époque contemporaine.* Manuel d'histoire luxembourgeoise, Vol.4. Luxembourg: éditions Bourg-Bourger.

Pages Internet:

Service de Coordination de Recherches et d'Innovations Pédagogiques:
www.script.men.lu

Banque Centrale du Luxembourg: www.bcl.lu

Service National de la Jeunesse: www.snj.lu

Service Central de la Statistique et des Études Économiques: www.statec.lu

Banque de données:

Centre Informatique de l'État (01.01.2001).

Répertoire Général des Personnes Physiques (RGPP).

Inspection Générale de la Sécurité Sociale (mars 1997).

Banque de données de la sécurité sociale.

Service Central de la Statistique et des Études Économiques (1.1.1997; 1.1.1998;
 1.1.1999; 1.1.2000).

Estimations de population.

Rapports d'activités:

Ministère de la Culture, 1998

Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 1999

Ministère de la Famille, 1989-1998

Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse, 1999-2000

Ministère de la Jeunesse, 1998

Ministère de la Justice, 1996-2000

Ministère de la Promotion Féminine, 1998-1999

Ministère de la Santé, 1999

Ministère de la Sécurité Sociale, 1998

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, 1998

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, 1999

Ministère de l'Éducation Physique et des Sports, 1998

Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement, 1999

Ministère des Transports, 1998

Ministère du Logement, 1998

Ministère du Travail et de l'Emploi, 1998-1999

Différents rapports concernant les Forums Nationaux.

Liste des tableaux**Tableau 1:**

Évolution de la population du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1981 14

Tableau 2:

Population luxembourgeoise et population étrangère: évolution
 prospective (1987-2030): variante plancher et variante plafond 15

Tableau 3:

Rapport entre la population jeune et la population âgée 16

Tableau 4:

Population d'après l'âge 16

Tableau 5:

L'usage des langues; échantillon total 19

Tableau 6:

Répartition des élèves par sexe et par nationalité à l'intérieur de l'enseigne-
 ment secondaire général et de l'enseignement secondaire technique 31

Tableau 7:

Taux d'activité des jeunes (mars 1997) 37

Tableau 8:

Moyenne des demandeurs d'emploi de 1998 à 2000 38

Tableau 9:

Pourcentage des jeunes demandeurs d'emploi par rapport aux jeunes du
 même âge dans la population (moyenne des années 1998, 1999, 2000) 38

Tableau 10:

Jeunes demandeurs d'emploi selon leur formation et groupe d'âge
 pour 2000 41

<i>Tableau 11:</i>		
	Moyenne annuelle des jeunes engagés dans les différentes mesures d'emploi durant les trois années passées	44
<i>Tableau 12:</i>		
	Sources de revenus des jeunes selon deux enquêtes différentes	45
<i>Tableau 13:</i>		
	Rapport entre les salaires bruts des femmes et des hommes par catégorie socio-économique et groupe d'âge	46
<i>Tableau 14:</i>		
	Combien de fois avais-tu les maux suivants durant l'année passée?	50
<i>Tableau 15:</i>		
	Les activités de loisirs des jeunes	65
<i>Tableau 16:</i>		
	Les activités de loisirs préférées des jeunes par sexe (Étude "Le bien-être des jeunes au Luxembourg")	68
<i>Tableau 17:</i>		
	Statistiques sur l'évolution de la délinquance juvénile au Grand-Duché de Luxembourg 1980-1999	79
<i>Tableau 18:</i>		
	L'évolution de la délinquance juvénile par catégories d'infractions au Grand-Duché de Luxembourg 1991-1999	80
<i>Tableau 19:</i>		
	Les jeunes dans les centres socio-éducatifs de l'Etat	81
<i>Tableau 20:</i>		
	Les jeunes placés au centre pénitentiaire de l'Etat	81

Liste des graphiques

<i>Graphique 1:</i>		
	La structure de l'enseignement luxembourgeois	30
<i>Graphique 2:</i>		
	Le pourcentage de jeunes gens au chômage de 1998 à 2000	39
<i>Graphique 3:</i>		
	Le pourcentage de jeunes femmes au chômage de 1998 à 2000	39
<i>Graphique 4:</i>		
	Moyenne annuelle des chômeurs en fonction de l'âge et du sexe pour 2000	40
<i>Graphique 5:</i>		
	Durée d'inscription au chômage pour différentes tranches d'âge de l'ensemble des demandeurs d'emploi	41
<i>Graphique 6:</i>		
	Evolution du nombre des jeunes impliqués dans les mesures pour l'emploi depuis 1998	44
<i>Graphique 7:</i>		
	Les activités de loisirs des jeunes par sexe	66
<i>Graphique 8:</i>		
	Les activités de loisirs des jeunes par groupe d'âge	67